



Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le premier trimestre de 2021

Rapport aux actionnaires • Trois mois clos le 31 janvier 2021

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport de gestion pour obtenir une description des résultats comme présentés et des résultats rajustés.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE en regard du premier trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 1,77 \$, par rapport à 1,61 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,83 \$, par rapport à 1,66 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 3 277 millions de dollars, comparativement à 2 989 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 3 380 millions de dollars, comparativement à 3 072 millions de dollars.

RAJUSTEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le premier trimestre comprennent les éléments à noter suivants :

- Amortissement d'immobilisations incorporelles de 74 millions de dollars (65 millions de dollars après impôt ou 4 cents par action), comparativement à 70 millions de dollars (59 millions de dollars après impôt ou 3 cents par action) au premier trimestre de l'exercice précédent.
- Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab de 38 millions de dollars (38 millions de dollars après impôt ou 2 cents par action).

TORONTO, le 25 février 2021 – Le Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2021. Le résultat net comme présenté a atteint 3,3 milliards de dollars, en hausse de 10 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, et le résultat net rajusté s'est élevé à 3,4 milliards de dollars, en hausse de 10 %.

«La TD a présenté d'excellents résultats au premier trimestre, tirant avantage de notre modèle d'affaires diversifié, d'une approche ciblée de gestion de la crise de la COVID-19 ainsi que d'un environnement macroéconomique plus favorable», a déclaré M. Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD. Tout au long du trimestre, nous avons procédé à d'importants investissements en vue d'approfondir les relations avec nos clients dans l'ensemble de nos activités, y compris en améliorant nos capacités numériques et nos programmes de conseils pour répondre aux besoins en pleine évolution des gens que nous servons.

L'objectif de la Banque, qui consiste à enrichir la vie de ses clients, demeure au centre de nos efforts. Au cours du trimestre, 15 organisations ont reçu un total de 10 millions de dollars en subvention par l'entremise du défi TD Prêt à agir pour la mise en œuvre de solutions novatrices visant à lutter contre les inégalités qui sont accentuées par la pandémie. Nous avons investi dans la formation et le perfectionnement de milliers de collègues, ouvrant de nouvelles possibilités de carrière. En plus de fournir du soutien et des conseils en temps opportun aux clients, nous avons continué de travailler avec les gouvernements en vue de faciliter l'accès aux programmes d'aide et de présenter de nouvelles initiatives visant à aider les personnes les plus touchées par la pandémie», a poursuivi M. Masrani.

Services de détail au Canada

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada s'est établi à 2 037 millions de dollars, en hausse de 14 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant une baisse des provisions pour pertes sur créances et une hausse des produits. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 2 037 millions de dollars, en hausse de 12 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits ont augmenté de 1 % en raison d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, d'une augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine et d'une hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une diminution des marges. La provision pour pertes sur créances a diminué de 249 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, témoignant de la baisse des provisions relatives aux actifs productifs et aux actifs dépréciés. Les charges comme présentées ont augmenté de 1 % du fait de l'accroissement des charges liées au volume, en partie contrebalancé par les charges de l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone.

Les activités ont connu un essor notable ce trimestre, reflétant un niveau élevé de montages de prêts hypothécaires et une hausse du nombre de comptes chèques dans les Services bancaires aux particuliers, une augmentation record de l'actif net de détail pour l'ensemble de nos activités de Gestion de patrimoine et une forte croissance des primes en Assurance. Le secteur Services de détail au Canada a continué de servir les clients à partir du canal de leur choix grâce à une vaste gamme de capacités numériques et de prestation de conseils. Les options de libre-service, nouvelles et existantes, ont permis aux clients de réaliser plus facilement leurs opérations bancaires en toute sécurité depuis leur domicile. TD Assurance a vu ses applications numériques d'assurance vie temporaire gagner en popularité, et les Services bancaires aux particuliers ont non seulement mis en place de nouveaux outils mobiles pour les rendez-vous virtuels sur leur portail Soyez prêts à investir, ils ont également amélioré une application destinée à l'achat de fonds communs de placement et de certificats de placement garanti (CPG) en ligne. La Banque a continué de soutenir les clients commerciaux dans leurs démarches pour accéder aux plus récentes fonctions du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

Services de détail aux États-Unis

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis s'est établi à 1 000 millions de dollars (776 millions de dollars américains), en baisse de 13 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La contribution de Schwab au résultat du secteur s'est établie à 209 millions de dollars (161 millions de dollars américains) en regard de celle de TD Ameritrade de 201 millions de dollars (152 millions de dollars américains) au cours du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis, qui ne tiennent pas compte de la participation de la Banque dans Schwab, ont dégagé un résultat net comme présenté de 791 millions de dollars (615 millions de dollars américains), une baisse de 16 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits ont diminué de 8 %, la croissance des volumes de prêts et de dépôts ayant été plus que contrebalancée par la diminution des marges sur les dépôts et des produits tirés des comptes à honoraires. La provision pour pertes sur créances s'est établie à 135 millions de dollars (103 millions de dollars américains), une baisse de 184 millions de dollars (140 millions de dollars américains) par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant la baisse des provisions pour pertes sur créances relatives aux actifs productifs et aux actifs dépréciés. Les charges ont augmenté de 6 % principalement en raison des coûts d'optimisation des succursales.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis ont continué d'offrir de nouvelles capacités et solutions pour améliorer l'expérience client au cours du trimestre considéré. Les produits, les services et l'expertise des équipes des Services bancaires commerciaux ainsi que des Services bancaires aux grandes entreprises et Services bancaires spécialisés ont été fusionnés par TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD} afin de présenter une offre plus complète et mieux adaptée aux clients commerciaux. La Banque a également facilité l'accès au financement renouvelé pour les petites entreprises clientes grâce au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) mis en œuvre par l'agence américaine Small Business Administration (SBA). De plus, Financement Auto TD a remporté le prix du plus haut taux de satisfaction de la clientèle parmi les banques à l'échelle nationale selon le sondage 2020 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services de financement des concessionnaires aux États-Unis.

Services bancaires de gros

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros s'est établi à 437 millions de dollars au cours du trimestre considéré, une hausse de 156 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts. Les produits pour le trimestre se sont élevés à 1 310 millions de dollars, en hausse de 25 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, témoignant d'une augmentation des produits liés aux activités de négociation de même que d'une hausse des frais liés au crédit, des honoraires de prise ferme et des honoraires de services-conseils. Le solide rendement du secteur Services bancaires de gros reflète ses activités diversifiées axées sur les clients, activités qui consistent à offrir aux clients des conseils judicieux et un accès essentiel aux marchés.

Fonds propres

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sur une base entièrement intégrée conformément à Bâle III de la TD a été de 13,6 %.

Conclusion

«Bien que nous soyons fiers de nos progrès et de notre rendement, nous sommes conscients que la COVID-19 continue de sévir et que la reprise économique demeurera incertaine pendant un certain temps. Nous travaillerons à faire progresser notre stratégie, à investir judicieusement et à servir nos clients et collectivités tout en continuant à garder le cap en cette période difficile. Je tiens à remercier nos clients de faire confiance à la TD et nos 90 000 collègues pour les efforts exceptionnels qu'ils ont déployés au cours du trimestre considéré et du dernier exercice», a conclu M. Masrani.

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» à la page 4.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2021. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD et dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport aux actionnaires, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021. Certains renvois sont faits à l'information présentée dans le rapport annuel 2020 de la Banque.

| Type de risque | Sujet | Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements | Page | | | |
|--|-------|--|--|----------------|-------------------|--|
| | | | Rapport aux actionnaires du T1 2021 | IFS du T1 2021 | IRS du T1 2021 | Rapport annuel 2020 |
| Général | 1 | Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques | Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après. | | | |
| | 2 | Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés | | | | 80-85, 89, 95-98, 108-110 |
| | 3 | Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents | | | | 73-79 |
| | 4 | Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives | 34, 47-48 | | | 68, 102-103 |
| Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires | 5 | Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque | | | | 81-84 |
| | 6 | Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture | | | | 80-81 |
| | 7 | Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque | | | | 67, 80, 84-110 |
| | 8 | Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque | 37 | | | 66, 84, 92, 108 |
| Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques | 9 | Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale | 28-34, 82 | | 1-3, 6 | 62-65, 69, 214 |
| | 10 | Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire | | | 1-3, 5 | 62 |
| | 11 | Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires | | | 4 | |
| | 12 | Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction | | | | 63-66, 108 |
| | 13 | Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes | | 8-11 | | 66-67 |
| | 14 | Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF | 37 | | 10 | 86-89, 91-92, 105 |
| | 15 | Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles | | | 23-38, 43-48 | |
| | 16 | Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque | 34 | | 11-12 | |
| | 17 | Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs | | | 60 | 88, 92, 96 |
| Liquidité | 18 | Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque | 39-41, 43-44 | | | 98-100 |
| Financement | 19 | Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan | 42 | | | 101, 208-209 |
| | 20 | Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan | 48-50 | | | 105-107 |
| | 21 | Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque | 42-47 | | | 104-105 |
| Risque de marché | 22 | Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan | 36 | | | 90 |
| | 23 | Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation | 36-39 | | | 90, 92-94 |
| | 24 | Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation | 37-38 | | | 91-94, 96 |
| | 25 | Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés | 37 | | | 91-94 |
| Risque de crédit | 26 | Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit | 23-27, 69-74 | 20-35 | 1-5, 10-11, 13-60 | 48-61, 85-89, 165-171, 181, 184-185, 212-213 |
| | 27 | Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux | 74 | | | 56, 104-141, 147-148, 171 |
| | 28 | Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts | 24, 71-72 | 24, 28 | | 53, 168-169 |
| | 29 | Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés | | | 40-42, 49-53 | 88, 152, 176-177, 181, 184-185 |
| | 30 | Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit | | | | 88, 144, 152 |
| Autres risques | 31 | Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement | | | | 95-97, 108-110 |
| | 32 | Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement | 80-81 | | | 78-79, 206-208 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| RAPPORT DE GESTION | |
| 4 | Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs |
| 5 | Faits saillants financiers |
| 5 | Notre rendement |
| 11 | Aperçu des résultats financiers |
| 15 | Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD |
| 21 | Résultats trimestriels |
| 22 | Revue du bilan |
| 23 | Qualité du portefeuille de crédit |
| 28 | Situation des fonds propres |
| 35 | Gestion des risques |
| 51 | Titrisation et arrangements hors bilan |
| 51 | Méthodes et estimations comptables |
| 53 | Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES | |
| 54 | Bilan consolidé intermédiaire |
| 55 | État du résultat consolidé intermédiaire |
| 56 | État du résultat global consolidé intermédiaire |
| 57 | État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire |
| 58 | État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire |
| 59 | Notes des états financiers consolidés intermédiaires |
| 83 | RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS |

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes inclus dans le présent rapport aux actionnaires, ainsi qu'avec les états financiers consolidés de 2020, les notes correspondantes et le rapport de gestion de 2020. Le présent rapport de gestion est daté du 24 février 2021. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de 2020 de la Banque et des notes correspondantes, ou de ses états financiers consolidés intermédiaires et des notes correspondantes, dressés selon les IFRS publiées par l'IASB. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2020 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com>, de même que sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document à la section «Notre rendement», y compris aux rubriques «Sommaire et perspectives économiques» et «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19», et à la section «Gestion des risques», ainsi que les énoncés figurant dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2020») du rapport annuel 2020 de la Banque aux rubriques «Sommaire et perspectives économiques» et «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19», à la rubrique «Principales priorités pour 2021» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros et à la rubrique «Orientation pour 2021» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2021 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les possibles répercussions économiques, financières et autres conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle et élaborer des plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; la fraude à laquelle la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2020, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques «Acquisitions en cours» et «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2020 aux rubriques «Sommaire et perspectives économiques» et «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19», à la rubrique «Principales priorités pour 2021» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2021» pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, ce document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Aux ou pour les trois mois clos les</i> | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Résultats d'exploitation | | | |
| Total des produits – comme présentés | 10 812 \$ | 11 844 \$ | 10 609 \$ |
| Total des produits – rajustés ¹ | 10 812 | 10 423 | 10 609 |
| Provision pour pertes sur créances | 313 | 917 | 919 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 630 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées | 5 784 | 5 709 | 5 467 |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹ | 5 744 | 5 646 | 5 397 |
| Résultat net – comme présenté | 3 277 | 5 143 | 2 989 |
| Résultat net – rajusté ¹ | 3 380 | 2 970 | 3 072 |
| Situation financière (en milliards de dollars canadiens) | | | |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 706,0 \$ | 717,5 \$ | 693,2 \$ |
| Total de l'actif | 1 735,6 | 1 715,9 | 1 457,4 |
| Total des dépôts | 1 139,2 | 1 135,3 | 908,4 |
| Total des capitaux propres | 95,4 | 95,5 | 88,8 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 467,2 | 478,9 | 476,0 |
| Ratios financiers | | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 14,3 % | 23,3 % | 14,2 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1,2} | 14,7 | 13,3 | 14,6 |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAQ) ² | 19,9 | 31,5 | 19,6 |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1,2} | 20,1 | 17,9 | 19,7 |
| Ratio d'efficacité – comme présenté | 53,5 | 48,2 | 51,5 |
| Ratio d'efficacité – rajusté ¹ | 53,1 | 54,2 | 50,9 |
| Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ³ | 0,17 | 0,49 | 0,52 |
| Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens) | | | |
| Résultat par action | | | |
| De base | 1,77 \$ | 2,80 \$ | 1,61 \$ |
| Dilué | 1,77 | 2,80 | 1,61 |
| Dividendes par action | 0,79 | 0,79 | 0,74 |
| Valeur comptable par action | 49,44 | 49,49 | 45,91 |
| Cours de clôture ⁴ | 72,46 | 58,78 | 73,14 |
| Actions en circulation (en millions) | | | |
| Nombre moyen – de base | 1 814,2 | 1 812,7 | 1 810,9 |
| Nombre moyen – dilué | 1 815,8 | 1 813,9 | 1 813,6 |
| Fin de période | 1 816,0 | 1 815,6 | 1 808,2 |
| Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens) | 131,6 \$ | 106,7 \$ | 132,3 \$ |
| Rendement de l'action ⁵ | 4,5 % | 5,1 % | 4,0 % |
| Ratio de distribution sur actions ordinaires | 44,6 | 28,2 | 45,8 |
| Ratio cours/bénéfice | 11,0 | 9,2 | 11,1 |
| Rendement total pour les actionnaires (1 an) ⁶ | 4,1 | (17,9) | 2,8 |
| Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ¹ | | | |
| Résultat par action | | | |
| De base | 1,83 \$ | 1,60 \$ | 1,66 \$ |
| Dilué | 1,83 | 1,60 | 1,66 |
| Ratio de distribution sur actions ordinaires | 43,2 % | 49,2 % | 44,6 % |
| Ratio cours/bénéfice | 13,1 | 11,0 | 10,8 |
| Ratios des fonds propres | | | |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ² | 13,6 % | 13,1 % | 11,7 % |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 ² | 14,8 | 14,4 | 13,1 |
| Ratio du total des fonds propres ² | 17,4 | 16,7 | 15,7 |
| Ratio de levier | 4,5 | 4,5 | 4,0 |

¹ Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur les résultats comme présentés et les résultats rajustés, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

² Mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» et «Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

³ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

⁴ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

⁵ Le rendement de l'action correspond au dividende annualisé par action ordinaire versé, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant la période considérée. Le dividende par action ordinaire est déterminé de la manière suivante : a) pour le trimestre – en annualisant le dividende par action ordinaire versé au cours du trimestre; b) pour la période depuis le début de l'exercice – en annualisant le dividende par action ordinaire versé depuis le début de l'exercice.

⁶ Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

NOTRE RENDEMENT**APERÇU DE LA SOCIÉTÉ**

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans The Charles Schwab Corporation («Schwab»); et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 14 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 janvier 2021, l'actif de la TD totalisait 1,7 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La reprise économique mondiale a ralenti au cours du dernier trimestre civil de 2020, lorsque le virus de la COVID-19 s'est propagé et que les mesures de confinement ont été réinstaurées dans plusieurs pays. Pour l'ensemble de l'année civile, on estime que le produit intérieur brut (PIB) mondial réel s'est contracté de 3,5 %.

L'augmentation du nombre de cas et l'apparition de nouvelles souches plus virulentes du virus ont conduit certains pays à maintenir ou à renouveler les restrictions sur les activités au début de l'année civile 2021. En conséquence, l'activité économique mondiale devrait rester faible tout au long du premier trimestre. Toutefois, la distribution des vaccins est bel et bien commencée et, bien que le rythme du déploiement ait déçu les attentes dans certains territoires, de nombreux pays développés restent déterminés à vacciner les segments les plus vulnérables de leur population avant le début de l'été. Cela devrait favoriser une accélération notable de la croissance du PIB mondial pendant le reste de l'année.

Dans l'ensemble, les Services économiques TD prévoient un rebond de 5,5 % du PIB réel mondial au cours de l'année civile 2021. Cependant, les taux de croissance sont susceptibles de varier considérablement d'un pays à l'autre, ce qui reflète les différences quant à l'accès aux vaccins, au soutien des gouvernements et des banques centrales, et aux facteurs structurels pré-pandémiques.

Parmi les économies développées, les États-Unis ont affiché les meilleurs résultats. Le PIB réel a affiché une croissance annualisée de 4 % au dernier trimestre civil de 2020, après un rebond de 33,4 % au troisième trimestre. Pour l'ensemble de l'année 2020, l'économie américaine s'est contractée de 3,5 %. En comparaison, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont vu leur PIB reculer de respectivement 9,9 % et 6,4 %.

Les mesures de restriction imposées aux entreprises aux États-Unis ont été moins sévères et généralisées que dans d'autres pays, ce qui a contribué au rendement supérieur de l'économie américaine. Le déclin de l'activité économique aux États-Unis s'est concentré au premier semestre de l'année, et l'économie s'est redressée progressivement pendant le reste de l'année. Au quatrième trimestre, le PIB réel n'était qu'à 2,5 % en deçà de son niveau d'avant la pandémie. De la même manière, après avoir atteint un sommet de 14,7 % en avril, le taux de chômage est tombé à 6,3 % en janvier 2021. Alors que les secteurs où le contact personnel est très important, comme les loisirs et l'hébergement, ont continué à perdre des emplois au cours des derniers mois, d'autres secteurs de l'économie, comme les services professionnels et les services aux entreprises, ont enregistré des gains d'emplois.

L'économie américaine a également bénéficié d'une politique fiscale favorable. Une loi de relance de 900 milliards de dollars américains adoptée à la fin de l'année civile 2020 a déjà entraîné une hausse des dépenses de consommation au début de cette année, et une autre série de mesures de relance budgétaire est en cours. Le président Biden a présenté un ambitieux plan de 1,9 billion de dollars américains, qui comprend des paiements directs supplémentaires aux ménages, des allocations de chômage d'urgence étendues, une nouvelle ronde de financement dans le cadre du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), un soutien aux gouvernements des États et des collectivités locales, et un financement accru pour la vaccination, les tests et la réouverture des écoles en toute sécurité. Conjuguées à la perspective de la levée des restrictions commerciales à mesure que le programme de vaccination progresse et à l'épargne élevée des ménages qui sera dépensée durant le reste de l'année, ces mesures de relance supplémentaires présentent une possibilité d'amélioration des perspectives.

Pendant cette période, la Réserve fédérale devrait poursuivre son programme d'assouplissement quantitatif et maintenir le taux des fonds fédéraux à sa limite inférieure effective (entre 0,0 % et 0,25 %). La Réserve fédérale a déclaré qu'elle était prête à laisser l'inflation dépasser son objectif à long terme de 2 % pendant un certain temps afin de compenser pour les événements récents qui ne lui ont pas permis d'atteindre cet objectif. Cela donne à la Réserve fédérale la souplesse nécessaire pour laisser l'économie croître plus rapidement sans changer de cap. Les Services économiques TD s'attendent à ce que le taux des fonds fédéraux reste à son niveau actuel jusqu'à l'année civile 2023.

L'économie canadienne a fait preuve de résilience face au durcissement des restrictions et à la hausse des cas de COVID-19 au quatrième trimestre civil de 2020, et la croissance du PIB réel dépassera probablement les prévisions antérieures. Néanmoins, le Canada devrait faire moins bien que les États-Unis, avec un PIB qui devrait se contracter de 5,4 % pour l'ensemble de l'année.

Au Canada, on prévoit que l'élan économique à court terme sera freiné par les inquiétudes suscitées par les nouvelles souches plus virulentes du virus, qui ont amené plusieurs provinces à assouplir lentement les mesures de confinement et ont entraîné l'introduction d'autres restrictions, comme le renforcement des contrôles du gouvernement fédéral sur les voyages internationaux. La croissance économique au premier trimestre civil devrait être faible, et on observe déjà des signes d'une nouvelle pression à la hausse sur le taux de chômage, qui a atteint en janvier son plus haut niveau en cinq mois. Pour le deuxième trimestre et au-delà, les perspectives dépendront du rythme de distribution des vaccins, où le Canada est à la traîne des États-Unis. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il y aura beaucoup plus de livraisons de vaccins d'ici la fin mars, ce qui devrait permettre un assouplissement progressif des restrictions au cours du printemps. En conséquence, le rythme de la reprise économique devrait s'accélérer et se maintenir à ce niveau plus élevé.

Comme aux États-Unis, la constitution de l'épargne des ménages au Canada devrait être un important moteur de la croissance économique avec le relâchement des mesures de confinement. Depuis le deuxième trimestre civil de 2020, le taux d'épargne national des ménages s'élève en moyenne à 21 %, ce qui est bien au-dessus de la moyenne de la dernière décennie, qui était d'un peu plus de 3 %. Bien que les ménages devraient à court terme se montrer plus prudents en matière d'épargne, ces soldes devraient finir par se résorber, favorisant ainsi les dépenses de consommation. À mesure que la reprise gagnera en vigueur, les ménages délaieront vraisemblablement une partie de leurs dépenses consacrées au logement et aux biens ménagers pour se tourner vers des services «de classe supérieure», ce qui devrait soutenir la reprise de l'emploi dans ces secteurs.

Dans l'intervalle, la poursuite des mesures de soutien monétaire et budgétaire devrait permettre de passer de l'autre côté de la crise sanitaire. Dans son prochain budget du printemps, le gouvernement fédéral devrait annoncer une aide budgétaire supplémentaire de l'ordre de 70 à 100 milliards de dollars sur trois ans. La Banque du Canada a déclaré qu'elle prévoit poursuivre ses programmes d'achat d'actifs financiers pendant la phase de reprise et laisser le taux à un jour inchangé jusqu'en 2023. Si le niveau considérable de l'épargne excédentaire des ménages devait mener à une forte accélération des dépenses de consommation, un retour plus rapide au taux d'inflation cible entraînerait une augmentation plus hâtive du taux directeur. Dans le contexte d'une reprise économique durable soutenue par la distribution de vaccins, les Services économiques TD prévoient que le dollar canadien s'échangera dans une fourchette de 79 à 81 cents américains au cours des quatre prochains trimestres civils.

MESURES PRISES PAR LA BANQUE EN RÉPONSE À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue à avoir des répercussions négatives importantes sur les économies partout dans le monde. Malgré le fait que la récente mise en marché de différents vaccins contre la COVID-19 constitue une avancée encourageante, l'incertitude demeure quant à leur efficacité et leur distribution, ainsi qu'à leur acceptation par le public et à la diminution des taux d'infection attendue étant donné l'apparition de variants qui pourraient être plus contagieux. Alors que la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, les gouvernements adaptent leur réponse aux circonstances. Par conséquent, l'étendue des mesures de confinement et le cheminement vers une reprise varient d'une région à l'autre. Tous ces facteurs contribuent à créer de l'incertitude entourant le moment d'une reprise complète. La TD demeure activement engagée auprès des gouvernements, des organismes de surveillance et des autorités de santé publique en réponse à la COVID-19, guidée par les principes de soutien au bien-être de ses clients et de ses collègues et de maintien de la résilience opérationnelle et financière de la Banque.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque a offert plusieurs formes d'aide financière directe aux clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, y compris le report de paiements de prêts. La majeure partie de cette aide est maintenant largement arrivée à son terme, à l'exception des reports de paiement de prêts garantis par des biens immobiliers aux États-Unis, où le programme initial permettait de repousser les paiements jusqu'à 12 mois, et de certains produits de consommation non garantis aux États-Unis. Il y a eu peu d'autres demandes de prolongation de la part des clients. Le tableau ci-après présente les soldes de prêts bruts qui continuaient de faire l'objet de programmes de report de paiements liés à la COVID-19 au 31 janvier 2021, compte tenu de toutes les prolongations. Les taux de défaillance des clients qui ne bénéficient plus des programmes de report sont plus élevés que ceux observés au sein de la population en général, mais demeurent faibles en chiffres absolus, reflétant le maintien de l'aide gouvernementale et la communication proactive de la TD avec ses clients. Bien que les programmes liés à la COVID-19 soient en général arrivés à terme, la Banque continue de fournir des conseils et de l'aide aux clients par l'entremise de ses canaux habituels, soit Assistance TD au Canada et TD Cares aux États-Unis. L'aide financière fournie par ces canaux n'est pas prise en compte dans le tableau. La Banque continue de soutenir les programmes pour les particuliers et les entreprises mis de l'avant par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, comme il est décrit ci-après.

| Programmes de report de paiements mis en place par la Banque | CANADA ³ | | | | | | ÉTATS-UNIS | | | | | |
|---|----------------------|---|--------------------------------|----------------------|---|--------------------------------|----------------------|--|--------------------------------|----------------------|--|--------------------------------|
| | Au 31 janvier 2021 | | | Au 31 octobre 2020 | | | Au 31 janvier 2021 | | | Au 31 octobre 2020 | | |
| | Comptes ¹ | Milliards de dollars canadiens ¹ | % du portefeuille ² | Comptes ¹ | Milliards de dollars canadiens ¹ | % du portefeuille ² | Comptes ¹ | Milliards de dollars américains ¹ | % du portefeuille ² | Comptes ¹ | Milliards de dollars américains ¹ | % du portefeuille ² |
| Prêts garantis par des biens immobiliers | 2 000 | 0,6 \$ | 0,2 % | 13 000 | 3,7 \$ | 1,4 % | 5 000 | 1,4 \$ | 3,7 % | 5 000 | 1,7 \$ | 4,4 % |
| Autres prêts à la consommation ⁴ | 1 000 | – | – | 17 000 | 0,3 \$ | 0,3 % | 7 000 | – | 0,1 % | 15 000 | 0,2 \$ | 0,5 % |
| Services bancaires aux petites entreprises et prêts commerciaux | 100 | 0,1 \$ | 0,1 % | 400 | 0,4 \$ | 0,5 % | – | – | – | 1 000 | 0,3 \$ | 0,3 % |

¹ Reflète le nombre de comptes approximatif et le solde de prêts bruts approximatif au moment du report de paiements.

² Reflète le solde de prêts bruts au moment du report de paiements en pourcentage du solde moyen trimestriel du portefeuille de prêts.

³ Les prêts garantis par des biens immobiliers au Canada comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires amortissables.

⁴ Les autres prêts à la consommation comprennent les cartes de crédit, les autres prêts aux particuliers et les prêts-auto. Les périodes de report varient en fonction du produit.

En plus des mesures d'assistance financière directe, la Banque soutient les programmes pour les particuliers et les entreprises mis de l'avant par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis.

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le «gouvernement du Canada») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque consent à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. Au 31 janvier 2021, la Banque avait consenti à environ 194 000 (184 000 au 31 octobre 2020) de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 9,8 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Loi Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act et programme de protection des salaires adoptés aux États-Unis

En vertu du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) mis en œuvre par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), la Banque offre des prêts aux petites entreprises afin de leur permettre de maintenir en poste les travailleurs, de verser les salaires et de couvrir d'autres dépenses. Les prêts accordés dans le cadre du PPP ont une durée allant de 2 ans à 5 ans, portent intérêt au taux annuel de 1 % et sont entièrement garantis par la SBA. La totalité du montant du principal du prêt et les intérêts courus sont admissibles à une annulation si le prêt est utilisé pour les dépenses admissibles. La Banque recevra un remboursement de la SBA pour toute portion du prêt qui sera annulée. Au 31 janvier 2021, la Banque avait environ 79 000 prêts en cours aux termes du PPP (86 000 au 31 octobre 2020). La valeur comptable brute des prêts s'élevait à environ 7,5 milliards de dollars américains (8,2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020). Au cours du premier trimestre de 2021, un montant d'environ 0,7 milliard de dollars américains a fait l'objet d'une exonération et aucun nouveau prêt n'a été accordé.

Autres programmes

La Banque continue de travailler avec des sociétés d'État fédérales, notamment EDC et la Banque de développement du Canada (BDC), afin de mettre sur pied divers autres programmes de garantie et programmes de prêts conjoints à l'intention des clients de la Banque. Cela comprend le nouveau Programme de crédit pour les secteurs durement touchés (PCSTT) assorti de garanties, qui sera lancé au deuxième trimestre de l'exercice et qui vise à soutenir les entreprises canadiennes qui ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19 et qui en subissent les conséquences économiques. En outre, la TD collabore avec le gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) et à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) au moyen du dépôt direct de l'Agence du revenu du Canada.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter sur la base du montant brut les produits et les provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé intermédiaire de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence et présente sa quote-part du résultat de Schwab avec un décalage d'un mois. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés¹

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|--|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Produits d'intérêts nets | 6 030 | 6 027 | 6 169 |
| Produits autres que d'intérêts | 4 782 | 5 817 | 4 440 |
| Total des produits | 10 812 | 11 844 | 10 609 |
| Provision pour pertes sur créances | 313 | 917 | 919 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 630 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts | 5 784 | 5 709 | 5 467 |
| Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 3 935 | 4 588 | 3 443 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 827 | (202) | 659 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 169 | 353 | 205 |
| Résultat net – comme présenté | 3 277 | 5 143 | 2 989 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 65 | 64 | 67 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 3 212 | 5 079 | 2 922 |
| Attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | 3 212 | 5 079 | 2 922 |

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

| TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté ¹ (en millions de dollars canadiens) | Trois mois clos les | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Résultats d'exploitation – rajustés | | | |
| Produits d'intérêts nets | 6 030 \$ | 6 027 \$ | 6 169 \$ |
| Produits autres que d'intérêts ² | 4 782 | 4 396 | 4 440 |
| Total des produits | 10 812 | 10 423 | 10 609 |
| Provision pour pertes sur créances | 313 | 917 | 919 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 630 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts ³ | 5 744 | 5 646 | 5 397 |
| Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 3 975 | 3 230 | 3 513 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 836 | 636 | 670 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ⁴ | 241 | 376 | 229 |
| Résultat net – rajusté | 3 380 | 2 970 | 3 072 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 65 | 64 | 67 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 3 315 | 2 906 | 3 005 |
| Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles ⁵ | (74) | (61) | (70) |
| Charge d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶ | (38) | – | – |
| Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade ⁷ | – | 1 421 | – |
| Charges liées à l'acquisition de Greystone ⁸ | – | (25) | (24) |
| Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles ⁵ | (9) | (8) | (11) |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶ | – | – | – |
| Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade ⁷ | – | (829) | – |
| Charges liées à l'acquisition de Greystone ⁸ | – | (1) | – |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | (103) | 2 173 | (83) |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 3 212 \$ | 5 079 \$ | 2 922 \$ |

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent le profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; quatrième trimestre de 2020 – 1 421 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Siège social.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; premier trimestre de 2021 – 39 millions de dollars; quatrième trimestre de 2020 – 38 millions de dollars; premier trimestre de 2020 – 46 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges d'intégration de la Banque liées à la transaction avec Schwab, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; premier trimestre de 2021 – 1 million de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Siège social. Charges liées à l'acquisition de Greystone, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; quatrième trimestre de 2020 – 25 millions de dollars; premier trimestre de 2020 – 24 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail au Canada.

⁴ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab et TD Ameritrade Holding Corporation («TD Ameritrade») exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; premier trimestre de 2021 – 35 millions de dollars; quatrième trimestre de 2020 – 23 millions de dollars; premier trimestre de 2020 – 24 millions de dollars; et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade comme expliqué à la note 6 ci-dessous; premier trimestre de 2021 – 37 millions de dollars après impôt. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁵ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁶ Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade (la «transaction avec Schwab»). Par conséquent, la Banque et Schwab ont engagé des charges d'acquisition et d'intégration. Les charges d'acquisition et d'intégration comprennent les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade se rapportant principalement aux services professionnels, aux salaires et avantages du personnel et à d'autres charges, et aux charges d'intégration engagées par la Banque. Ces montants ont été comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et présentés dans le secteur Siège social.

⁷ Du fait de la transaction avec Schwab, la Banque a comptabilisé un profit net à la vente de sa participation dans TD Ameritrade, attribuable surtout à un profit sur la réévaluation, à la libération de profits de change cumulés contrebalancée par la libération des éléments de couverture désignés et des taxes connexes, ainsi qu'à la libération d'un passif d'impôt différé lié à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, déduction faite des coûts de transaction directs. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁸ Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a acquis Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»). La Banque a engagé des frais liés à l'acquisition, y compris de la rémunération versée à des actionnaires employés sous forme d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition, des coûts de transaction directs et certains autres frais liés à l'acquisition. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Résultat de base par action – comme présenté | 1,77 \$ | 2,80 \$ | 1,61 \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter ² | 0,06 | (1,20) | 0,05 |
| Résultat de base par action – rajusté | 1,83 \$ | 1,60 \$ | 1,66 \$ |
| Résultat dilué par action – comme présenté | 1,77 \$ | 2,80 \$ | 1,61 \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter ² | 0,06 | (1,20) | 0,05 |
| Résultat dilué par action – rajusté | 1,83 \$ | 1,60 \$ | 1,66 \$ |

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹**

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.) | 9 \$ | 10 \$ | 17 \$ |
| Schwab et TD Ameritrade ² | 35 | 23 | 24 |
| MBNA Canada | 7 | 7 | 7 |
| Aéroplan | 6 | 4 | 4 |
| Divers | 8 | 9 | 7 |
| | 65 | 53 | 59 |
| Logiciels et droits de gestion d'actifs | 110 | 141 | 124 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat | 175 \$ | 194 \$ | 183 \$ |

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.² Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade.**Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires**

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % à l'exercice 2021. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Le lecteur doit prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 89 211 \$ | 86 883 \$ | 81 933 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 3 212 | 5 079 | 2 922 |
| Éléments à noter, après impôt sur le résultat ¹ | 103 | (2 173) | 83 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 3 315 \$ | 2 906 \$ | 3 005 \$ |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 14,3 % | 23,3 % | 14,2 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté | 14,7 | 13,3 | 14,6 |

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires**

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Le lecteur doit prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 7 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|--|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 89 211 \$ | 86 883 \$ | 81 933 \$ |
| Goodwill moyen | 16 743 | 17 087 | 16 971 |
| Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade | 6 903 | 4 826 | 4 089 |
| Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹ | 407 | 449 | 564 |
| Passifs d'impôt différé connexes moyens | (173) | (237) | (261) |
| Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 65 331 | 64 758 | 60 570 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 3 212 | 5 079 | 2 922 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat ² | 65 | 53 | 59 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises | 3 277 | 5 132 | 2 981 |
| Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat ² | 38 | (2 226) | 24 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 3 315 \$ | 2 906 \$ | 3 005 \$ |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires | 19,9 % | 31,5 % | 19,6 % |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté | 20,1 | 17,9 | 19,7 |

¹ Exclut les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**ACQUISITIONS EN COURS****Annonce de l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada**

Le 14 janvier 2021, la Banque et Wells Fargo & Company («Wells Fargo») ont annoncé une entente définitive pour l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada par la Banque. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de l'année civile 2021, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et du respect des autres modalités de clôture habituelles. Les comptes de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS**Sommaire du rendement**

Un aperçu du rendement de la Banque pour le premier trimestre de 2021 est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats comme présentés et rajustés ainsi que les éléments à noter sont expliqués à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document. De plus, une mise à jour économique générale et un sommaire des mesures prises par la Banque en réponse à la pandémie de COVID-19 sont présentés à la section «Notre rendement» du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2021 a augmenté de 10 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2021 a été de 20,1 %.
- Pour les douze mois clos le 31 janvier 2021, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 4,1 % par rapport au rendement moyen de 2,7 % des établissements financiers canadiens comparables¹.

Résultat netPar rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 3 277 millions de dollars, en hausse de 288 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse reflète la baisse de la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des produits, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges autres que d'intérêts. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 3 380 millions de dollars, en hausse de 308 millions de dollars, ou 10 %.

Répartie par secteur, l'augmentation du résultat net comme présenté s'explique par une hausse de 248 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, une hausse de 156 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une baisse de 30 millions de dollars de la perte nette du secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 146 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a diminué de 1 866 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par le profit tiré de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade au trimestre précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre a augmenté de 410 millions de dollars, ou 14 %, du fait de la baisse de la provision pour pertes sur créances et de la hausse des produits, le tout en partie contrebalancé par une diminution de la contribution de la participation de la Banque dans Schwab au trimestre considéré par rapport à la contribution de TD Ameritrade au trimestre précédent, et par la hausse des indemnités d'assurance.

Répartie par secteur, la diminution du résultat net comme présenté s'explique par des baisses de 2 181 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 49 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par des augmentations de 235 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 129 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Produits d'intérêts netsPar rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont élevés à 6 030 millions de dollars, en baisse de 139 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution des marges dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de

¹ Les homologues au Canada comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.

détail au Canada, en partie contrebalancée par la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

Répartie par secteur, la baisse des produits d'intérêts nets s'explique par des diminutions de 189 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 165 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 89 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 304 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 3 millions de dollars pour le trimestre par rapport à ceux du trimestre précédent.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets s'explique par une augmentation de 52 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancée par des baisses de 40 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 5 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 4 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Produits autres que d'intérêts

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 4 782 millions de dollars, soit une hausse de 342 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse découle de l'accroissement des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, d'une augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, d'une hausse des honoraires de prise ferme et de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros et d'une augmentation des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits liés aux activités de négociation et la baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux.

Répartie par secteur, la hausse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 279 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 156 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 53 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 40 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre ont diminué de 1 035 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. La baisse s'explique essentiellement par le profit tiré de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade comptabilisée au trimestre précédent. Compte non tenu de ce profit, les produits autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 386 millions de dollars, ou 9 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits d'assurance, et de la hausse des honoraires de prise ferme et de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros.

Répartie par secteur, la baisse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par une diminution de 1 366 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancée par des augmentations de 320 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 7 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 4 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Provision pour pertes sur créances

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 313 millions de dollars, en baisse de 606 millions de dollars, ou 66 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 466 millions de dollars, en baisse de 340 millions de dollars, ou 42 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, et reflète en grande partie l'incidence des programmes d'aide de la Banque et du gouvernement, et la migration du crédit de l'exercice précédent dans les portefeuilles du secteur Services bancaires de gros. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 153 millions de dollars, soit une baisse de 266 millions de dollars, reflétant la reprise de provisions au trimestre considéré dans les portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis découlant en grande partie de l'amélioration des perspectives économiques, et une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux aux États-Unis au trimestre considéré. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,17 %, une baisse de 35 pdb par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la diminution de la provision pour pertes sur créances s'explique par des diminutions de 249 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 184 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 176 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 3 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a diminué de 604 millions de dollars, ou 66 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 466 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars, ou 30 %, attribuable essentiellement aux portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis et aux portefeuilles du secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancés par la diminution des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 153 millions de dollars, soit une baisse de 711 millions de dollars, reflétant une augmentation moins importante de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs dans les portefeuilles de prêts commerciaux aux États-Unis et la reprise de provisions au trimestre considéré dans les portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis découlant en grande partie de l'amélioration des perspectives économiques. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,17 %, une baisse de 32 pdb par rapport à celui du trimestre précédent.

Répartie par secteur, la diminution de la provision pour pertes sur créances s'explique par des diminutions de 437 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 109 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 84 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 26 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

TABLEAU 8 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | <i>Trois mois clos les</i> 31 janvier 2020 |
|---|--------------------|--------------------|--|
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 3 (actifs dépréciés) | | | |
| Services de détail au Canada | 167 \$ | 199 \$ | 320 \$ |
| Services de détail aux États-Unis | 190 | 147 | 273 |
| Services bancaires de gros | 10 | (19) | 52 |
| Siège social ² | 99 | 32 | 161 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 3 | 466 | 359 | 806 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2 (actifs productifs) | | | |
| Services de détail au Canada | (25) | 52 | 71 |
| Services de détail aux États-Unis | (55) | 425 | 46 |
| Services bancaires de gros | 10 | 13 | (35) |
| Siège social ² | (83) | 68 | 31 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2 | (153) | 558 | 113 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 313 \$ | 917 \$ | 919 \$ |

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan.² Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.**Indemnités d'assurance et charges connexes**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 780 millions de dollars, demeurant stables par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré a été contrebalancée par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et par la baisse du nombre d'événements météorologiques violents au cours du trimestre considéré, ainsi que par une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont augmenté de 150 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à celles du trimestre précédent, ce qui reflète l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts.

Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficacitéPar rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont atteint 5 784 millions de dollars, en hausse de 317 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à une hausse de la rémunération des employés, à une augmentation de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et aux coûts d'optimisation des succursales, le tout en partie contrebalancé par une baisse des dépenses discrétionnaires et les charges liées à Greystone au cours de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 5 744 millions de dollars, en hausse de 347 millions de dollars, ou 6 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 145 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 95 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 59 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 18 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque s'est établi à 53,5 %, en regard de 51,5 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque s'est établi à 53,1 %, par rapport à 50,9 % au premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont augmenté de 75 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles du trimestre précédent. L'augmentation est attribuable à une hausse de la rémunération des employés, à une augmentation de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et aux coûts d'optimisation des succursales, le tout en partie contrebalancé par une baisse des dépenses discrétionnaires, les coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social comptabilisés au trimestre précédent et les charges liées à Greystone au cours du trimestre précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 98 millions de dollars, ou 2 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 130 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 28 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 53 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 30 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque s'est établi à 53,5 %, en regard de 48,2 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque s'est établi à 53,1 %, en regard de 54,2 % pour le trimestre précédent.

Impôt sur le résultat

Comme il est expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, la Banque rajuste ses résultats comme présentés pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Ainsi, la charge d'impôt sur le résultat est inscrite comme présentée et rajustée.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 21,0 % pour le trimestre considéré, contre 19,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et (4,4) % pour le trimestre précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt ainsi qu'aux changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines comptabilisé au premier trimestre de

l'exercice précédent. La hausse par rapport au trimestre précédent découle essentiellement de l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade au trimestre précédent.

TABLEAU 9 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Trois mois clos les | | | | | |
|--|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | 31 janvier 2021 | | 31 octobre 2020 | | 31 janvier 2020 | |
| Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi | 1 033 | \$ 26,3 % | 1 209 | \$ 26,4 % | 908 | \$ 26,4 % |
| Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants : | | | | | | |
| Dividendes reçus | (31) | (0,8) | (30) | (0,7) | (32) | (0,9) |
| Écarts de taux liés aux activités internationales ¹ | (181) | (4,6) | (1 410) | (30,7) | (236) | (6,9) |
| Divers | 6 | 0,1 | 29 | 0,6 | 19 | 0,5 |
| Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés | 827 | \$ 21,0 % | (202) | \$ (4,4) % | 659 | \$ 19,1 % |
| Total des rajustements pour les éléments à noter² | 9 | | 838 | | 11 | |
| Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – rajustés^{3,4} | 836 | \$ 21,0 % | 636 | \$ 19,7 % | 670 | \$ 19,1 % |

¹ Ces montants tiennent compte des crédits d'impôt ainsi que de la composition des activités internationales.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

⁴ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 21,0 % pour le trimestre, en hausse par rapport à 19,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et en hausse comparativement à 19,7 % pour le trimestre précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt ainsi qu'aux changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines comptabilisé au premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation par rapport au trimestre précédent tient surtout à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU 10 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Trois mois clos | |
|---|---|-------------|
| | 31 janvier 2021 par rapport au 31 janvier 2020 Augmentation (diminution) | |
| Services bancaires de détail aux États-Unis | | |
| Total des produits | | (62) \$ |
| Charges autres que d'intérêts | | (39) |
| Résultat net, après impôt | | (18) |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ¹ | | (3) |
| Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis | | (21) |
| Résultat par action (en dollars canadiens) | | |
| De base | | (0,01) \$ |
| Dilué | | (0,01) |

¹ La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)

| | Trois mois clos les | |
|------------------|---------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Dollar américain | 0,777 \$ | 0,760 \$ |

RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab; et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, qui comprend les mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19, à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2020 et à la note 29 intitulée «Informations sectorielles» des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

La provision pour pertes sur créances relatives aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présenté du secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 42 millions de dollars, par rapport à 44 millions de dollars pour le trimestre précédent et à 38 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

TABLEAU 11 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Produits d'intérêts nets | 2 978 \$ | 2 982 \$ | 3 167 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 3 367 | 3 047 | 3 088 |
| Total des produits | 6 345 | 6 029 | 6 255 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés | 167 | 199 | 320 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs | (25) | 52 | 71 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 142 | 251 | 391 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 630 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées | 2 654 | 2 684 | 2 636 |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹ | 2 654 | 2 659 | 2 612 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté | 732 | 662 | 659 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté ¹ | 732 | 663 | 659 |
| Résultat net – comme présenté | 2 037 | 1 802 | 1 789 |
| Résultat net – rajusté¹ | 2 037 \$ | 1 826 \$ | 1 813 \$ |

Principaux volumes et ratios

| | | | |
|---|---------------|--------|--------|
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ² | 46,0 % | 40,5 % | 37,1 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 2} | 46,0 | 41,0 | 37,6 |
| Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés) | 2,65 | 2,71 | 2,94 |
| Ratio d'efficacité – comme présenté | 41,8 | 44,5 | 42,1 |
| Ratio d'efficacité – rajusté ¹ | 41,8 | 44,1 | 41,8 |
| Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) | 484 \$ | 433 \$ | 439 \$ |
| Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens) | 380 | 358 | 365 |
| Nombre de succursales de détail au Canada | 1 087 | 1 085 | 1 088 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 40 714 | 40 725 | 41 394 |

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour le trimestre s'est établi à 2 037 millions de dollars, en hausse de 248 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant une baisse de la provision pour pertes sur créances et une hausse des produits. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 224 millions de dollars, ou 12 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été de 46,0 %, contre respectivement 37,1 % et 37,6 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits pour le trimestre se sont élevés à 6 345 millions de dollars, en hausse de 90 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets se sont établis à 2 978 millions de dollars, en baisse de 189 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant la diminution des marges, partiellement compensée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 17 milliards de dollars, ou 4 %, reflétant une croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 3 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 73 milliards de dollars, ou 21 %, reflétant une croissance de 15 % des dépôts de particuliers, de 25 % des dépôts d'entreprises et de 44 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,65 %, une diminution de 29 points de base (pdb), découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 3 367 millions de dollars, une hausse de 279 millions de dollars, ou 9 %, du fait de l'accroissement des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine et d'une augmentation des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits d'honoraires dans les services bancaires.

Les actifs administrés s'élevaient à 484 milliards de dollars au 31 janvier 2021, en hausse de 45 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui reflète l'appréciation des marchés et la croissance des nouveaux actifs. Les actifs gérés s'établissaient à 380 milliards de dollars au 31 janvier 2021, en hausse de 15 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, du fait de l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 142 millions de dollars, en baisse de 249 millions de dollars, ou 64 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 167 millions de dollars, soit une baisse de 153 millions de dollars, ou 48 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, et reflète en grande partie l'incidence des programmes d'aide de la Banque et du gouvernement. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 25 millions de dollars, soit une baisse de 96 millions de dollars, reflétant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provisions au trimestre considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des perspectives économiques. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,12 %, en baisse de 24 pdb par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 780 millions de dollars, demeurant stables par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré a été contrebalancée par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et par la baisse du nombre d'événements météorologiques violents au cours du trimestre considéré, ainsi que par une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 2 654 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'accroissement des charges liées au volume, en partie contrebalancé par les charges de l'exercice précédent liées à Greystone. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 42 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour le trimestre se sont établis à 41,8 %, contre respectivement 42,1 % et 41,8 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour le trimestre a augmenté de 235 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant une hausse des produits, une baisse de la provision pour pertes sur créances et une diminution des charges autres que d'intérêts, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des indemnisations d'assurance. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 211 millions de dollars, ou 12 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été de 46,0 %, contre respectivement 40,5 % et 41,0 % pour le trimestre précédent.

Les produits ont augmenté de 316 millions de dollars, ou 5 %, en regard de ceux du trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont été relativement stables, la croissance des volumes ayant été en grande partie contrebalancée par la diminution des marges sur les dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 7 milliards de dollars, ou 2 %, témoignant de la croissance des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars, ou 4 %, reflétant la croissance de 3 % des dépôts de particuliers, de 5 % des dépôts d'entreprises et de 7 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,65 %, une diminution de 6 pdb découlant des changements dans la composition des actifs et de l'incidence continue de la faiblesse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 320 millions de dollars, ou 11 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits d'assurance et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités bancaires.

Les actifs administrés ont augmenté de 51 milliards de dollars, ou 12 %, et les actifs gérés ont augmenté de 22 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, ce qui reflète l'appréciation des marchés et la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances a diminué de 109 millions de dollars, ou 43 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a diminué de 32 millions de dollars, ou 16 %, en raison surtout des portefeuilles de prêts commerciaux. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 25 millions de dollars, soit une baisse de 77 millions de dollars, reflétant principalement une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs dans le portefeuille de prêts commerciaux au trimestre précédent et la reprise de provisions au trimestre considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des perspectives économiques. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, a été de 0,12 %, en baisse de 10 pdb.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont augmenté de 150 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à celles du trimestre précédent, ce qui reflète l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont diminué de 30 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles du trimestre précédent, reflétant les charges liées à Greystone au trimestre précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts sont demeurées relativement stables par rapport à celles du trimestre précédent.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté se sont établis à 41,8 %, contre respectivement 44,5 % et 44,1 % pour le trimestre précédent.

TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Dollars canadiens | | | |
| Produits d'intérêts nets | 2 031 \$ | 2 071 \$ | 2 196 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 653 | 646 | 706 |
| Total des produits | 2 684 | 2 717 | 2 902 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés | 190 | 147 | 273 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs | (55) | 425 | 46 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 135 | 572 | 319 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 688 | 1 660 | 1 593 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 70 | (47) | 45 |
| Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis | 791 | 532 | 945 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2} | 209 | 339 | 201 |
| Résultat net | 1 000 \$ | 871 \$ | 1 146 \$ |
| Dollars américains | | | |
| Produits d'intérêts nets | 1 579 \$ | 1 566 \$ | 1 668 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 507 | 488 | 536 |
| Total des produits | 2 086 | 2 054 | 2 204 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés | 147 | 111 | 208 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs | (44) | 322 | 35 |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 103 | 433 | 243 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 313 | 1 254 | 1 210 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 55 | (36) | 34 |
| Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis | 615 | 403 | 717 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2} | 161 | 255 | 152 |
| Résultat net | 776 \$ | 658 \$ | 869 \$ |
| Principaux volumes et ratios | | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³ | 9,8 % | 9,0 % | 11,1 % |
| Marge d'intérêts nette ⁴ | 2,24 | 2,27 | 3,07 |
| Ratio d'efficience | 62,9 | 61,1 | 54,9 |
| Actifs administrés (en milliards de dollars américains) | 26 \$ | 24 \$ | 22 \$ |
| Actifs gérés (en milliards de dollars américains) | 43 | 39 | 44 |
| Nombre de succursales de détail aux États-Unis | 1 223 | 1 223 | 1 220 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 26 333 | 26 460 | 26 261 |

¹ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab et TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisées dans le secteur Siège social.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020.

⁴ La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis s'est élevé à 1 000 millions de dollars (776 millions de dollars américains) pour le trimestre, en baisse de 146 millions de dollars (93 millions de dollars américains), ou 13 % (11 % en dollars américains), par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 9,8 %, contre 11,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans Schwab pour le trimestre ont été respectivement de 791 millions de dollars (615 millions de dollars américains) et 209 millions de dollars (161 millions de dollars américains).

La contribution de Schwab s'est élevée à 161 millions de dollars américains, une augmentation de 9 millions de dollars américains, ou 6 %, par rapport à celle de TD Ameritrade au premier trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 615 millions de dollars américains, en baisse de 102 millions de dollars américains, ou 14 %, reflétant surtout la baisse des produits et la hausse des dépenses, en partie contrebalancées par la baisse de la provision pour pertes sur créances.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour le trimestre ont été de 2 086 millions de dollars américains, en baisse de 118 millions de dollars américains, ou 5 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 89 millions de dollars américains, ou 5 %, la diminution des marges sur les dépôts ayant été en partie contrebalancée par la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que par des produits provenant des prêts accordés dans le cadre du PPP. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,24 %, une diminution de 83 pbb, reflétant la compression persistante des marges sur les dépôts et la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 29 millions de dollars américains, ou 5 %, témoignant essentiellement de la diminution des frais de cartes de crédit et de dépôts attribuable à la hausse des soldes de dépôt et à la diminution des activités de la clientèle, en partie contrebalancée par une hausse des profits à la vente de prêts hypothécaires.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 9 milliards de dollars américains, ou 5 %, en regard de celui du premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts aux particuliers et aux entreprises ont augmenté respectivement de 1 % et 9 %, l'augmentation des prêts aux entreprises reflétant les montages de prêts en vertu du PPP. Le volume moyen des dépôts a progressé de 88 milliards de dollars américains, ou 32 %, reflétant une hausse de 38 % des dépôts des comptes de passage, une augmentation de 37 % des dépôts d'entreprises et une hausse de 20 % des dépôts de particuliers.

Les actifs administrés s'élevaient à 26 milliards de dollars américains au 31 janvier 2021, en hausse de 4 milliards de dollars américains, ou 18 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 43 milliards de dollars américains au

31 janvier 2021, en baisse de 1 milliard de dollars américains, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant des sorties nettes de trésorerie.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a été de 103 millions de dollars américains, en baisse de 140 millions de dollars américains, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 147 millions de dollars américains, soit une baisse de 61 millions de dollars américains, ou 29 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, et reflète essentiellement l'incidence continue des programmes d'aide de la Banque et du gouvernement. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 44 millions de dollars américains, soit une baisse de 79 millions de dollars américains, reflétant une reprise de provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation au trimestre considéré découlant principalement de l'amélioration des perspectives économiques, contrebalancée en partie par une augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,25 %, en baisse de 34 pdb par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 1 313 millions de dollars américains, en hausse de 103 millions de dollars américains, ou 9 %, en regard de celles du premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant essentiellement des coûts d'optimisation des succursales de 76 millions de dollars américains et des charges additionnelles pour aider les clients et les employés durant la pandémie de COVID-19, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 55 millions de dollars américains, une hausse de 21 millions de dollars américains, ou 62 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement des changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines à l'exercice précédent, contrebalancés en partie par une baisse du résultat avant impôt.

Le ratio d'efficacité pour le trimestre s'est établi à 62,9 %, contre 54,9 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis de 1 000 millions de dollars (776 millions de dollars américains) a augmenté de 129 millions de dollars (118 millions de dollars américains), ou 15 % (18 % en dollars américains), par rapport à celui du trimestre précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 9,8 %, contre 9,0 % pour le trimestre précédent.

La contribution de Schwab s'est élevée à 161 millions de dollars américains, une diminution de 94 millions de dollars américains, ou 37 %, par rapport à celle de TD Ameritrade au trimestre précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 615 millions de dollars américains a augmenté de 212 millions de dollars américains, ou 53 %, par rapport à celui du trimestre précédent, témoignant d'une baisse de la provision pour pertes sur créances et d'une hausse des produits, le tout contrebalancé en partie par une hausse des charges.

Les produits pour le trimestre se sont accrus de 32 millions de dollars américains, ou 2 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 13 millions de dollars américains, ou 1 %, reflétant l'amortissement accéléré des frais découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du PPP. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,24 %, une diminution de 3 pdb. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 19 millions de dollars américains, ou 4 %, reflétant essentiellement l'augmentation des frais de cartes de crédit et de dépôts.

Le volume moyen des prêts a diminué de 2 milliards de dollars américains, ou 1 %, en regard de celui du trimestre précédent, reflétant une baisse de 3 % des prêts aux entreprises en raison des remboursements sur les prêts commerciaux, en partie contrebalancée par un accroissement de 1 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars américains, ou 4 %, reflétant une hausse de 4 % des dépôts de particuliers, une augmentation de 6 % des dépôts des comptes de passage et une hausse de 1 % des dépôts d'entreprises.

Les actifs administrés s'élevaient à 26 milliards de dollars américains au 31 janvier 2021, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 8 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. Les actifs gérés s'élevaient à 43 milliards de dollars américains au 31 janvier 2021, en hausse de 4 milliards de dollars américains, ou 10 %, témoignant de l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a diminué de 330 millions de dollars américains par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a augmenté de 36 millions de dollars américains, attribuable surtout aux portefeuilles de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a diminué de 366 millions de dollars américains, reflétant une augmentation moins importante de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs dans les portefeuilles de prêts commerciaux et une reprise de provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation au trimestre considéré découlant principalement de l'amélioration des perspectives économiques. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,25 %, en baisse de 76 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 1 313 millions de dollars américains, en hausse de 59 millions de dollars américains, ou 5 %, reflétant des coûts d'optimisation des succursales de 76 millions de dollars américains, en partie contrebalancés par le calendrier de certaines dépenses entre les trimestres.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 55 millions de dollars américains, contre un recouvrement d'impôt sur le résultat de 36 millions de dollars américains pour le trimestre précédent, soit une hausse de 91 millions de dollars américains, témoignant essentiellement de l'augmentation du résultat avant impôt.

Le ratio d'efficacité pour le trimestre a été de 62,9 %, contre 61,1 % pour le trimestre précédent.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 7 intitulée «Participations dans des entreprises associées et des contreprises» des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

TABLEAU 13 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale) | 661 \$ | 609 \$ | 357 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 649 | 645 | 689 |
| Total des produits | 1 310 | 1 254 | 1 046 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés | 10 | (19) | 52 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs | 10 | 13 | (35) |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 20 | (6) | 17 |
| Charges autres que d'intérêts | 711 | 581 | 652 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) | 142 | 193 | 96 |
| Résultat net | 437 \$ | 486 \$ | 281 \$ |
| Principaux volumes et ratios | | | |
| Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) | 744 \$ | 761 \$ | 612 \$ |
| Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ¹ | 58,7 | 61,0 | 55,1 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ² | 21,3 % | 23,0 % | 14,0 % |
| Ratio d'efficience | 54,3 | 46,3 | 62,3 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 4 678 | 4 659 | 4 517 |

¹ Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

² Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre a été de 437 millions de dollars, une hausse de 156 millions de dollars, ou 56 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits du secteur Services bancaires de gros sont principalement tirés des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placements offerts aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Le secteur Services bancaires de gros génère des produits tirés des prêts aux grandes entreprises, des services-conseils, et des services de prise ferme, de vente, de négociation et de recherche, de titrisation, de financement commercial, de gestion des liquidités, de courtage de premier rang et d'exécution. Les produits du trimestre se sont établis à 1 310 millions de dollars, une hausse de 264 millions de dollars, ou 25 %, en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant d'une augmentation des produits liés aux activités de négociation de même que d'une hausse des frais liés au crédit, des honoraires de prise ferme et des honoraires de services-conseils.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a été de 20 millions de dollars, en regard de 17 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 10 millions de dollars, une baisse de 42 millions de dollars, reflétant principalement la migration du crédit à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a été de 10 millions de dollars, une hausse de 45 millions de dollars, témoignant essentiellement de la migration du crédit, de prêts productifs à prêts douteux, à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont été de 711 millions de dollars, une hausse de 59 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement l'augmentation de la rémunération variable, en partie contrebalancée par la diminution des charges liées au volume.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros a été de 437 millions de dollars pour le trimestre, une diminution de 49 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant une hausse des charges autres que d'intérêts et une augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une augmentation des produits.

Les produits pour le trimestre ont augmenté de 56 millions de dollars, ou 4 %, reflétant une hausse des honoraires de services-conseils, des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres et des frais liés au crédit.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 26 millions de dollars. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 10 millions de dollars, une hausse de 29 millions de dollars, témoignant principalement des recouvrements au trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a été de 10 millions de dollars, une baisse de 3 millions de dollars.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont augmenté de 130 millions de dollars, ou 22 %, du fait de l'augmentation de la rémunération variable, en partie contrebalancée par une provision pour litiges au trimestre précédent.

TABLEAU 14 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Résultat net – comme présenté | (197) \$ | 1 984 \$ | (227) \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter¹ | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles avant impôt sur le résultat | 74 | 61 | 70 |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab | 38 | – | – |
| Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade | – | (1 421) | – |
| Moins : incidence de l'impôt sur le résultat | 9 | 837 | 11 |
| Résultat net – rajusté | (94) \$ | (213) \$ | (168) \$ |
| Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté | | | |
| Charges nettes du Siège social | (182) \$ | (302) \$ | (179) \$ |
| Autres | 88 | 89 | 11 |
| Résultat net – rajusté | (94) \$ | (213) \$ | (168) \$ |

Principaux volumes

| | | | |
|--|---------------|--------|--------|
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 17 720 | 17 849 | 17 458 |
|--|---------------|--------|--------|

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre s'est établie à 197 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 227 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent reflète la hausse de l'apport d'autres éléments, en partie contrebalancée par les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab. La hausse des autres éléments s'explique essentiellement par une hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours du trimestre considéré et un rajustement défavorable relatif à la comptabilité de couverture au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 3 millions de dollars en regard de celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour le trimestre s'est élevée à 94 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 168 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre s'est établie à 197 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net comme présenté de 1 984 millions de dollars pour le trimestre précédent. La diminution par rapport au trimestre précédent est attribuable principalement à un profit net de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt) à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade au trimestre précédent et aux coûts liés à la transaction avec Schwab au trimestre considéré, le tout en partie contrebalancé par une baisse des charges nettes du Siège social. La baisse des charges nettes du Siège social reflète essentiellement l'incidence des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars (121 millions de dollars après impôt) au trimestre précédent. La perte nette rajustée pour le trimestre s'est élevée à 94 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 213 millions de dollars pour le trimestre précédent.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

TABLEAU 15 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS¹

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Trois mois clos les | | | | | | | |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2021 | | | | 2020 | | | |
| | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. |
| Produits d'intérêts nets | 6 030 \$ | 6 027 \$ | 6 101 \$ | 6 200 \$ | 6 169 \$ | 6 066 \$ | 5 980 \$ | 5 876 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 4 782 | 5 817 | 4 564 | 4 328 | 4 440 | 4 274 | 4 519 | 4 352 |
| Total des produits | 10 812 | 11 844 | 10 665 | 10 528 | 10 609 | 10 340 | 10 499 | 10 228 |
| Provision pour pertes sur créances | 313 | 917 | 2 188 | 3 218 | 919 | 891 | 655 | 633 |
| Indemnisations d'assurance et charges connexes | 780 | 630 | 805 | 671 | 780 | 705 | 712 | 668 |
| Charges autres que d'intérêts | 5 784 | 5 709 | 5 307 | 5 121 | 5 467 | 5 543 | 5 374 | 5 248 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 827 | (202) | 445 | 250 | 659 | 646 | 813 | 773 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 169 | 353 | 328 | 247 | 205 | 301 | 303 | 266 |
| Résultat net – comme présenté | 3 277 | 5 143 | 2 248 | 1 515 | 2 989 | 2 856 | 3 248 | 3 172 |
| Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt² | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 74 | 61 | 63 | 68 | 70 | 74 | 75 | 78 |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab | 38 | – | – | – | – | – | – | – |
| Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade | – | (1 421) | – | – | – | – | – | – |
| Charges liées à l'acquisition de Greystone | – | 25 | 25 | 26 | 24 | 30 | 26 | 30 |
| Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt | 112 | (1 335) | 88 | 94 | 94 | 104 | 101 | 108 |
| Moins : incidence de l'impôt sur le résultat | 9 | 838 | 9 | 10 | 11 | 14 | 11 | 14 |
| Résultat net – rajusté | 3 380 | 2 970 | 2 327 | 1 599 | 3 072 | 2 946 | 3 338 | 3 266 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 65 | 64 | 68 | 68 | 67 | 68 | 62 | 62 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 3 315 \$ | 2 906 \$ | 2 259 \$ | 1 531 \$ | 3 005 \$ | 2 878 \$ | 3 276 \$ | 3 204 \$ |

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Résultat de base par action | | | | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Comme présenté | 1,77 \$ | 2,80 \$ | 1,21 \$ | 0,80 \$ | 1,61 \$ | 1,54 \$ | 1,75 \$ | 1,70 \$ |
| Rajusté | 1,83 | 1,60 | 1,25 | 0,85 | 1,66 | 1,59 | 1,79 | 1,75 |
| Résultat dilué par action | | | | | | | | |
| Comme présenté | 1,77 | 2,80 | 1,21 | 0,80 | 1,61 | 1,54 | 1,74 | 1,70 |
| Rajusté | 1,83 | 1,60 | 1,25 | 0,85 | 1,66 | 1,59 | 1,79 | 1,75 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté | | | | | | | | |
| | 14,3 % | 23,3 % | 10,0 % | 6,9 % | 14,2 % | 13,6 % | 15,8 % | 16,5 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté | | | | | | | | |
| | 14,7 | 13,3 | 10,4 | 7,3 | 14,6 | 14,0 | 16,2 | 17,0 |

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | | | | | | |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Actifs productifs moyens | 1 563 \$ | 1 531 \$ | 1 494 \$ | 1 374 \$ | 1 292 \$ | 1 264 \$ | 1 240 \$ | 1 191 \$ |
| Marge d'intérêts nette | 1,53 % | 1,57 % | 1,62 % | 1,83 % | 1,90 % | 1,90 % | 1,91 % | 2,02 % |

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document. Pour des explications supplémentaires sur les éléments à noter pour les trimestres clos les 31 juillet 2020, 30 avril 2020, 31 juillet 2019 et 30 avril 2019, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du rapport aux actionnaires du trimestre concerné. Pour des explications supplémentaires sur les éléments à noter pour le trimestre clos le 31 octobre 2019, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du communiqué de presse sur les résultats pour les trois mois clos le 31 octobre 2019, publié le 5 décembre 2019.

REVUE DU BILAN

TABLEAU 16 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Aux</i> | |
|---|---------------------|---------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Actif | | |
| Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 223 356 \$ | 170 594 \$ |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction | 156 351 | 148 318 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 690 | 8 548 |
| Dérivés | 53 596 | 54 242 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 4 257 | 4 739 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 98 290 | 103 285 |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 210 206 | 227 679 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 156 176 | 169 162 |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 705 996 | 717 523 |
| Participation dans Schwab | 11 740 | 12 174 |
| Autres | 107 937 | 99 601 |
| Total de l'actif | 1 735 595 \$ | 1 715 865 \$ |
| Passif | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 47 154 \$ | 19 177 \$ |
| Dérivés | 56 727 | 53 203 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 49 087 | 59 665 |
| Dépôts | 1 139 196 | 1 135 333 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 175 672 | 188 876 |
| Billets et débiteurs subordonnés | 11 383 | 11 477 |
| Autres | 160 951 | 152 635 |
| Total du passif | 1 640 170 | 1 620 366 |
| Total des capitaux propres | 95 425 | 95 499 |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 735 595 \$ | 1 715 865 \$ |

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 736 milliards de dollars au 31 janvier 2021, soit 20 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'augmentation est attribuable à des hausses de 53 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 8 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction et de 8 milliards de dollars des autres actifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 17 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 13 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 12 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 5 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et de 1 milliard de dollars des dérivés. La variation du dollar américain par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une diminution de 32 milliards de dollars, ou environ 2 %, de l'actif.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 53 milliards de dollars, reflétant les échéances des valeurs mobilières, une croissance des dépôts de clients et les activités de gestion de la trésorerie.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 8 milliards de dollars, témoignant principalement de l'augmentation des positions en actions.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison des échéances.

Les **dérivés** ont diminué de 1 milliard de dollars, reflétant les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 5 milliards de dollars, en raison des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances**, ont diminué de 17 milliards de dollars, en raison des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 13 milliards de dollars en raison de la baisse des volumes et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**, ont diminué de 12 milliards de dollars, reflétant la diminution des prêts aux entreprises et aux gouvernements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres actifs** ont augmenté de 8 milliards de dollars du fait surtout des montants à recevoir des courtiers et des clients en raison des transactions non réglées et en cours.

Le **total du passif** s'établissait à 1 640 milliards de dollars au 31 janvier 2021, soit 20 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'augmentation est attribuable à des hausses de 28 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 4 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des dépôts et de 8 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 13 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 11 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN. La variation du dollar américain par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une diminution de 34 milliards de dollars, ou environ 2 %, du passif.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 28 milliards de dollars, reflétant de nouvelles émissions.

Les **dérivés** ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 11 milliards de dollars, reflétant les échéances des instruments de financement.

Les **dépôts** ont augmenté de 4 milliards de dollars, témoignant de la croissance des dépôts de particuliers, en partie contrebalancée par une baisse des dépôts effectués par des banques et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 13 milliards de dollars en raison de la baisse des volumes et de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres** passifs ont augmenté de 8 milliards de dollars du fait de la hausse des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et des montants à payer aux courtiers et aux clients en raison des transactions non réglées et en cours.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 95 milliards de dollars au 31 janvier 2021, demeurant relativement stables par rapport à ceux au 31 octobre 2020. La diminution du cumul des autres éléments du résultat global, reflétant l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, a été contrebalancée par une augmentation des résultats non distribués.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2021 par rapport au T1 2020

Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts s'établissaient à 3 057 millions de dollars au 31 janvier 2021, en baisse de 150 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux bruts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté de 143 millions de dollars, ou 13 %, en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, surtout dans les portefeuilles de prêts commerciaux en raison des créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, et dans le portefeuille des prêts hypothécaires résidentiels en raison de la cessation passée de certaines activités de mise en application en réponse à la COVID-19, le tout en partie contrebalancé par l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement. Les prêts douteux bruts du secteur Services de détail aux États-Unis ont diminué de 169 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence du taux de change et de l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement sur les portefeuilles de prêts à la consommation, le tout en partie contrebalancé par une hausse dans les portefeuilles de prêts commerciaux. Les prêts douteux bruts du secteur Services bancaires de gros ont diminué de 124 millions de dollars en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées. Les prêts douteux nets atteignaient 2 280 millions de dollars au 31 janvier 2021, en baisse de 56 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances de 8 945 millions de dollars au 31 janvier 2021 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 799 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 5 291 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 847 millions de dollars ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 8 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 100 millions de dollars, ou 11 %, en raison principalement des diminutions dans le portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis et de l'incidence du taux de change, en partie contrebalancées par une augmentation dans le portefeuille de prêts commerciaux au Canada, reflétant la migration du crédit. Les provisions pour pertes sur prêt à l'étape 1 et à l'étape 2 ont augmenté de 3 741 millions de dollars, ou 85 %, reflétant en grande partie une détérioration importante des perspectives économiques liée à la pandémie de COVID-19, y compris l'incidence de la migration du crédit à l'exercice précédent. L'augmentation de la provision pour les prêts à la consommation s'est reflétée dans tous les produits et comprenait un montant de 355 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. L'augmentation de la provision pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements s'est reflétée dans différents secteurs.

La provision relative aux titres de créance a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. À compter du premier trimestre de 2021, le scénario optimiste est fondé sur des analyses de scénarios plausibles tenant compte d'une reprise plus rapide après le choc causé par la COVID-19. Pour le scénario pessimiste, depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques ont été tirées d'analyses de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon les statistiques en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives, y compris l'incidence de la COVID-19. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque de même que ses estimations relativement aux répercussions potentielles de la COVID-19. La Banque continue de faire le suivi des répercussions de la COVID-19. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées de la COVID-19 ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. Une importante part d'incertitude perdure à l'égard des effets de la pandémie de COVID-19, et à mesure que la situation se développera, la provision pour pertes sur créances sera mise à jour dans les trimestres à venir. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque.

La Banque établit des provisions pour pertes sur créances attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 303 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 303 milliards de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et

étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés (étape 3). La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et 6 millions de dollars.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2021 par rapport au T4 2020

Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 100 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent, reflétant principalement les résolutions dans le portefeuille de prêts de gros. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont diminué de 43 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

La provision pour pertes sur créances de 8 945 millions de dollars au 31 janvier 2021 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 799 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 5 291 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 847 millions de dollars ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 8 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 79 millions de dollars, ou 9 %, en raison principalement des résolutions dans les portefeuilles de prêts de gros. Les provisions pour pertes sur prêt à l'étape 1 et à l'étape 2 ont diminué de 361 millions de dollars, ou 4 %, en regard de celles du trimestre précédent, témoignant de l'incidence du taux de change et de la reprise de provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation découlant de l'amélioration des prévisions économiques et des caractéristiques propres aux clients, en partie contrebalancées par des superpositions appliquées par la direction afin d'atténuer l'incertitude accrue prévalente.

La provision relative aux titres de créance a augmenté de 1 million de dollars par rapport à celle du trimestre précédent.

Pour plus de renseignements sur les prêts, les prêts douteux, la provision pour pertes sur créances et l'utilisation par la Banque des informations prospectives et des variables macroéconomiques pour déterminer sa provision pour pertes sur créances, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque.

TABLEAU 17 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

| | Trois mois clos les | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements¹ | | | |
| Prêts douteux au début de la période | 3 157 \$ | 3 821 \$ | 3 032 \$ |
| Classés comme douteux au cours de la période | 1 203 | 1 125 | 1 689 |
| Transférés dans les prêts productifs au cours de la période | (246) | (296) | (257) |
| Remboursements nets | (301) | (566) | (420) |
| Cessions de prêts | (3) | (52) | – |
| Montants radiés | (675) | (861) | (848) |
| Recouvrements de prêts et avances antérieurement radiés | – | – | – |
| Variations de change et autres variations | (78) | (14) | 11 |
| Prêts douteux à la fin de la période | 3 057 \$ | 3 157 \$ | 3 207 \$ |

¹ Excluent les prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 18 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Aux | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan | | | |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 | 2 489 \$ | 2 544 \$ | 2 149 \$ |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 | 4 659 | 4 902 | 1 653 |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 | 785 | 844 | 881 |
| Total de la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan | 7 933 | 8 290 | 4 683 |
| Provision pour les instruments hors bilan | | | |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 | 358 | 381 | 317 |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 | 632 | 672 | 278 |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 | 14 | 34 | 18 |
| Total de la provision pour les instruments hors bilan | 1 004 | 1 087 | 613 |
| Provision pour pertes sur prêts | 8 937 | 9 377 | 5 296 |
| Provision relative aux titres de créance | 8 | 7 | 4 |
| Provision pour pertes sur créances | 8 945 \$ | 9 384 \$ | 5 300 \$ |
| Prêts douteux, déduction faite de la provision ^{1, 2} | 2 280 \$ | 2 323 \$ | 2 336 \$ |
| Prêts douteux nets, en pourcentage des prêts nets ^{1, 2} | 0,31 % | 0,32 % | 0,33 % |
| Total de la provision pour pertes sur prêts en pourcentage des prêts bruts et des acceptations ¹ | 1,22 | 1,26 | 0,74 |
| Provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations | 0,17 | 0,49 | 0,52 |

¹ Excluent les prêts dépréciés acquis.

² Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la

Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

TABLEAU 19 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA¹

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | Aux |
|--------------|----------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|
| | | | Amortissables | Non amortissables | Total |
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Lignes de crédit domiciliaires | Total des prêts immobiliers garantis amortissables | Lignes de crédit domiciliaires | |
| | | | | | 31 janvier 2021 |
| Total | 216 732 \$ | 63 695 \$ | 280 427 \$ | 31 757 \$ | 312 184 \$ |
| | | | | | 31 octobre 2020 |
| Total | 213 239 \$ | 61 790 \$ | 275 029 \$ | 33 048 \$ | 308 077 \$ |

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TABLEAU 20 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | | | | | Aux | | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|--------|-------------------|--------------------------------|------------------|-------------|------------------|--------|------------------|--------|-------------------|--------|-----------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | | | Lignes de crédit domiciliaires | | | Total | | | | | | |
| | Assurés ³ | | Non assurés | Assurés ³ | | Non assurés | | | | | | | |
| | | | | | | | 31 janvier 2021 | | | | | | |
| Canada | | | | | | | | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 3 153 \$ | 1,5 % | 3 177 \$ | 1,5 % | 305 \$ | 0,3 % | 1 350 \$ | 1,4 % | 3 458 \$ | 1,1 % | 4 527 \$ | 1,5 % | |
| Colombie-Britannique ⁴ | 9 946 | 4,6 | 31 801 | 14,7 | 1 610 | 1,7 | 16 418 | 17,2 | 11 556 | 3,7 | 48 219 | 15,4 | |
| Ontario ⁴ | 27 913 | 12,9 | 83 413 | 38,3 | 5 681 | 6,0 | 48 047 | 50,3 | 33 594 | 10,8 | 131 460 | 42,1 | |
| Prairies ⁴ | 21 476 | 9,9 | 16 809 | 7,8 | 2 641 | 2,8 | 11 181 | 11,7 | 24 117 | 7,7 | 27 990 | 9,0 | |
| Québec | 8 379 | 3,9 | 10 665 | 4,9 | 944 | 1,0 | 7 275 | 7,6 | 9 323 | 3,0 | 17 940 | 5,7 | |
| Total – Canada | 70 867 | 32,8 % | 145 865 | 67,2 % | 11 181 | 11,8 % | 84 271 | 88,2 % | 82 048 | 26,3 % | 230 136 | 73,7 % | |
| États-Unis | 947 | | 36 189 | | – | | 10 112 | | 947 | | 46 301 | | |
| Total | 71 814 \$ | | 182 054 \$ | | 11 181 \$ | | 94 383 \$ | | 82 995 \$ | | 276 437 \$ | | |
| | | | | | | | | | | | | | 31 octobre 2020 |
| Canada | | | | | | | | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 3 218 \$ | 1,5 % | 3 108 \$ | 1,5 % | 316 \$ | 0,3 % | 1 337 \$ | 1,4 % | 3 534 \$ | 1,1 % | 4 445 \$ | 1,4 % | |
| Colombie-Britannique ⁴ | 10 142 | 4,8 | 30 416 | 14,3 | 1 670 | 1,8 | 16 192 | 17,1 | 11 812 | 3,8 | 46 608 | 15,1 | |
| Ontario ⁴ | 28 818 | 13,5 | 80 096 | 37,4 | 5 925 | 6,2 | 47 361 | 50,0 | 34 743 | 11,3 | 127 457 | 41,5 | |
| Prairies ⁴ | 21 741 | 10,2 | 16 750 | 7,9 | 2 726 | 2,9 | 11 260 | 11,9 | 24 467 | 7,9 | 28 010 | 9,1 | |
| Québec | 8 520 | 4,0 | 10 430 | 4,9 | 993 | 1,0 | 7 058 | 7,4 | 9 513 | 3,1 | 17 488 | 5,7 | |
| Total – Canada | 72 439 | 34,0 % | 140 800 | 66,0 % | 11 630 | 12,2 % | 83 208 | 87,8 % | 84 069 | 27,2 % | 224 008 | 72,8 % | |
| États-Unis | 1 008 | | 37 972 | | – | | 10 953 | | 1 008 | | 48 925 | | |
| Total | 73 447 \$ | | 178 772 \$ | | 11 630 \$ | | 94 161 \$ | | 85 077 \$ | | 272 933 \$ | | |

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 21 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2}

| | | | | | | | | | <i>Aux</i> |
|--------------|----------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|------------------------|
| | Moins de 5 ans | De 5 ans à moins de 10 ans | De 10 ans à moins de 15 ans | De 15 ans à moins de 20 ans | De 20 ans à moins de 25 ans | De 25 ans à moins de 30 ans | De 30 ans à moins de 35 ans | 35 ans et plus | Total |
| | | | | | | | | | 31 janvier 2021 |
| Canada | 0,9 % | 3,3 % | 6,9 % | 20,3 % | 44,2 % | 23,8 % | 0,6 % | – % | 100,0 % |
| États-Unis | 5,8 | 4,2 | 4,7 | 5,9 | 19,9 | 58,0 | 1,3 | 0,2 | 100,0 |
| Total | 1,7 % | 3,5 % | 6,6 % | 18,2 % | 40,4 % | 28,9 % | 0,7 % | – % | 100,0 % |
| | | | | | | | | | 31 octobre 2020 |
| Canada | 0,9 % | 3,4 % | 6,9 % | 20,0 % | 44,7 % | 23,3 % | 0,8 % | – % | 100,0 % |
| États-Unis | 5,3 | 4,5 | 4,6 | 6,0 | 20,8 | 56,3 | 2,3 | 0,2 | 100,0 |
| Total | 1,6 % | 3,5 % | 6,5 % | 17,8 % | 41,2 % | 28,4 % | 1,0 % | – % | 100,0 % |

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 22 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

| | | | | | | | <i>Trois mois clos les</i> |
|-----------------------------------|----------------------------------|--|------------------------|----------------------------------|--|-------------|----------------------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5} | Total | Prêts hypothécaires résidentiels | Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5} | Total | |
| | | | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 |
| Canada | | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 74 % | 70 % | 73 % | 74 % | 72 % | 74 % | |
| Colombie-Britannique ⁶ | 68 | 65 | 67 | 68 | 65 | 67 | |
| Ontario ⁶ | 69 | 66 | 68 | 69 | 66 | 68 | |
| Prairies ⁶ | 74 | 71 | 73 | 74 | 71 | 73 | |
| Québec | 73 | 72 | 73 | 73 | 73 | 73 | |
| Total – Canada | 69 | 67 | 69 | 70 | 67 | 69 | |
| États-Unis | 72 | 63 | 71 | 73 | 63 | 72 | |
| Total | 70 % | 67 % | 69 % | 70 % | 67 % | 69 % | |

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 23 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

| Pays | Aux | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------|---|------------------------|--------------------------|------------------|--|------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Prêts et engagements ¹ | | | | Dérivés, mises en pension et prêts de valeurs mobilières ² | | | | Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4} | | | | Exposition totale ⁵ |
| | Emprunteurs Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | Emprunteurs Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | Emprunteurs Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | |
| | | | | | | | | | | | | | 31 janvier 2021 |
| GIPE | | | | | | | | | | | | | |
| Grèce | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Italie | – | – | 10 | 10 | – | – | – | – | 6 | – | 61 | 67 | 77 |
| Irlande | – | – | 307 | 307 | 11 | – | 362 | 373 | – | – | 55 | 55 | 735 |
| Portugal | – | – | – | – | – | 153 | 2 | 155 | 1 | – | – | 1 | 156 |
| Espagne | – | – | 89 | 89 | – | – | 134 | 134 | 11 | 365 | 63 | 439 | 662 |
| Total GIPE | – | – | 406 | 406 | 11 | 153 | 498 | 662 | 18 | 365 | 179 | 562 | 1 630 |
| Reste de l'Europe | | | | | | | | | | | | | |
| Autriche | – | – | 18 | 18 | 9 | 155 | 21 | 185 | 1 | 1 194 | 7 | 1 202 | 1 405 |
| Belgique | 256 | – | 160 | 416 | 745 | 33 | 146 | 924 | 39 | 320 | – | 359 | 1 699 |
| Danemark | – | 262 | 1 | 263 | – | 94 | 463 | 557 | 1 | 380 | 4 | 385 | 1 205 |
| Finlande | – | 241 | 9 | 250 | – | 30 | 82 | 112 | – | 1 093 | 76 | 1 169 | 1 531 |
| France | 575 | 983 | 942 | 2 500 | 14 | 973 | 1 116 | 2 103 | 69 | 4 829 | 468 | 5 366 | 9 969 |
| Allemagne | 2 065 | 474 | 367 | 2 906 | 824 | 645 | 1 316 | 2 785 | 299 | 12 077 | 77 | 12 453 | 18 144 |
| Pays-Bas | 680 | 264 | 552 | 1 496 | 296 | 334 | 914 | 1 544 | 44 | 2 581 | 130 | 2 755 | 5 795 |
| Norvège | – | 350 | 29 | 379 | – | 196 | 40 | 236 | 4 | 1 080 | 440 | 1 524 | 2 139 |
| Suède | – | – | 59 | 59 | – | 103 | 66 | 169 | 6 | 1 967 | 777 | 2 750 | 2 978 |
| Suisse | 1 138 | 147 | 323 | 1 608 | 511 | 29 | 1 114 | 1 654 | 24 | – | 147 | 171 | 3 433 |
| Royaume-Uni | 5 681 | 16 239 | 672 | 22 592 | 1 563 | 856 | 9 483 | 11 902 | 92 | 387 | 494 | 973 | 35 467 |
| Autres ⁶ | – | – | 104 | 104 | – | 109 | 241 | 350 | 6 | 15 | 8 | 29 | 483 |
| Total – Reste de l'Europe | 10 395 | 18 960 | 3 236 | 32 591 | 3 962 | 3 557 | 15 002 | 22 521 | 585 | 25 923 | 2 628 | 29 136 | 84 248 |
| Total – Europe | 10 395 \$ | 18 960 \$ | 3 642 \$ | 32 997 \$ | 3 973 \$ | 3 710 \$ | 15 500 \$ | 23 183 \$ | 603 \$ | 26 288 \$ | 2 807 \$ | 29 698 \$ | 85 878 \$ |
| | | | | | | | | | | | | | 31 octobre 2020 |
| GIPE | | | | | | | | | | | | | |
| Grèce | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Italie | – | – | 10 | 10 | – | – | 3 | 3 | 17 | – | 17 | 34 | 47 |
| Irlande | – | – | 320 | 320 | 11 | – | 331 | 342 | – | – | 21 | 21 | 683 |
| Portugal | – | – | – | – | – | 86 | 24 | 110 | 13 | – | – | 13 | 123 |
| Espagne | – | – | 89 | 89 | – | – | 86 | 86 | 4 | 715 | 38 | 757 | 932 |
| Total GIPE | – | – | 419 | 419 | 11 | 86 | 444 | 541 | 34 | 715 | 76 | 825 | 1 785 |
| Reste de l'Europe | | | | | | | | | | | | | |
| Autriche | – | – | 18 | 18 | 3 | 122 | 33 | 158 | 5 | 1 266 | 9 | 1 280 | 1 456 |
| Belgique | 266 | – | 189 | 455 | 824 | 30 | 175 | 1 029 | 40 | 320 | – | 360 | 1 844 |
| Danemark | – | 273 | 1 | 274 | – | 95 | 480 | 575 | – | 410 | 40 | 450 | 1 299 |
| Finlande | – | 252 | 9 | 261 | – | 52 | 63 | 115 | – | 1 054 | 16 | 1 070 | 1 446 |
| France | 591 | 1 024 | 962 | 2 577 | 55 | 1 075 | 1 253 | 2 383 | 109 | 4 789 | 466 | 5 364 | 10 324 |
| Allemagne | 1 481 | 494 | 374 | 2 349 | 895 | 697 | 725 | 2 317 | 249 | 9 691 | 30 | 9 970 | 14 636 |
| Pays-Bas | 609 | 275 | 536 | 1 420 | 383 | 179 | 1 086 | 1 648 | 29 | 2 635 | 220 | 2 884 | 5 952 |
| Norvège | – | 365 | 29 | 394 | – | 439 | 42 | 481 | 5 | 708 | 439 | 1 152 | 2 027 |
| Suède | – | – | 67 | 67 | – | 109 | 174 | 283 | 4 | 1 784 | 781 | 2 569 | 2 919 |
| Suisse | 1 163 | 151 | 331 | 1 645 | 327 | 19 | 856 | 1 202 | 16 | – | 162 | 178 | 3 025 |
| Royaume-Uni | 5 333 | 9 797 | 760 | 15 890 | 1 592 | 847 | 8 424 | 10 863 | 93 | 479 | 526 | 1 098 | 27 851 |
| Autres ⁶ | – | – | 108 | 108 | 9 | 108 | 219 | 336 | – | 20 | – | 20 | 464 |
| Total – Reste de l'Europe | 9 443 | 12 631 | 3 384 | 25 458 | 4 088 | 3 772 | 13 530 | 21 390 | 550 | 23 156 | 2 689 | 26 395 | 73 243 |
| Total – Europe | 9 443 \$ | 12 631 \$ | 3 803 \$ | 25 877 \$ | 4 099 \$ | 3 858 \$ | 13 974 \$ | 21 931 \$ | 584 \$ | 23 871 \$ | 2 765 \$ | 27 220 \$ | 75 028 \$ |

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 janvier 2021 ni au 31 octobre 2020.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 2,4 milliards de dollars pour le GIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020) et de 62,4 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (82,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts, et les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement étaient de néant aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020.

⁵ La Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance (néant au 31 octobre 2020).

⁶ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2020), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2020.

Environ 98 % (97 % au 31 octobre 2020) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 16 milliards de dollars (14,8 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 1,9 milliard de dollars (6,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

SITUATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD continue de gérer ses capitaux propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III, comme il est mentionné à la section «Situation des fonds propres» du rapport annuel 2020 de la Banque.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes fonds propres fixe les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres à 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des ratios cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé. En raison de la COVID-19, plusieurs États ont décidé de suspendre, de réduire ou de retarder les augmentations prévues de leur réserve de fonds propres anticyclique. La réserve de fonds propres anticyclique pour le Canada demeure à 0 %.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique pour les expositions au risque de crédit du secteur privé étranger, le mettant en œuvre progressivement pour que cette réserve atteigne le plafond maximal de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au plus tard au premier trimestre de 2019 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 janvier 2021, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong (RAS), au Luxembourg et en Norvège. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle dans ces pays, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 janvier 2021.

Le 25 juin 2018, le BSIF a instauré la présentation de la réserve pour stabilité intérieure (RSI) que les BISI sont tenues de détenir en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques, doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et sera examinée et présentée par le BSIF au moins deux fois par an. Un manquement au respect de cette réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres; toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices. Le 13 mars 2020, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, le BSIF a annoncé que la RSI, qui devait passer à 2,25 % à compter du 30 avril 2020, serait réduite à 1,00 % à compter de la date de l'annonce et qu'elle n'augmenterait pas pendant au moins 18 mois à compter du 13 mars 2020. Le 23 juin 2020 ainsi que le 8 décembre 2020, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait à 1,00 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. L'exigence réglementaire minimale des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, compte tenu de la RSI de 1,00 %, est fixée à 9,00 %. Ces mesures visent à augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Le BSIF a encouragé les banques à miser sur cette capacité accrue d'octroi de crédit pour appuyer les ménages et les entreprises au Canada et s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions pour le moment.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II et est appliqué progressivement à un coefficient de 75 % au plus tard au quatrième trimestre de 2018. Comme il est mentionné ci-après, le coefficient plancher a été abaissé à 70 % avec prise d'effet le 9 avril 2020. À l'heure actuelle, les fonds propres de la Banque sont au-delà du niveau plancher.

Au premier trimestre de 2019, la Banque a mis en œuvre la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres, notamment en appliquant au pays l'approche standard pour évaluer le risque de crédit de contrepartie et les exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques à des contreparties centrales de même que les révisions apportées au cadre de titrisation. Le 1^{er} novembre 2019, les droits acquis d'une durée de un an à l'égard du traitement des fonds propres qui éliminait l'incidence initiale des révisions apportées au cadre de titrisation ont expiré.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les ratios cibles de TLAC fondés sur les risques et de levier TLAC aux fins de la surveillance d'ici le 1^{er} novembre 2021. Depuis septembre 2018, les cibles étaient de 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques

pour le ratio de TLAC fondé sur les risques, compte tenu de la RSI de 1,50 % qui était en vigueur à cette date, et de 6,75 % pour le ratio de levier TLAC. En raison des changements apportés à la RSI décrits précédemment, la Banque devra respecter d'ici le 1^{er} novembre 2021 un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 22,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 1,00 % si elle est toujours en vigueur à cette date.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada. En janvier 2020, le BSIF a accordé une période de transition pour les exercices de 2020 et 2021, au cours de laquelle les banques autorisées à utiliser l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle. Le 27 mars 2020, dans le cadre d'une série de mesures mises en place en réponse à la COVID-19, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre des dernières révisions de Bâle III serait reportée jusqu'en 2023, y compris le cadre du risque opérationnel. De ce fait, la période de transition a été prolongée jusqu'en 2022.

Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). Par suite de la publication de la liste 2020 des BISM le 11 novembre 2020 par la CSF, la Banque demeure une BISM. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, lesquelles ont été présentées précédemment, que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer» du rapport annuel 2020 de la Banque.

Au deuxième trimestre de 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Un résumé des mesures qui ont eu une incidence immédiate est présenté ci-après. Un résumé des mesures qui concernent des exigences futures en matière de fonds propres réglementaires est présenté à la rubrique «Évolution future des fonds propres réglementaires».

- Le 13 mars 2020, comme il est susmentionné, le BSIF a abaissé la RSI à 1,00 %.
- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
 - Aux termes des exigences réglementaires relatives aux fonds propres, les prêts bancaires pour lesquels les institutions auront accordé un report de paiements, dont les prêts hypothécaires, les prêts aux petites entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts commerciaux aux moyennes entreprises, continueront d'être traités comme des prêts productifs conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Les institutions de dépôts (ID) devront continuer d'évaluer la qualité du crédit de ces emprunteurs et d'employer de saines pratiques de gestion du risque de crédit. Ce régime sera appliqué temporairement, jusqu'à la fin du report de paiements (jusqu'à concurrence de six mois).
 - Le BSIF a annoncé l'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle, dont le calcul a été précisé le 9 avril 2020, telles qu'elles sont présentées ci-dessous.
 - Provisoirement, les institutions qui doivent respecter des exigences de fonds propres au titre du risque de marché et qui ont recours à l'approche des modèles internes sont autorisées à réduire de deux le multiplicateur de la valeur à risque (VaR) en contexte de crise qui s'appliquait à elles à la fin du trimestre précédent. Autrement dit, cela signifie qu'actuellement, la valeur minimale de trois ne tient plus aux fins des multiplicateurs de la VaR en contexte de crise.
 - Il est attendu des institutions qu'elles éliminent les couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement (RVF) du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle actuelle selon laquelle les couvertures aux fins du RVF sont prises en compte dans le calcul alors que les expositions sous-jacentes au RVF ne le sont pas. Ce changement a été mis en place depuis le début du deuxième trimestre de 2020.
 - Le BSIF a publié une ligne directrice sur le régime de fonds propres au titre des expositions découlant de l'instauration de nouveaux programmes fédéraux dont il est question à la rubrique «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19» du présent document et du rapport annuel de 2020 de la Banque. Le nouveau programme CUEC est financé par le gouvernement du Canada et les expositions aux prêts visés par ce programme peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques calculés selon les lignes directrices sur les normes de fonds propres et du ratio de levier calculé selon la ligne directrice sur les exigences de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'EDC, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.
- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
 - Des consignes ont été fournies sur le calcul de l'ajustement transitoire des fonds propres au titre du provisionnement des pertes de crédit attendues. L'ajustement permet qu'une partie de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le niveau de référence s'entend de la somme des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les ID dont l'exercice prend fin en octobre). Cette augmentation est ajustée en fonction de l'incidence fiscale, puis en fonction d'un facteur scalaire, lequel est de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022. Dans le cadre de la divulgation réglementaire des fonds propres au titre du troisième pilier, les ID doivent rendre disponible le facteur scalaire transitoire appliqué au cours de la période de présentation ainsi que chacun des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1, du total des fonds propres, de levier et de TLAC comme si la disposition transitoire n'avait pas été appliquée.
 - Les ID peuvent temporairement exclure de la mesure l'exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Ce traitement entre en vigueur à cette date et demeurera en place jusqu'au 30 avril 2021. Le 5 novembre 2020, le BSIF a annoncé qu'il prolongeait le traitement permettant d'exclure temporairement ces expositions jusqu'au 31 décembre 2021. Le BSIF a encouragé les institutions à miser sur cette capacité accrue d'octroi de crédit découlant des exclusions aux fins du ratio de levier pour appuyer les activités de prêt et d'intermédiation financière, et s'attend à ce qu'elle ne soit pas utilisée pour des distributions (sous forme de dividendes ou de primes).

- Le coefficient de plancher de fonds propres utilisé par l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour le risque de crédit est passé de 75 % à 70 %, coefficient qui entre en vigueur à compter de cette date et qui devrait demeurer en place jusqu'à la mise en œuvre nationale du plancher de fonds propres de Bâle III au premier trimestre de 2023.
- Le 16 avril 2020, le BSIF a publié une série de foires aux questions sur les exigences de déclaration réglementaire et les mesures qu'il avait annoncées en réaction aux difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Depuis cette date, le BSIF a continué de mettre à jour ces foires aux questions au fur et à mesure que de nouvelles questions sont soulevées.
- Le 23 avril 2020, le BSIF a publié des consignes dans sa foire aux questions sur le régime de fonds propres pour les participants au mécanisme de prêts du PPP de la Boston Federal Reserve qui précisent que les prêts du PPP affectés en vertu de ce mécanisme peuvent être exclus des ratios de fonds propres fondés sur les risques et de levier.

Au cours du troisième trimestre de 2020, la Banque est passée de l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de crédit des portefeuilles autres que de détail aux États-Unis à l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancées»). En raison de cette transition, l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 affectée à l'approche NI avancées, par rapport au niveau de référence pour le premier trimestre 2020, a été plafonnée au montant total de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 présenté par la Banque, aux fins de l'ajustement transitoire des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au titre du provisionnement des pertes de crédit attendues du BSIF qui aurait autrement été inclus dans les fonds propres de catégorie 2.

Le 31 août 2020, le BSIF a publié une ligne directrice portant sur le retranchement progressif du régime spécial au regard des exigences de fonds propres visant les reports de paiement de prêt. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé :

- avant le 31 août 2020 continueront d'être traités comme étant des prêts productifs en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres jusqu'à la fin du report et pour une durée maximale de six mois civils à compter de la date d'entrée en vigueur du report;
- après le 30 août 2020 et au plus tard le 30 septembre 2020 seront traités comme étant des prêts productifs en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres jusqu'à la fin du report et pour une durée maximale de trois mois civils à compter de la date d'approbation du report;
- après le 30 septembre 2020 ne seront pas admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres.

Le 27 janvier 2021, le BSIF a publié une ligne directrice sur les modalités qui doivent être appliquées aux nouveaux prêts aux entreprises accordés dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) du gouvernement du Canada annoncé le 26 janvier 2021. En vertu de ce programme, le gouvernement a demandé à la Banque de développement du Canada (BDC) de mettre sur pied le PCSTT assorti de garanties de prêts et de collaborer avec les prêteurs afin qu'ils fournissent des liquidités supplémentaires aux entreprises canadiennes très touchées par la pandémie de COVID-19. Les prêts octroyés dans le cadre du PCSTT doivent être traités comme une exposition sur un emprunteur souverain en raison de la garantie de la BDC et la pondération du risque connexe doit leur être appliquée conformément à la ligne directrice sur les normes des fonds propres du BSIF. Le plein montant du prêt doit être inclus dans le calcul du ratio de levier du prêteur. La Banque collabore avec BDC au montage de prêts dans le cadre du PCSTT depuis le deuxième trimestre de l'exercice.

Informations communiquées par les banques d'importance systémique mondiale

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. Par suite de la publication de la liste 2020 des BISM le 11 novembre 2020 par le CSF, la Banque demeure une BISM. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 22,5 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % en raison de la désignation de la Banque comme BISM. Des discussions continueront d'avoir lieu entre la Banque et les différents organismes de réglementation concernant les exigences découlant de sa désignation comme BISM.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2022 et utilisera les données de fin d'exercice de 2021.

L'approche fondée sur des indicateurs qui est actuellement en vigueur répartit les douze indicateurs en cinq catégories. La pondération de chacune de ces catégories, présentées au tableau ci-après, représente 20 % de la cote globale d'évaluation attribuée aux BISM.

| Catégorie (pondération) | Indicateurs (pondération) | Renseignements sur la catégorie |
|--|---|---|
| Activité transfrontière (20 %) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Créances transfrontières (10 %) 2. Engagements transfrontières (10 %) | Cette catégorie mesure l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine par rapport à l'activité globale des autres banques. Ces deux indicateurs illustrent comment les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient selon sa part de créances et d'engagements transfrontières. |
| Taille (20 %) | <ol style="list-style-type: none"> 3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (20 %) | Cette catégorie mesure la taille d'une banque. Plus la banque est importante, plus il est difficile aux autres banques de reprendre rapidement ses activités et plus la probabilité est grande que ses difficultés financières ou sa défaillance perturbent les marchés financiers sur lesquels elle opère. Les difficultés financières ou la défaillance d'une grande banque sont, en outre, plus susceptibles d'entamer la confiance envers l'ensemble du système financier. La taille est donc une mesure clé de l'importance systémique. |
| Interdépendance (20 %) | <ol style="list-style-type: none"> 4. Actifs dans le système financier (6,67 %) 5. Passifs dans le système financier (6,67 %) 6. Titres en circulation (6,67 %) | Cette catégorie mesure l'interdépendance des banques. En raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel les banques évoluent, les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers. |
| Substituabilité / infrastructure financière (20 %) | <ol style="list-style-type: none"> 7. Actifs sous garde (6,67 %) 8. Activité de paiement (6,67 %) 9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers (6,67 %) | Cette catégorie mesure la capacité d'autres institutions à fournir les mêmes services qu'une banque défaillante (comme l'offre de substituts). Ces trois indicateurs mesurent aussi la dominance d'une banque sur l'infrastructure financière où elle opère. Plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en matière d'insuffisance des services et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure. De même, le coût que représentera, pour la clientèle de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement risque d'être plus élevé lorsque la banque détient une large part du marché pour ce service. |
| Complexité (20 %) | <ol style="list-style-type: none"> 10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré (6,67 %) 11. Titres détenus à des fins de négociation et autres titres (6,67 %) 12. Actifs de niveau 3 (6,67 %) | Cette catégorie mesure la taille d'une banque. L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants. |

Le tableau ci-après présente les résultats des douze indicateurs en ce qui concerne la Banque. L'augmentation des créances transfrontières est attribuable à la hausse des valeurs mobilières, des dépôts et des prêts. L'augmentation des engagements transfrontières découle de la hausse des dépôts et des valeurs mobilières prises en pension. La croissance de la valeur notionnelle des dérivés de gré à gré est surtout attribuable aux swaps de taux d'intérêt. L'indicateur BISM « Titres détenus à des fins de négociation et autres titres » pour le 31 octobre 2019 présenté au premier trimestre de 2020 a été révisé par la suite au cours du troisième trimestre de 2020.

TABLEAU 24 : INDICATEURS BISM¹

(en millions de dollars canadiens)

| Catégories (pondération) | Indicateurs | Aux | |
|--|--|--------------------|--------------------|
| | | 31 octobre 2020 | 31 octobre 2019 |
| Activité transfrontière (20 %) | Créances transfrontières | 796 964 \$ | 672 076 \$ |
| | Engagements transfrontières | 769 164 | 629 498 |
| Taille (20 %) | Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III | 1 862 214 | 1 546 214 |
| Interdépendance (20 %) | Actifs dans le système financier | 85 917 | 96 814 |
| | Passifs dans le système financier | 36 405 | 34 810 |
| | Titres en circulation | 316 871 | 374 549 |
| Substituabilité / infrastructure financière (20 %) | Actifs sous garde | 453 178 | 443 931 |
| | Activité de paiement | 31 433 859 | 28 826 622 |
| | Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers | 205 509 | 168 306 |
| Complexité (20 %) | Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré | 15 385 351 | 16 510 992 |
| | Titres détenus à des fins de négociation et autres titres ² | 87 968 | 112 304 |
| | Actifs de niveau 3 | 2 573 | 2 689 |

¹ Les indicateurs des BISM sont préparés selon la méthodologie prescrite par les lignes directrices publiées par le CBCB. Étant donné sa désignation comme BISM par le CSF le 22 novembre 2019, la Banque doit fournir des renseignements supplémentaires sur ces indicateurs. Se reporter à la section « Divulgence réglementaire des fonds propres » de la Banque se trouvant à l'adresse <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgence-reglementaire/bism/disclosures.jsp> pour prendre connaissance des renseignements supplémentaires sur les indicateurs des BISM de 2020. La Banque est tenue de soumettre ses indicateurs de BISM à l'examen du BSIF et du CBCB après la date du présent rapport. Dans l'éventualité où des commentaires de l'un ou de l'autre de ces organismes de réglementation amèneraient la Banque à modifier les indicateurs de BISM présentés dans le tableau ci-dessus, les modifications apportées à ces indicateurs seraient publiées sur son site Web.

² Comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les valeurs mobilières désignées à la JVRN et les valeurs mobilières à la JVAERG.

Le tableau ci-après présente des détails sur la situation des fonds propres réglementaires de la TD.

TABEAU 25 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Aux | | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | | | |
| Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe | 22 594 \$ | 22 570 \$ | 21 801 \$ |
| Résultats non distribués | 56 032 | 53 845 | 50 119 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 11 152 | 13 437 | 11 087 |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires | 89 778 | 89 852 | 83 007 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | | | |
| Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant) ¹ | (16 413) | (17 019) | (19 793) |
| Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant) | (1 899) | (2 030) | (2 312) |
| Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires | (158) | (177) | (192) |
| Réserve de couverture de flux de trésorerie | (3 368) | (3 720) | (1 704) |
| Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues | - | - | (1 158) |
| Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre | (59) | (57) | (61) |
| Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant) | (9) | (9) | (13) |
| Actions autodétenues | (4) | (36) | (53) |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)² | (5 873) | (6 321) | - |
| Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)² | - | - | (2 032) |
| Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF³ | 1 398 | 2 133 | - |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | (26 385) | (27 236) | (27 318) |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 63 393 | 62 616 | 55 689 |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | | | |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital | 5 647 | 5 647 | 5 795 |
| Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | 615 | 1 190 | 1 195 |
| Autres éléments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers | 61 | - | - |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires | 6 323 | 6 837 | 6 990 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | | | |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)² | (12) | (12) | - |
| Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles | (350) | (350) | (350) |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | (362) | (362) | (350) |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | 5 961 | 6 475 | 6 640 |
| Fonds propres de catégorie 1 | 69 354 | 69 091 | 62 329 |
| Fonds propres de catégorie 2 et provisions | | | |
| Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital | 11 183 | 11 277 | 10 511 |
| Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2 | 160 | 160 | 200 |
| Provisions collectives | 1 172 | 509 | 1 893 |
| Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires | 12 515 | 11 946 | 12 604 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 | | | |
| Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre | - | - | - |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)⁴ | (406) | (856) | - |
| Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles | (160) | (160) | (160) |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 | (566) | (1 016) | (160) |
| Fonds propres de catégorie 2 | 11 949 | 10 930 | 12 444 |
| Total des fonds propres | 81 303 \$ | 80 021 \$ | 74 773 \$ |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 467 227 \$ | 478 909 \$ | 476 012 \$ |
| Ratios et multiples de fonds propres⁵ | | | |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) | 13,6 % | 13,1 % | 11,7 % |
| Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) | 14,8 | 14,4 | 13,1 |
| Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) | 17,4 | 16,7 | 15,7 |
| Ratio de levier ⁶ | 4,5 | 4,5 | 4,0 |

¹ Depuis le quatrième trimestre de 2020, la déduction liée au goodwill a diminué en raison de la vente de la participation dans TD Ameritrade.

² Depuis le quatrième trimestre de 2020, la déduction liée aux participations significatives a été éliminée en raison de la vente de la participation dans TD Ameritrade et la déduction liée aux participations non significatives a augmenté du fait de la participation dans Schwab.

³ Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique «Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III» de la section «Situation des fonds propres» du présent document.

⁴ Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité.

⁵ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio du levier, compte non tenu des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, sont respectivement 13,3 %, 14,5 %, 17,4 % et 4,4 %.

⁶ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique «Fonds propres réglementaires» du présent document.

Au 31 janvier 2021, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 13,6 %, 14,8 % et 17,4 %. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 13,1 % au 31 octobre 2020 est attribuable principalement à la croissance interne, aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel et à la diminution des actifs pondérés en fonction des risques essentiellement dans le secteur Services de détail aux États-Unis. L'augmentation a été en partie contrebalancée par la réduction du facteur scalaire relatif aux dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, qui est passé de 70 % pour l'exercice 2020 à 50 % pour l'exercice 2021.

Aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,5 %. Le ratio de levier est demeuré relativement stable en raison de l'accroissement de l'exposition surtout dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada, contrebalancé par la génération de fonds propres.

Évolution future des fonds propres réglementaires

L'évolution future des fonds propres réglementaires, en complément aux éléments décrits à la rubrique «Évolution future des fonds propres réglementaires» du rapport annuel 2020 de la Banque, est présentée ci-dessous.

Le 26 novembre 2020, le CBCB a publié une modification technique visant les exigences en matière de fonds propres pour les titrisations de prêts non productifs. La modification comprend le retrait de l'option d'utiliser les paramètres fondés sur le risque comme intrants dans l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), un plancher de pondération des risques de 100 % pour les expositions de titrisations qui sont pondérés en fonction des risques selon l'approche SEC-IRBA ou l'approche standard, et une ligne directrice sur les pondérations des risques pour certaines tranches de premier rang des titrisations. La modification devrait être appliquée au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

TABLEAU 26 : ACTIONS ET AUTRES TITRES

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

| | <i>Aux</i> | |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| | Nombre d'actions / de parts | Nombre d'actions / de parts |
| Actions ordinaires en circulation | 1 818,5 | 1 816,1 |
| Actions autodétenues – ordinaires | (2,5) | (0,5) |
| Total des actions ordinaires | 1 816,0 | 1 815,6 |
| Options sur actions | | |
| Droits acquis | 6,4 | 5,4 |
| Droits non acquis | 8,0 | 7,7 |
| Actions privilégiées – catégorie A | | |
| Série 1 | 20,0 | 20,0 |
| Série 3 | 20,0 | 20,0 |
| Série 5 | 20,0 | 20,0 |
| Série 7 | 14,0 | 14,0 |
| Série 9 | 8,0 | 8,0 |
| Série 12 | 28,0 | 28,0 |
| Série 14 | 40,0 | 40,0 |
| Série 16 | 14,0 | 14,0 |
| Série 18 | 14,0 | 14,0 |
| Série 20 | 16,0 | 16,0 |
| Série 22 | 14,0 | 14,0 |
| Série 24 | 18,0 | 18,0 |
| Total des actions privilégiées – capitaux propres | 226,0 | 226,0 |
| Actions autodétenues – privilégiées | (0,2) | (0,1) |
| Total des actions privilégiées | 225,8 | 225,9 |
| Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV : | | |
| Billets de Fiducie de capital TD IV–série2 ¹ | 450,0 | 450,0 |
| Billets de Fiducie de capital TD IV–série3 | 750,0 | 750,0 |

¹ Le 27 février 2020, la Banque a annoncé qu'elle s'attend, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation à ce moment, ce qui signifie que ce droit de rachat pourrait survenir aussi tôt que le 1^{er} novembre 2021. Les attentes de la Banque à l'égard de ce rachat se fondent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, notamment la situation des fonds propres actuelle et future prévue de la Banque ainsi que la conjoncture du marché, qui pourraient changer et entraîner un changement des attentes de la Banque à l'égard du rachat.

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré ni à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débetures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débetures subordonnés. Les débetures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débetures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débetures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débetures subordonnées à 3,105 % venant à échéance le 22 avril 2030, débetures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, débetures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 et débetures subordonnées à 3,06 % venant à échéance le 26 janvier 2032. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

GESTION DES RISQUES

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises de la Banque et ses activités sont exposées à un grand nombre de risques, recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'«Appétit pour le risque de l'entreprise», élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation actuel de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit pour le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent l'entreprise à aucune perte individuelle importante; ne mettent pas la TD en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport annuel 2020 de la Banque. Pour des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, consulter la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2020. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du rapport annuel 2020 de la Banque.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 janvier 2021.

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaillance (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 27 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondée sur les notations internes avancées (NI avancée)¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | 31 octobre 2020 | | |
|--|------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | Standard | NI avancée | Total | Standard | NI avancée | Total |
| Expositions de détail | | | | | | |
| Expositions garanties par l'immobilier résidentiel | 3 264 \$ | 412 079 \$ | 415 343 \$ | 3 594 \$ | 409 564 \$ | 413 158 \$ |
| Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles | – | 150 934 | 150 934 | – | 153 820 | 153 820 |
| Autres expositions de détail | 3 712 | 87 695 | 91 407 | 3 135 | 88 185 | 91 320 |
| Total – Expositions de détail | 6 976 | 650 708 | 657 684 | 6 729 | 651 569 | 658 298 |
| Expositions autres que de détail | | | | | | |
| Entreprises | 10 373 | 567 284 | 577 657 | 11 774 | 588 331 | 600 105 |
| Emprunteurs souverains | 1 | 539 653 | 539 654 | 1 | 528 598 | 528 599 |
| Banques | 423 | 165 407 | 165 830 | 446 | 149 117 | 149 563 |
| Total – Expositions autres que de détail | 10 797 | 1 272 344 | 1 283 141 | 12 221 | 1 266 046 | 1 278 267 |
| Expositions brutes au risque de crédit | 17 773 \$ | 1 923 052 \$ | 1 940 825 \$ | 18 950 \$ | 1 917 615 \$ | 1 936 565 \$ |

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni de certains autres actifs pondérés en fonction des risques de crédit.

RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon les modèles internes et comprennent trois composantes : 1) la valeur à risque (VaR); 2) la VaR en contexte de crise; et 3) les exigences supplémentaires liées au risque (IRC). En outre, la Banque calcule les fonds propres exposés au risque de marché au moyen de l'approche standard pour un nombre limité de portefeuilles.

Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 28 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | | Aux |
|---|---------------------|---------------------------------|---|-------------------|---------------------|---------------------------------|---|-------------------|--|
| | Bilan | Risque de marché de négociation | Risque de marché autre que de négociation | Autres | Bilan | Risque de marché de négociation | Risque de marché autre que de négociation | Autres | |
| Actifs exposés au risque de marché | | | | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 217 106 \$ | 860 \$ | 216 246 \$ | – \$ | 164 149 \$ | 435 \$ | 163 714 \$ | – \$ | Risque de taux d'intérêt |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction | 156 351 | 151 578 | 4 773 | – | 148 318 | 143 381 | 4 937 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 690 | – | 7 690 | – | 8 548 | – | 8 548 | – | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt |
| Dérivés | 53 596 | 51 099 | 2 497 | – | 54 242 | 51 722 | 2 520 | – | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 4 257 | – | 4 257 | – | 4 739 | – | 4 739 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 98 290 | – | 98 290 | – | 103 285 | – | 103 285 | – | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 210 206 | – | 210 206 | – | 227 679 | – | 227 679 | – | Risque de change, risque de taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières prises en pension | 156 176 | 7 035 | 149 141 | – | 169 162 | 7 395 | 161 767 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 705 996 | – | 705 996 | – | 717 523 | – | 717 523 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 18 760 | – | 18 760 | – | 14 941 | – | 14 941 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Participation dans Schwab | 11 740 | – | 11 740 | – | 12 174 | – | 12 174 | – | Risque actions |
| Autres actifs ² | 2 152 | – | 2 152 | – | 2 277 | – | 2 277 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Actifs non exposés au risque de marché | 93 275 | – | – | 93 275 | 88 828 | – | – | 88 828 | |
| Total de l'actif | 1 735 595 | 210 572 | 1 431 748 | 93 275 | 1 715 865 | 202 933 | 1 424 104 | 88 828 | |
| Passifs exposés au risque de marché | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 47 154 | 46 896 | 258 | – | 19 177 | 18 089 | 1 088 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Dérivés | 56 727 | 52 330 | 4 397 | – | 53 203 | 50 237 | 2 966 | – | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt |
| Passifs de titrisation à la juste valeur | 13 619 | 13 619 | – | – | 13 718 | 13 718 | – | – | Risque de taux d'intérêt |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 49 087 | 11 | 49 076 | – | 59 665 | 15 | 59 650 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Dépôts | 1 139 196 | – | 1 139 196 | – | 1 135 333 | – | 1 135 333 | – | Risque de taux d'intérêt, risque de change |
| Acceptations | 18 760 | – | 18 760 | – | 14 941 | – | 14 941 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | 41 768 | 40 976 | 792 | – | 34 999 | 34 307 | 692 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 175 672 | 2 687 | 172 985 | – | 188 876 | 3 675 | 185 201 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Passifs de titrisation au coût amorti | 15 216 | – | 15 216 | – | 15 768 | – | 15 768 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Billets et débiteures subordonnés | 11 383 | – | 11 383 | – | 11 477 | – | 11 477 | – | Risque de taux d'intérêt |
| Autres passifs ² | 17 198 | – | 17 198 | – | 18 431 | – | 18 431 | – | Risque actions, risque de taux d'intérêt |
| Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché | 149 815 | – | – | 149 815 | 150 277 | – | – | 150 277 | |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 735 595 \$ | 156 519 \$ | 1 429 261 \$ | 149 815 \$ | 1 715 865 \$ | 120 041 \$ | 1 445 547 \$ | 150 277 \$ | |

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

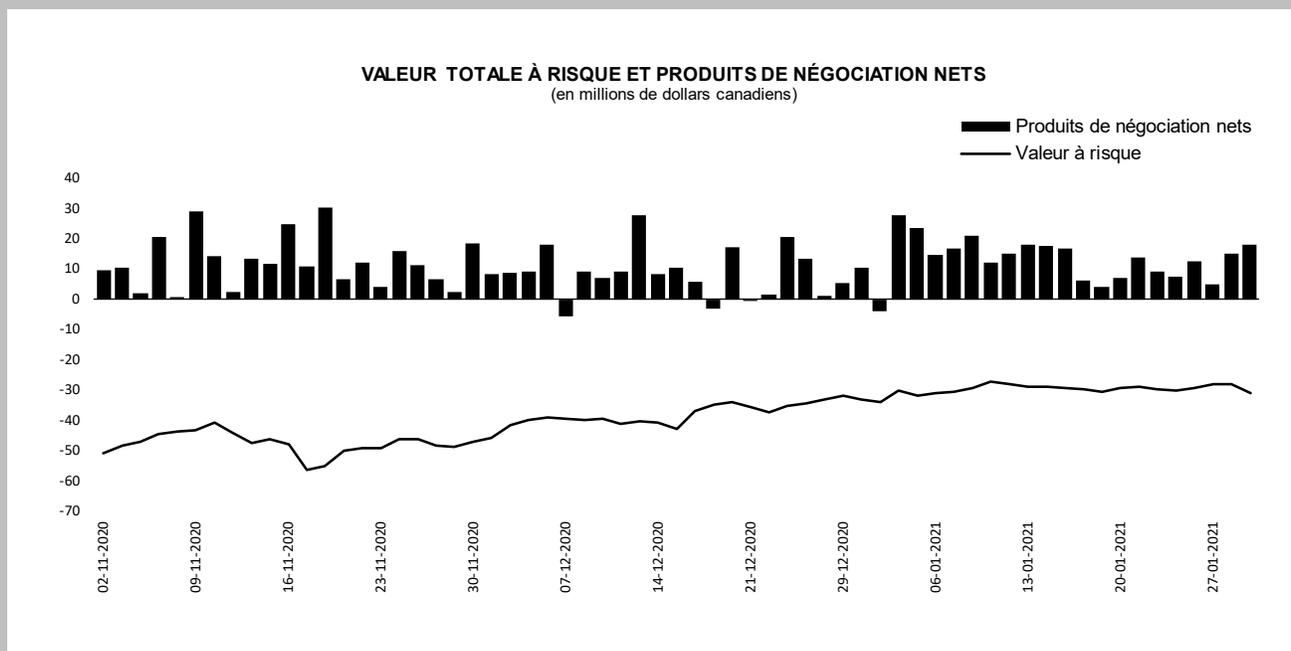
Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. Le trimestre clos le 31 janvier 2021 a compté 4 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 94 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les IRC, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la période de crise de la COVID-19. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie deux fois par semaine. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La TD applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 29 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

| | Clôture | Moyenne | Haut | Trois mois clos les | | |
|---|-----------------|-----------------|--------------------|---------------------|-----------------|-----------------|
| | | | | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 janvier 2020 |
| | | | Bas | Moyenne | Moyenne | |
| Risque de taux d'intérêt | 19,3 \$ | 21,2 \$ | 25,6 \$ | 14,8 \$ | 18,5 \$ | 13,8 \$ |
| Risque d'écart de taux | 28,3 | 24,6 | 37,2 | 16,2 | 34,6 | 9,5 |
| Risque actions | 10,2 | 10,1 | 12,1 | 8,1 | 9,1 | 6,9 |
| Risque de change | 2,0 | 3,0 | 5,3 | 1,2 | 2,3 | 4,4 |
| Risque sur marchandises | 5,3 | 6,3 | 9,4 | 4,1 | 5,1 | 2,0 |
| Risque idiosyncratique propre à des titres de créance | 26,7 | 30,8 | 41,9 | 24,2 | 45,5 | 14,5 |
| Effet de diversification ¹ | (60,8) | (62,2) | négl. ² | négl. | (67,5) | (31,6) |
| Valeur à risque totale (une journée) | 31,0 | 33,8 | 44,7 | 27,2 | 47,6 | 19,5 |
| Valeur à risque en contexte de crise (une journée) | 29,3 | 33,4 | 40,4 | 28,7 | 42,8 | 44,9 |
| Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année) | 320,9 \$ | 356,6 \$ | 421,6 \$ | 311,4 \$ | 355,9 \$ | 209,8 \$ |

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a augmenté par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent du fait des modèles de la VaR qui tiennent compte dorénavant de chocs plus importants sur presque tous les facteurs de risque en raison de la volatilité observée sur les marchés au cours de la COVID-19. La VaR moyenne et la VaR des écarts de taux ont diminué par rapport à celles du trimestre précédent en raison des variations des positions dans des obligations de sociétés et de gouvernements. La VaR moyenne en contexte de crise a diminué par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent et à celle du trimestre précédent en raison des variations des positions dans des obligations de sociétés et de gouvernements.

L'augmentation des IRC moyennes en regard de celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent découle des chocs sur des écarts de taux plus prononcés observés au cours de la COVID-19 ainsi que des variations des positions dans des obligations de sociétés et de gouvernements.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Risque de taux d'intérêt (autre que de négociation) structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel de la Banque découle des activités traditionnelles des services bancaires personnels et commerciaux et est en général le résultat de l'asymétrie entre les dates d'échéance et les dates de révision des taux des actifs et des passifs de la Banque. La mesure du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire n'inclut pas les expositions des Services bancaires de gros ni celles des activités d'assurance de la TD.

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la variation de la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque du conseil d'administration. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les taux plancher sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

TABLEAU 30 : SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | | | 31 octobre 2020 | | 31 janvier 2020 | | Aux |
|--------------------------------------|--|------------|------------|---|------------|----------|--|--|--|--|-----|
| | Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | Sensibilité des produits d'intérêts nets ¹ | | | Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires | Sensibilité des produits d'intérêts nets | Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires | Sensibilité des produits d'intérêts nets | |
| | Canada | États-Unis | Total | Canada | États-Unis | Total | Total | Total | Total | Total | |
| Incidence avant impôt d'une : | | | | | | | | | | | |
| Augmentation de 100 pdb des taux | 12 \$ | (1 637) \$ | (1 625) \$ | 1 174 \$ | 1 125 \$ | 2 299 \$ | (1 876) \$ | 1 926 \$ | (2 021) \$ | 909 \$ | |
| Diminution de 100 pdb des taux | (259) | 402 | 143 | (529) | (405) | (934) | 277 | (872) | 803 | (1 282) | |

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 janvier 2021, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 1 625 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une diminution de 251 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent, et une incidence positive de 2 299 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 373 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 143 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une diminution de 134 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent, et une incidence négative de 934 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 62 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. La diminution du choc à la hausse de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires par rapport au trimestre précédent est principalement attribuable à une baisse de la sensibilité découlant des modalités de remboursement anticipé de prêts hypothécaires aux États-Unis. L'augmentation du choc à la baisse de la sensibilité des produits d'intérêts nets par rapport au trimestre précédent est surtout attribuable à la croissance des soldes des dépôts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi qu'une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

L'appétit pour les risques de liquidité et l'approche de la Banque pour la gestion des risques de liquidité sont demeurés en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport annuel 2020 de la Banque. Pour des renseignements complets sur les risques de liquidité, se reporter à la rubrique «Risque de liquidité» du rapport annuel 2020 de la Banque.

Actifs liquides

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou

leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 31 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Aux</i> | | | | | |
|--|--|---|---------------------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs liquides détenus par la Banque | Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés | Total des actifs liquides | % du total | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
| 31 janvier 2021 | | | | | | |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 104 154 \$ | – \$ | 104 154 \$ | 12 % | 2 250 \$ | 101 904 \$ |
| Obligations du gouvernement du Canada | 32 259 | 81 788 | 114 047 | 13 | 77 941 | 36 106 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> | 27 431 | 13 | 27 444 | 3 | 2 309 | 25 135 |
| Obligations de gouvernements provinciaux | 20 423 | 24 555 | 44 978 | 5 | 32 389 | 12 589 |
| Obligations de sociétés émettrices | 8 874 | 3 085 | 11 959 | 1 | 2 551 | 9 408 |
| Actions | 12 799 | 3 272 | 16 071 | 1 | 9 949 | 6 122 |
| Autres titres ou prêts négociables | 4 514 | 351 | 4 865 | 1 | 2 316 | 2 549 |
| Total (libellé en dollars canadiens) | 210 454 | 113 064 | 323 518 | 36 | 129 705 | 193 813 |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 109 869 | – | 109 869 | 12 | 24 | 109 845 |
| Obligations du gouvernement des États-Unis | 57 623 | 52 352 | 109 975 | 12 | 56 102 | 53 873 |
| Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires | 72 231 | 6 005 | 78 236 | 9 | 18 007 | 60 229 |
| Autres obligations souveraines | 60 604 | 54 957 | 115 561 | 13 | 52 763 | 62 798 |
| Obligations de sociétés émettrices | 72 124 | 2 697 | 74 821 | 8 | 8 949 | 65 872 |
| Actions | 46 038 | 37 652 | 83 690 | 9 | 33 903 | 49 787 |
| Autres titres ou prêts négociables | 7 597 | 39 | 7 636 | 1 | 293 | 7 343 |
| Total (non libellé en dollars canadiens) | 426 086 | 153 702 | 579 788 | 64 | 170 041 | 409 747 |
| Total | 636 540 \$ | 266 766 \$ | 903 306 \$ | 100 % | 299 746 \$ | 603 560 \$ |
| 31 octobre 2020 | | | | | | |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 94 640 \$ | – \$ | 94 640 \$ | 11 % | 1 689 \$ | 92 951 \$ |
| Obligations du gouvernement du Canada | 39 008 | 83 258 | 122 266 | 14 | 80 934 | 41 332 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> | 30 763 | 23 | 30 786 | 3 | 2 294 | 28 492 |
| Obligations de gouvernements provinciaux | 18 862 | 24 141 | 43 003 | 5 | 32 812 | 10 191 |
| Obligations de sociétés émettrices | 11 310 | 2 841 | 14 151 | 1 | 2 331 | 11 820 |
| Actions | 13 146 | 2 618 | 15 764 | 2 | 8 248 | 7 516 |
| Autres titres ou prêts négociables | 4 137 | 300 | 4 437 | 1 | 2 178 | 2 259 |
| Total (libellé en dollars canadiens) | 211 866 | 113 181 | 325 047 | 37 | 130 486 | 194 561 |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 68 783 | – | 68 783 | 8 | 51 | 68 732 |
| Obligations du gouvernement des États-Unis | 82 701 | 53 755 | 136 456 | 15 | 53 585 | 82 871 |
| Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires | 74 131 | 9 566 | 83 697 | 9 | 21 495 | 62 202 |
| Autres obligations souveraines | 56 533 | 55 432 | 111 965 | 13 | 49 546 | 62 419 |
| Obligations de sociétés émettrices | 77 319 | 2 108 | 79 427 | 9 | 8 297 | 71 130 |
| Actions | 29 758 | 38 684 | 68 442 | 8 | 36 716 | 31 726 |
| Autres titres ou prêts négociables | 7 457 | 17 | 7 474 | 1 | 225 | 7 249 |
| Total (non libellé en dollars canadiens) | 396 682 | 159 562 | 556 244 | 63 | 169 915 | 386 329 |
| Total | 608 548 \$ | 272 743 \$ | 881 291 \$ | 100 % | 300 401 \$ | 580 890 \$ |

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

² Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Des actifs liquides non grevés sont détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères ainsi que par les succursales canadiennes et à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 32 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Aux</i> | |
|---|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| La Banque Toronto-Dominion (société mère) | 234 859 \$ | 230 369 \$ |
| Filiales bancaires | 347 640 | 334 308 |
| Succursales à l'étranger | 21 061 | 16 213 |
| Total | 603 560 \$ | 580 890 \$ |

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les trimestres clos les 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 33 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les trois mois clos les

| | Actifs liquides détenus par la Banque | Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés | Total des actifs liquides | % du total | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
|--|--|---|---------------------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------|
| 31 janvier 2021 | | | | | | |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 99 388 \$ | – \$ | 99 388 \$ | 11 % | 1 731 \$ | 97 657 \$ |
| Obligations du gouvernement du Canada | 34 020 | 82 652 | 116 672 | 13 | 78 657 | 38 015 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> | 28 370 | 12 | 28 382 | 3 | 2 293 | 26 089 |
| Obligations de gouvernements provinciaux | 19 836 | 24 661 | 44 497 | 5 | 33 046 | 11 451 |
| Obligations de sociétés émettrices | 10 399 | 2 998 | 13 397 | 1 | 2 373 | 11 024 |
| Actions | 14 174 | 3 423 | 17 597 | 2 | 10 036 | 7 561 |
| Autres titres ou prêts négociables | 4 334 | 338 | 4 672 | 1 | 2 266 | 2 406 |
| Total (libellé en dollars canadiens) | 210 521 | 114 084 | 324 605 | 36 | 130 402 | 194 203 |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 95 107 | – | 95 107 | 11 | 25 | 95 082 |
| Obligations du gouvernement des États-Unis | 64 728 | 55 244 | 119 972 | 13 | 54 157 | 65 815 |
| Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires | 72 630 | 8 179 | 80 809 | 9 | 20 543 | 60 266 |
| Autres obligations souveraines | 57 161 | 55 088 | 112 249 | 12 | 49 746 | 62 503 |
| Obligations de sociétés émettrices | 74 013 | 2 685 | 76 698 | 9 | 9 099 | 67 599 |
| Actions | 45 044 | 38 638 | 83 682 | 9 | 36 143 | 47 539 |
| Autres titres ou prêts négociables | 6 903 | 121 | 7 024 | 1 | 374 | 6 650 |
| Total (non libellé en dollars canadiens) | 415 586 | 159 955 | 575 541 | 64 | 170 087 | 405 454 |
| Total | 626 107 \$ | 274 039 \$ | 900 146 \$ | 100 % | 300 489 \$ | 599 657 \$ |

31 octobre 2020

| | | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 103 746 \$ | – \$ | 103 746 \$ | 12 % | 1 972 \$ | 101 774 \$ |
| Obligations du gouvernement du Canada | 36 389 | 76 969 | 113 358 | 13 | 76 706 | 36 652 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> | 32 302 | 17 | 32 319 | 4 | 1 910 | 30 409 |
| Obligations de gouvernements provinciaux | 18 437 | 23 507 | 41 944 | 5 | 32 612 | 9 332 |
| Obligations de sociétés émettrices | 11 010 | 2 913 | 13 923 | 2 | 2 145 | 11 778 |
| Actions | 12 953 | 3 273 | 16 226 | 2 | 8 946 | 7 280 |
| Autres titres ou prêts négociables | 4 061 | 308 | 4 369 | 1 | 1 941 | 2 428 |
| Total (libellé en dollars canadiens) | 218 898 | 106 987 | 325 885 | 37 | 126 232 | 199 653 |
| Trésorerie et réserves des banques centrales | 65 604 | – | 65 604 | 8 | 50 | 65 554 |
| Obligations du gouvernement des États-Unis | 85 166 | 53 805 | 138 971 | 16 | 53 821 | 85 150 |
| Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires | 72 126 | 8 951 | 81 077 | 9 | 20 165 | 60 912 |
| Autres obligations souveraines | 55 518 | 52 638 | 108 156 | 12 | 49 196 | 58 960 |
| Obligations de sociétés émettrices | 76 877 | 1 952 | 78 829 | 9 | 7 688 | 71 141 |
| Actions | 28 841 | 37 559 | 66 400 | 8 | 35 799 | 30 601 |
| Autres titres ou prêts négociables | 7 102 | 21 | 7 123 | 1 | 156 | 6 967 |
| Total (non libellé en dollars canadiens) | 391 234 | 154 926 | 546 160 | 63 | 166 875 | 379 285 |
| Total | 610 132 \$ | 261 913 \$ | 872 045 \$ | 100 % | 293 107 \$ | 578 938 \$ |

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

² Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) ainsi que par les succursales canadiennes et à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 34 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les trois mois clos les

| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
|---|--------------------|--------------------|
| La Banque Toronto-Dominion (société mère) | 231 504 \$ | 234 863 \$ |
| Filiales bancaires | 341 276 | 326 449 |
| Succursales à l'étranger | 26 877 | 17 626 |
| Total | 599 657 \$ | 578 938 \$ |

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 35 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

| | Total de l'actif | | Grevés ² | | Non grevés | | Aux |
|--|------------------------------|--|---------------------|---------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| | Actifs détenus par la Banque | Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ³ | Total de l'actif | Donnés en garantie ⁴ | Autres ⁵ | Disponibles comme garantie ⁶ | Autres ⁷ |
| | | | | | | | 31 janvier 2021 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 6 250 \$ | – \$ | 6 250 \$ | 173 \$ | – \$ | – \$ | 6 077 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 217 106 | – | 217 106 | 10 786 | 84 | 204 239 | 1 997 |
| Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁸ | 476 794 | 342 584 | 819 378 | 348 147 | 13 077 | 434 235 | 23 919 |
| Dérivés | 53 596 | – | 53 596 | – | – | – | 53 596 |
| Valeurs mobilières prises en pension ⁹ | 156 176 | (156 176) | – | – | – | – | – |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts ¹⁰ | 705 996 | (16 466) | 689 530 | 47 680 | 57 394 | 77 281 | 507 175 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 18 760 | – | 18 760 | – | – | – | 18 760 |
| Autres actifs ¹¹ | 100 917 | – | 100 917 | 497 | – | – | 100 420 |
| Total de l'actif | 1 735 595 \$ | 169 942 \$ | 1 905 537 \$ | 407 283 \$ | 70 555 \$ | 715 755 \$ | 711 944 \$ |
| | | | | | | | 31 octobre 2020 |
| Total de l'actif | 1 715 865 \$ | 151 950 \$ | 1 867 815 \$ | 393 439 \$ | 74 188 \$ | 686 464 \$ | 713 724 \$ |

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

³ Actifs obtenus à titre de sûretés dans le cadre de transactions hors bilan, comme des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et d'autres activités de la clientèle.

⁴ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁵ Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁶ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.

⁷ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement ou qui peuvent être cédés en garantie aux banques centrales (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁸ Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et les autres actifs financiers désignés à la JVRN, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

⁹ Les actifs présentés dans la catégorie «Actifs détenus par la Banque» représentent la valeur des prêts consentis et non la valeur de la garantie reçue. La valeur des prêts tirée des prises en pension est déduite de la catégorie «Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés» afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.

¹⁰ La valeur des prêts relatifs aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie «Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés» afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.

¹¹ Les autres actifs comprennent la participation dans Schwab, le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

La pandémie de COVID-19 a perturbé les marchés des capitaux. Par conséquent, la Banque a géré les risques associés à cette perturbation en fonction de ses plans de liquidité d'urgence. La Banque continue de se fier aux dépôts comme première source de financement principal stable et a eu accès aux facilités

consenties par les gouvernements et les banques centrales afin d'accroître la disponibilité des dépôts et le financement de gros sur les marchés pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises et appuyer le fonctionnement efficace des marchés des capitaux. Au premier trimestre de l'exercice 2021, les marchés des capitaux n'étaient plus perturbés et la Banque détenait toujours un nombre important d'HQLA conformément aux exigences réglementaires et à ses politiques internes.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et pourrait également nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 36 : NOTATIONS DE CRÉDIT¹

| | <i>Au</i> | | |
|---|------------------------|----------------|---------------------|
| | 31 janvier 2021 | | |
| | Moody's | S&P | DBRS |
| Dépôts/contrepartie ² | Aa1 | AA- | AA (haut) |
| Ancienne dette de premier rang ³ | Aa1 | AA- | AA (haut) |
| Dette de premier rang ⁴ | Aa3 | A | AA |
| Obligations sécurisées | Aaa | - | AAA |
| Titres de créance subordonnés | A2 | A | AA (bas) |
| Titres de créance subordonnés – FPUNV | A2 (hyb) | A- | A |
| Actions privilégiées – FPUNV | Baa1 (hyb) | BBB | Pfd-2 (haut) |
| Dette à court terme (dépôts) | P-1 | A-1+ | R-1 (haut) |
| Perspectives | Stable | Stable | Stable |

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 37 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS¹

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Moyenne pour les trois mois clos les</i> | |
|----------------------------|---|-----------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Abaissement de un cran | 212 \$ | 215 \$ |
| Abaissement de deux crans | 240 | 252 |
| Abaissement de trois crans | 1 015 | 1 076 |

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties figurant au contrat et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TABEAU 38 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Moyenne pour les trois mois clos le</i> | |
|---|---|---|
| | 31 janvier 2021 | |
| | Valeur non pondérée totale (moyenne)² | Valeur pondérée totale (moyenne)³ |
| Actifs liquides de haute qualité | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité | s. o. ⁴ \$ | 361 822 \$ |
| Sorties de trésorerie | | |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | 643 333 \$ | 82 878 \$ |
| Dépôts stables ⁵ | 236 891 | 7 107 |
| Dépôts moins stables | 406 442 | 75 771 |
| Financement de gros non garanti, dont : | 321 171 | 154 458 |
| Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁶ | 139 460 | 33 541 |
| Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 140 995 | 80 201 |
| Dettes non garanties | 40 716 | 40 716 |
| Financement de gros garanti | s. o. | 19 081 |
| Exigences supplémentaires, dont : | 268 782 | 75 657 |
| Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 54 424 | 28 540 |
| Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette | 7 174 | 7 174 |
| Facilités de crédit et de liquidité | 207 184 | 39 943 |
| Autres obligations de financement contractuelles | 13 282 | 8 106 |
| Autres obligations de financement conditionnelles ⁷ | 601 117 | 9 710 |
| Total des sorties de trésorerie | s. o. \$ | 349 890 \$ |
| Entrées de trésorerie | | |
| Prêts garantis | 213 189 \$ | 25 871 \$ |
| Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 12 532 | 6 369 |
| Autres entrées de trésorerie | 56 676 | 56 676 |
| Total des entrées de trésorerie | 282 397 \$ | 88 916 \$ |
| | <i>Moyenne pour les trois mois clos les</i> | |
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| | Valeur ajustée totale | Valeur ajustée totale |
| Total des actifs liquides de haute qualité⁸ | 361 822 \$ | 343 498 \$ |
| Total des sorties nettes de trésorerie⁹ | 260 974 | 237 316 |
| Ratio de liquidité à court terme | 139 % | 145 % |

¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 janvier 2021 représente la moyenne des 61 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Sans objet.

⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁷ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁸ Le total des HQLA ajustés est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁹ Le total des sorties nettes de trésorerie ajustées est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 139 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2021 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2021 a été de 362 milliards de dollars (343 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 octobre 2020), les actifs du niveau 1 représentant 86 % (88 % au 31 octobre 2020). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

Comme il est décrit à la rubrique «Mode de gestion du risque de liquidité de la TD» du rapport annuel 2020 de la Banque, la Banque gère les HQLA et les autres réserves de liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires au moyen du LCR, du NSFR et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Par conséquent, le total des HQLA est soumis à un rééquilibrage continu en fonction des besoins en liquidités projetés.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le ratio de liquidité à long terme (NSFR), mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du financement stable disponible (FSD) sur le montant total de financement stable requis. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris entre autres les dépôts et le financement de gros). Le montant de financement stable requis (FSR) de la Banque comprend les actifs et les activités hors bilan de la Banque et est fonction des caractéristiques de liquidité et du profil d'échéance de ces actifs.

TABLEAU 39 : RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Au | | | | |
|--|--|--------------------|------------------------------|-----------------|---------------------------------|
| | 31 janvier 2021 | | | | |
| | Valeur non pondérée par durée résiduelle | | | | |
| | Aucune échéance ¹ | Moins de 6 mois | 6 mois à moins de 1 an | Plus de 1 an | Valeur pondérée ² |
| Élément du financement stable disponible | | | | | |
| Fonds propres | 93 140 \$ | s. o. \$ | s. o. \$ | 11 114 \$ | 104 254 \$ |
| Fonds propres réglementaires | 93 140 | s. o. | s. o. | 11 114 | 104 254 |
| Autres instruments de fonds propres | s. o. | s. o. | s. o. | - | - |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | 557 271 | 31 259 | 11 705 | 17 541 | 570 251 |
| Dépôts stables ³ | 244 407 | 10 725 | 5 713 | 9 661 | 257 464 |
| Dépôts moins stables | 312 864 | 20 534 | 5 992 | 7 880 | 312 787 |
| Financement de gros dont : | 326 687 | 321 338 | 31 652 | 87 695 | 283 155 |
| Dépôts opérationnels ⁴ | 124 771 | 2 645 | - | - | 63 708 |
| Autre financement de gros | 201 916 | 318 693 | 31 652 | 87 695 | 219 447 |
| Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁵ | - | 1 213 | 1 286 | 22 299 | - |
| Autres passifs dont : | 53 786 | - | - | 63 213 | 1 950 |
| Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR | s. o. | - | - | - | s. o. |
| Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus | 53 786 | 60 411 | 1 705 | 1 097 | 1 950 |
| FSD total | | | | | 959 610 \$ |
| Élément du financement stable requis | | | | | |
| Total des HQLA aux fins du NSFR | s. o. \$ | s. o. \$ | s. o. \$ | s. o. \$ | 51 914 \$ |
| Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles | 2 | - | - | - | 1 |
| Prêts et titres productifs | 85 102 | 195 691 | 73 353 | 540 251 | 583 776 |
| Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 | - | 74 823 | 8 248 | - | 10 685 |
| Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 | - | 33 612 | 2 526 | 3 023 | 8 086 |
| HQLA et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis | - | - | - | - | - |
| Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public dont : | 30 378 | 44 124 | 28 395 | 241 812 | 271 061 |
| Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II | s. o. | 27 686 | 15 969 | 163 | 22 016 |
| Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont : | 31 599 | 33 765 | 30 594 | 232 048 | 213 401 |
| Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II ⁶ | 31 599 | 33 765 | 30 594 | 232 048 | 213 401 |
| Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés | 23 125 | 9 367 | 3 590 | 63 368 | 80 543 |
| Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁵ | - | 1 650 | 2 094 | 21 054 | - |
| Autres actifs dont : | 64 161 | - | - | 93 950 | 83 242 |
| Produits de base physiques, y compris l'or | 15 827 | s. o. | s. o. | s. o. | 13 680 |
| Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale | s. o. | - | - | 8 838 | 7 512 |
| Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR | s. o. | - | - | 3 636 | 3 636 |
| Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée | s. o. | - | - | 16 239 | 812 |
| Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus | 48 334 | 58 500 | 1 420 | 5 317 | 57 602 |
| Éléments hors bilan | s. o. | - | - | 631 405 | 27 894 |
| Total du FSR | | | | | 746 827 \$ |
| Ratio de liquidité à long terme | | | | | 128 % |

¹ Les éléments présentés sous la catégorie «Aucune échéance» ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les produits de base physique.

² Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

³ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent les retraits très improbables.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁵ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

⁶ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires.

Le NSFR de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2021 a été de 128 % et satisfait aux exigences réglementaires.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

En raison de l'incidence économique de la COVID-19, la Banque du Canada a mis en place une série de mesures pour aider les Canadiens à traverser cette période difficile en facilitant l'accès au crédit et en le rendant abordable. La Banque du Canada a également mis en place ou amélioré plusieurs programmes qui consistent à acquérir des actifs financiers et à prêter aux institutions financières afin de favoriser le bon fonctionnement du système financier et d'aider les institutions financières à continuer à consentir des prêts. La Banque a utilisé certains de ces programmes, notamment les opérations de prise en pension à plus d'un jour, le Mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour, la Facilité d'achat des acceptations bancaires et le Programme d'achat de papier commercial.

Dans le cadre du Plan d'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19, la SCHL a lancé une version révisée du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). En vertu de ce programme, la SCHL achète des blocs de prêts hypothécaires assurés afin de procurer un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et d'assurer la continuité des prêts aux Canadiens. La Banque a utilisé le PAPHA au deuxième trimestre de l'exercice 2020 et n'a pas participé à des opérations d'achat ultérieures.

À l'échelle mondiale, les banques centrales et les gouvernements ont mis en place des programmes semblables d'achat d'actifs et de crédit afin de soutenir la liquidité des marchés. La Banque a eu recours à certains de ces programmes, au besoin.

TABLEAU 40 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
|--|--------------------|--------------------|
| | | <i>Aux</i> |
| Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada | 486 590 \$ | 471 543 \$ |
| Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis | 475 738 | 477 738 |
| Total | 962 328 \$ | 949 281 \$ |

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. De plus, la Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la Fiducie de cartes de crédit Evergreen). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

| Canada | États-Unis | Europe |
|---|--|--|
| Programme de titres de fiducie de capital (15 milliards de dollars) | Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (45 milliards de dollars américains) | Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (80 milliards de dollars) |
| Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars) | | Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars américains) |
| Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars) | | |

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 janvier 2021 s'élevait à 116,2 milliards de dollars (121,1 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

À l'exception du PAPHA, le financement fourni dans le cadre des différents programmes des banques centrales et d'autres programmes gouvernementaux n'est pas présenté dans le Tableau 41 : Financement à long terme ni dans le Tableau 42 : Financement de gros étant donné que le financement fourni aux dates indiquées l'est par voie d'opérations visant l'achat d'actifs et d'opérations de rachat.

TABLEAU 41 : FINANCEMENT À LONG TERME

| Financement à long terme par devise | Aux | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Dollar canadien | 34 % | 32 % |
| Dollar américain | 38 | 40 |
| Euro | 20 | 20 |
| Livre sterling | 5 | 4 |
| Autres | 3 | 4 |
| Total | 100 % | 100 % |

| Financement à long terme par type | Aux | |
|--|-----------------|-----------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang | 52 % | 50 % |
| Obligations sécurisées | 33 | 33 |
| Titrisation de prêts hypothécaires ¹ | 13 | 13 |
| Titres adossés à des créances mobilières à terme | 2 | 4 |
| Total | 100 % | 100 % |

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020.

TABLEAU 42 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | | Aux | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | | | | | | | | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 mois à 1 an | Jusqu'à 1 an | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans | Total | Total |
| Dépôts effectués par des banques ¹ | 7 120 \$ | 4 706 \$ | 502 \$ | 311 \$ | 12 639 \$ | – \$ | 125 \$ | 12 764 \$ | 18 013 \$ |
| Billet de dépôt au porteur | 462 | 44 | 33 | 2 | 541 | – | – | 541 | 1 595 |
| Certificats de dépôt | 9 853 | 14 678 | 15 230 | 9 971 | 49 732 | – | – | 49 732 | 41 923 |
| Papier commercial | 21 335 | 18 958 | 10 862 | 1 542 | 52 697 | – | – | 52 697 | 48 367 |
| Obligations sécurisées | – | 2 811 | 5 268 | 6 762 | 14 841 | 8 673 | 15 188 | 38 702 | 40 537 |
| Titrisation de prêts hypothécaires | – | 471 | 1 068 | 1 743 | 3 282 | 4 954 | 20 599 | 28 835 | 29 486 |
| Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ² | – | 7 613 | 4 597 | 3 201 | 15 411 | 2 975 | 11 515 | 29 901 | 35 925 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang ³ | – | 1 598 | – | – | 1 598 | 5 426 | 23 039 | 30 063 | 25 006 |
| Billets et débentures subordonnés ⁴ | – | – | – | – | – | – | 11 383 | 11 383 | 11 477 |
| Titres adossés à des créances mobilières à terme | – | 767 | – | 683 | 1 450 | 547 | 639 | 2 636 | 4 171 |
| Divers ⁵ | 11 773 | 2 589 | 215 | 280 | 14 857 | 1 510 | 1 621 | 17 988 | 13 912 |
| Total | 50 543 \$ | 54 235 \$ | 37 775 \$ | 24 495 \$ | 167 048 \$ | 24 085 \$ | 84 109 \$ | 275 242 \$ | 270 412 \$ |
| Dont : | | | | | | | | | |
| Garantis | – \$ | 4 049 \$ | 6 336 \$ | 9 188 \$ | 19 573 \$ | 14 176 \$ | 36 433 \$ | 70 182 \$ | 74 203 \$ |
| Non garantis | 50 543 | 50 186 | 31 439 | 15 307 | 147 475 | 9 909 | 47 676 | 205 060 | 196 209 |
| Total | 50 543 \$ | 54 235 \$ | 37 775 \$ | 24 495 \$ | 167 048 \$ | 24 085 \$ | 84 109 \$ | 275 242 \$ | 270 412 \$ |

¹ Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

² Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

³ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 2,5 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁴ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁵ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 18 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis pour les trois mois clos le 31 janvier 2021 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 0,5 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2020), de même que d'autres titres adossés à des créances de néant (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2020). De plus, la Banque a émis des billets à moyen terme non garantis s'élevant respectivement à 5,6 milliards de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2021 (1,3 milliard de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2020). Le total des obligations sécurisées émises au cours des trois mois clos le 31 janvier 2021 a été de néant (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2020).

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mars 2020, le BSIF annonçait dans une lettre une série d'ajustements aux exigences en matière de fonds propres et de liquidités en vigueur en réponse à la situation en lien avec la COVID-19. Les principales mesures se rapportant aux fonds propres et aux liquidités énoncées dans la lettre comprennent :

- d'encourager les institutions à utiliser leurs réserves de liquidités, au besoin, pour soutenir une capacité accrue d'octroi de crédit;
- d'augmenter temporairement la limite des obligations sécurisées afin de permettre de donner en garantie à la Banque du Canada un pourcentage plus élevé d'obligations sécurisées;

- de confirmer la prise en compte dans le calcul du LCR des financements garantis conclus avec la Banque du Canada et de l'utilisation de la Facilité d'achat des acceptations bancaires de la Banque du Canada;
- de fournir des lignes directrices à l'égard du calcul du NSFR dans les cas d'actifs grevés au titre d'activités de liquidité des banques centrales en temps de crise.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 43 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

| | Au | | | | | | | | | |
|---|-----------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| | 31 janvier 2021 | | | | | | | | | |
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 mois à 1 an | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Aucune échéance précise | Total |
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 6 242 | \$ 8 | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | 6 250 |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 213 332 | 766 | 84 | - | - | - | - | - | 2 924 | 217 106 |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹ | 1 310 | 4 858 | 5 315 | 2 604 | 5 160 | 12 527 | 27 017 | 24 468 | 73 092 | 156 351 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 65 | 531 | 1 990 | 100 | 223 | 1 200 | 1 563 | 1 182 | 836 | 7 690 |
| Dérivés | 5 810 | 6 709 | 4 282 | 3 098 | 2 473 | 6 596 | 10 889 | 13 739 | - | 53 596 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 103 | 816 | 279 | 138 | 188 | 472 | 1 628 | 633 | - | 4 257 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 087 | 7 156 | 6 926 | 4 698 | 8 534 | 16 873 | 22 674 | 26 600 | 3 742 | 98 290 |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 10 992 | 9 728 | 7 711 | 5 361 | 3 646 | 13 846 | 61 947 | 96 977 | (2) | 210 206 |
| Valeurs mobilières prises en pension ² | 90 430 | 36 692 | 18 114 | 5 696 | 4 667 | 99 | 402 | 76 | - | 156 176 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 1 450 | 4 034 | 6 436 | 9 493 | 7 104 | 36 514 | 147 913 | 40 924 | - | 253 868 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 844 | 1 886 | 3 272 | 3 552 | 2 946 | 13 991 | 72 911 | 27 212 | 58 336 | 184 950 |
| Cartes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | 30 740 | 30 740 |
| Entreprises et gouvernements | 23 356 | 5 721 | 10 974 | 9 112 | 6 679 | 34 344 | 66 862 | 64 162 | 23 160 | 244 370 |
| Total des prêts | 25 650 | 11 641 | 20 682 | 22 157 | 16 729 | 84 849 | 287 686 | 132 298 | 112 236 | 713 928 |
| Provision pour pertes sur prêts | - | - | - | - | - | - | - | - | (7 932) | (7 932) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 25 650 | 11 641 | 20 682 | 22 157 | 16 729 | 84 849 | 287 686 | 132 298 | 104 304 | 705 996 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 16 633 | 2 023 | 104 | - | - | - | - | - | - | 18 760 |
| Participation dans Schwab | - | - | - | - | - | - | - | - | 11 740 | 11 740 |
| Goodwill ⁵ | - | - | - | - | - | - | - | - | 16 540 | 16 540 |
| Autres immobilisations incorporelles ³ | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 999 | 1 999 |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³ | - | 3 | 3 | 3 | 1 | 27 | 320 | 4 184 | 5 199 | 9 740 |
| Actifs d'impôt différé | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 229 | 2 229 |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients | 41 251 | - | - | - | - | - | - | - | - | 41 251 |
| Autres actifs | 4 294 | 2 647 | 413 | 193 | 200 | 73 | 108 | 74 | 9 416 | 17 418 |
| Total de l'actif | 417 199 | \$ 83 578 | \$ 65 903 | \$ 44 048 | \$ 41 821 | \$ 136 562 | \$ 414 234 | \$ 300 231 | \$ 232 019 | \$ 1 735 595 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 11 943 | \$ 15 017 | \$ 5 851 | \$ 1 542 | \$ 4 618 | \$ 3 398 | \$ 3 552 | \$ 1 233 | \$ - | 47 154 |
| Dérivés | 6 911 | 6 652 | 3 701 | 3 082 | 2 513 | 6 238 | 11 932 | 15 698 | - | 56 727 |
| Passifs de titrisation à la juste valeur | - | 243 | 650 | 344 | 654 | 3 055 | 6 299 | 2 374 | - | 13 619 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 8 010 | 17 566 | 17 271 | 5 454 | 773 | - | 4 | 9 | - | 49 087 |
| Dépôts^{4, 5} | | | | | | | | | | |
| Particuliers | 6 201 | 8 930 | 10 433 | 7 108 | 6 990 | 9 909 | 7 374 | 27 | 578 261 | 635 233 |
| Banques | 7 459 | 1 814 | 514 | 28 | 27 | 2 | 3 | 4 | 13 143 | 22 994 |
| Entreprises et gouvernements | 36 160 | 26 300 | 17 096 | 7 182 | 6 407 | 17 658 | 49 522 | 3 349 | 317 295 | 480 969 |
| Total des dépôts | 49 820 | 37 044 | 28 043 | 14 318 | 13 424 | 27 569 | 56 899 | 3 380 | 908 699 | 1 139 196 |
| Acceptations | 16 633 | 2 023 | 104 | - | - | - | - | - | - | 18 760 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹ | 3 151 | 1 020 | 1 398 | 371 | 339 | 5 309 | 14 209 | 14 716 | 1 255 | 41 768 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ² | 128 366 | 32 421 | 4 751 | 5 066 | 640 | 4 424 | 4 | - | - | 175 672 |
| Passifs de titrisation au coût amorti | - | 228 | 419 | 404 | 340 | 1 899 | 8 909 | 3 017 | - | 15 216 |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients | 37 105 | - | - | - | - | - | - | - | - | 37 105 |
| Passifs liés aux assurances | 340 | 374 | 367 | 294 | 296 | 984 | 1 710 | 968 | 2 271 | 7 604 |
| Autres passifs | 7 971 | 2 388 | 499 | 891 | 1 021 | 910 | 1 659 | 5 263 | 6 277 | 26 879 |
| Billets et débiteurs subordonnés | - | - | - | - | - | - | 200 | 11 183 | - | 11 383 |
| Capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - | 95 425 | 95 425 |
| Total du passif et des capitaux propres | 270 250 | \$ 114 976 | \$ 63 054 | \$ 31 766 | \$ 24 618 | \$ 53 786 | \$ 105 377 | \$ 57 841 | \$ 1 013 927 | \$ 1 735 595 |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7} | 17 016 | \$ 27 605 | \$ 29 400 | \$ 14 023 | \$ 19 403 | \$ 42 212 | \$ 103 818 | \$ 4 180 | \$ 1 256 | 258 913 |
| Autres engagements ⁸ | 52 | 119 | 197 | 171 | 232 | 619 | 825 | 523 | - | 2 738 |
| Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées | - | 689 | 480 | 1 812 | 207 | - | - | - | - | 3 188 |
| Total des engagements hors bilan | 17 068 | \$ 28 413 | \$ 30 077 | \$ 16 006 | \$ 19 842 | \$ 42 831 | \$ 104 643 | \$ 4 703 | \$ 1 256 | \$ 264 839 |

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprennent 39 milliards de dollars d'obligations sécurisées, dont une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 9 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 13 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 295 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 43 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

| | Au | | | | | | | | | |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------|
| | 31 octobre 2020 | | | | | | | | | |
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 mois à 1 an | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Aucune échéance précise | Total |
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 6 437 | \$ 8 | \$ – | \$ – | \$ – | \$ – | \$ – | \$ – | \$ – | \$ 6 445 |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 161 326 | 656 | – | – | – | – | – | – | 2 167 | 164 149 |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹ | 4 363 | 6 920 | 7 866 | 6 913 | 3 867 | 9 732 | 23 624 | 27 554 | 57 479 | 148 318 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 80 | – | 600 | 2 271 | 69 | 1 430 | 1 425 | 1 879 | 794 | 8 548 |
| Dérivés | 5 299 | 7 167 | 4 554 | 2 810 | 2 525 | 6 314 | 10 004 | 15 569 | – | 54 242 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 820 | 183 | 631 | 234 | 107 | 930 | 1 253 | 581 | – | 4 739 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 2 501 | 2 799 | 8 490 | 6 101 | 4 886 | 25 305 | 23 667 | 26 957 | 2 579 | 103 285 |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 6 444 | 23 449 | 16 052 | 5 855 | 5 498 | 12 386 | 62 145 | 95 852 | (2) | 227 679 |
| Valeurs mobilières prises en pension ² | 98 721 | 30 246 | 23 879 | 11 776 | 4 204 | 29 | 307 | – | – | 169 162 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 472 | 2 845 | 7 286 | 9 994 | 10 481 | 38 182 | 138 912 | 44 047 | – | 252 219 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 706 | 1 423 | 3 437 | 3 941 | 3 893 | 14 594 | 68 961 | 28 038 | 60 467 | 185 460 |
| Cartes de crédit | – | – | – | – | – | – | – | – | 32 334 | 32 334 |
| Entreprises et gouvernements | 27 193 | 4 938 | 8 973 | 11 653 | 8 672 | 35 439 | 70 478 | 65 144 | 23 309 | 255 799 |
| Total des prêts | 28 371 | 9 206 | 19 696 | 25 588 | 23 046 | 88 215 | 278 351 | 137 229 | 116 110 | 725 812 |
| Provision pour pertes sur prêts | – | – | – | – | – | – | – | – | (8 289) | (8 289) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 28 371 | 9 206 | 19 696 | 25 588 | 23 046 | 88 215 | 278 351 | 137 229 | 107 821 | 717 523 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 12 699 | 2 036 | 204 | 2 | – | – | – | – | – | 14 941 |
| Participation dans Schwab | – | – | – | – | – | – | – | – | 12 174 | 12 174 |
| Goodwill ³ | – | – | – | – | – | – | – | – | 17 148 | 17 148 |
| Autres immobilisations incorporelles ³ | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 125 | 2 125 |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ^{3,4} | – | 1 | 6 | 91 | 9 | 29 | 299 | 4 384 | 5 317 | 10 136 |
| Actifs d'impôt différé | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 444 | 2 444 |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients | 33 951 | – | – | – | – | – | – | – | – | 33 951 |
| Autres actifs | 3 521 | 1 060 | 643 | 2 783 | 470 | 150 | 125 | 171 | 9 933 | 18 856 |
| Total de l'actif | 364 533 | \$ 83 731 | \$ 82 621 | \$ 64 424 | \$ 44 681 | \$ 144 520 | \$ 401 200 | \$ 310 176 | \$ 219 979 | \$ 1 715 865 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 1 802 | \$ 2 429 | \$ 2 065 | \$ 3 057 | \$ 1 639 | \$ 3 510 | \$ 3 455 | \$ 1 220 | \$ – | \$ 19 177 |
| Dérivés | 4 718 | 6 783 | 3 997 | 1 917 | 2 012 | 5 438 | 11 084 | 17 254 | – | 53 203 |
| Passifs de titrisation à la juste valeur | – | 608 | 243 | 652 | 345 | 2 495 | 6 706 | 2 669 | – | 13 718 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 18 654 | 7 290 | 12 563 | 15 892 | 5 251 | – | 4 | 11 | – | 59 665 |
| Dépôts ^{5,6} | | | | | | | | | | |
| Particuliers | 6 240 | 8 996 | 9 139 | 9 550 | 7 288 | 10 095 | 7 923 | 37 | 565 932 | 625 200 |
| Banques | 12 870 | 1 592 | 313 | 56 | 28 | – | 4 | 5 | 14 101 | 28 969 |
| Entreprises et gouvernements | 25 387 | 24 703 | 24 841 | 15 274 | 7 214 | 14 378 | 52 852 | 3 386 | 313 129 | 481 164 |
| Total des dépôts | 44 497 | 35 291 | 34 293 | 24 880 | 14 530 | 24 473 | 60 779 | 3 428 | 893 162 | 1 135 333 |
| Acceptations | 12 699 | 2 036 | 204 | 2 | – | – | – | – | – | 14 941 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹ | 698 | 1 095 | 993 | 823 | 707 | 4 888 | 9 789 | 14 986 | 1 020 | 34 999 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ² | 122 433 | 23 944 | 30 879 | 1 791 | 4 952 | 4 873 | 4 | – | – | 188 876 |
| Passifs de titrisation au coût amorti | – | 1 055 | 221 | 422 | 404 | 1 642 | 8 799 | 3 225 | – | 15 768 |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients | 35 143 | – | – | – | – | – | – | – | – | 35 143 |
| Passifs liés aux assurances | 306 | 350 | 382 | 316 | 305 | 963 | 1 676 | 1 033 | 2 259 | 7 590 |
| Autres passifs ⁴ | 7 672 | 3 630 | 1 744 | 701 | 1 048 | 1 304 | 1 402 | 5 633 | 7 342 | 30 476 |
| Billets et débiteurs subordonnés | – | – | – | – | – | – | 200 | 11 277 | – | 11 477 |
| Capitaux propres | – | – | – | – | – | – | – | – | 95 499 | 95 499 |
| Total du passif et des capitaux propres | 248 622 | \$ 84 511 | \$ 87 584 | \$ 50 453 | \$ 31 193 | \$ 49 586 | \$ 103 898 | \$ 60 736 | \$ 999 282 | \$ 1 715 865 |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7,8} | 19 568 | \$ 23 526 | \$ 25 918 | \$ 20 089 | \$ 14 289 | \$ 43 760 | \$ 107 951 | \$ 4 343 | \$ 1 309 | \$ 260 753 |
| Autres engagements ⁹ | 77 | 169 | 183 | 188 | 165 | 657 | 875 | 553 | – | 2 867 |
| Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées | 903 | 342 | 1 367 | 227 | 408 | – | – | – | – | 3 247 |
| Total des engagements hors bilan | 20 548 | \$ 24 037 | \$ 27 468 | \$ 20 504 | \$ 14 862 | \$ 44 417 | \$ 108 826 | \$ 4 896 | \$ 1 309 | \$ 266 867 |

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.⁴ Par suite de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont inclus au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables et les obligations locatives comptabilisées sont incluses au poste Autres passifs.⁵ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».⁶ Comprennent 41 milliards de dollars d'obligations sécurisées, dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 à 3 mois», une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 3 à 6 mois», une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 9 mois à 1 an», une tranche de 9 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 16 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».⁷ Comprennent 290 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.⁹ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des opérations de titrisation et des arrangements hors bilan. La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section «Titrisation et arrangements hors bilan», la note 9 intitulée «Transferts d'actifs financiers» et la note 10 intitulée «Entités structurées» du rapport annuel 2020 de la Banque ainsi que la rubrique «Transferts d'actifs financiers admissibles à la décomptabilisation» de la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque. Aucun changement important n'a été apporté aux opérations de titrisation et aux arrangements hors bilan de la Banque au cours du trimestre clos le 31 janvier 2021.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titre des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées.

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titre des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titre les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 janvier 2021, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,6 milliards de dollars (10,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020). De plus, au 31 janvier 2021, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité de 3,2 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes.

Exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3,4 milliards de dollars au 31 janvier 2021 (4,0 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 et des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque. Pour plus de renseignements sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque et des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

Dépréciation – modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues exige l'application d'estimations et l'exercice de jugement dans l'évaluation du contexte économique actuel et prospectif. En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables qui serviront à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et à évaluer les pertes de crédit attendues. Au cours du deuxième trimestre de 2020, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettaient aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et soutient différents programmes d'aide gouvernementale qui réduisent l'exposition de la Banque aux pertes attendues. En vertu de ces programmes visant les prêts de détail et les prêts autres que de détail, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivaut pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui entraînerait une migration vers une autre étape) ni ne se traduit par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. Depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques pour le scénario pessimiste ont été tirées d'analyses de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. À compter du premier trimestre de 2021, le scénario optimiste est fondé sur des analyses de scénarios plausibles tenant compte d'une reprise plus rapide après le choc causé par la COVID-19. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios macroéconomiques prospectifs, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2021 de la Banque.

La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été appliqués. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie, dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les nouvelles normes et modifications de méthodes comptables ci-après ont été adoptées par la Banque le 1^{er} novembre 2020.

Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des «taux de référence», y compris les taux interbancaires offerts, étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. Par suite de l'annonce en juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle elle cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) après décembre 2021, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présente des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. D'autres risques de transition pourraient survenir du fait que les nouveaux taux de référence alternatifs, contrairement au LIBOR, sont des taux de financement à un jour presque sans risque, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux prévus pour certaines transactions existantes, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Pour gérer le passage aux taux de référence alternatifs, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par le conseil d'administration, et des flux de travail affectés à l'initiative pour évaluer les principaux secteurs touchés et atténuer l'incidence sur ses produits, ses services, ses systèmes, ses documents, ses processus, ses modèles, sa planification du financement et de la liquidité, ses cadres de gestion des risques et son information financière dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées. La Banque est aussi un membre actif d'associations sectorielles et intègre les meilleures pratiques des groupes de travail de ces associations ainsi que celles des organismes de réglementation dans son plan de transition, comme inclure des libellés de remplacement appropriés dans les contrats, rendre disponibles de nouveaux produits utilisant des taux de référence alternatifs, mettre fin à l'émission d'instruments financiers fondés sur le taux interbancaire offert et assurer la préparation opérationnelle globale. Le courtier en swaps inscrit de la Banque a adhéré au ISDA IBOR Fallbacks Protocol le 20 octobre 2020, tandis que quatre autres entités de la Banque y ont adhéré en janvier 2021, renforçant ainsi le soutien à la transition des anciens contrats dérivés.

Le plan de transition de la Banque progresse bien et les faits nouveaux sur le marché sont pris en compte à mesure qu'ils surviennent. Comme il est mentionné précédemment, l'utilisation des taux indexés au LIBOR devrait cesser après le 31 décembre 2021. La Banque continue de suivre l'évolution récente des consultations du secteur amorcées par la ICE Benchmark Administration (IBA), l'administrateur du LIBOR, portant sur le processus et le calendrier permettant une cessation ordonnée de l'utilisation du LIBOR, y compris le maintien éventuel de certaines échéances indexées au LIBOR en dollar américain jusqu'au 30 juin 2023. La Banque a participé à la consultation récemment conclue par l'IBA et continue de participer à d'autres consultations connexes menées auprès des participants du marché en vue d'assurer une transition harmonieuse.

En raison de la décision prise par les organismes de réglementation internationaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs, l'IASB a entrepris des activités de normalisation à l'égard de questions de comptabilisation de la réforme des taux interbancaires offerts en deux phases. La Banque a adopté les modifications applicables au quatrième trimestre de 2019 du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* (Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1) publié par l'IASB le 26 septembre 2019. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque. Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'application anticipée est permise. Aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption par la Banque de ces modifications le 1^{er} novembre 2020.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux

de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

Relations de couverture

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits d'intérêts nets dans l'état du résultat consolidé intermédiaire, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé intermédiaire d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés dans certaines relations de couverture de juste valeur, en reclassant dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts la tranche exclue de la désignation aux fins de la comptabilité de couverture. Par suite de ce reclassement, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture connexe (à l'exclusion de l'inefficacité de couverture) sont présentées aux mêmes postes dans l'état du résultat consolidé intermédiaire. Afin de rendre conforme les montants comparatifs des trois mois clos le 31 janvier 2020 à la présentation adoptée pour la période considérée, la Banque a reclassé dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts une perte de 132 millions de dollars dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. L'adoption prospective de ces modifications le 1^{er} novembre 2020 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière révisé

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. L'adoption prospective du cadre conceptuel révisé le 1^{er} novembre 2020 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera la norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration, le comité du risque et le comité d'audit de TD Assurance sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application d'IFRS 17 sur les états financiers et se prépare en vue de mettre en œuvre des solutions pour la migration des données et la mise à jour des systèmes.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
|--|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 6 250 \$ | 6 445 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 217 106 | 164 149 |
| | 223 356 | 170 594 |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 4) | 156 351 | 148 318 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4) | 7 690 | 8 548 |
| Dérivés (Note 4) | 53 596 | 54 242 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4) | 4 257 | 4 739 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Notes 4, 5, 6) | 98 290 | 103 285 |
| | 320 184 | 319 132 |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 4, 5) | 210 206 | 227 679 |
| Valeurs mobilières prises en pension (Note 4) | 156 176 | 169 162 |
| Prêts (Notes 4, 6) | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 253 868 | 252 219 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 184 950 | 185 460 |
| Cartes de crédit | 30 740 | 32 334 |
| Entreprises et gouvernements | 244 370 | 255 799 |
| | 713 928 | 725 812 |
| Provision pour pertes sur prêts (Note 6) | (7 932) | (8 289) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 705 996 | 717 523 |
| Divers | | |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 18 760 | 14 941 |
| Participation dans Schwab (Note 7) | 11 740 | 12 174 |
| Goodwill (Note 9) | 16 540 | 17 148 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 999 | 2 125 |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables | 9 740 | 10 136 |
| Actifs d'impôt différé (Note 16) | 2 229 | 2 444 |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients | 41 251 | 33 951 |
| Autres actifs (Note 10) | 17 418 | 18 856 |
| | 119 677 | 111 775 |
| Total de l'actif | 1 735 595 \$ | 1 715 865 \$ |
| PASSIF | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 4, 11) | 47 154 \$ | 19 177 \$ |
| Dérivés (Note 4) | 56 727 | 53 203 |
| Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 4) | 13 619 | 13 718 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 4, 11) | 49 087 | 59 665 |
| | 166 587 | 145 763 |
| Dépôts (Notes 4, 11) | | |
| Particuliers | 635 233 | 625 200 |
| Banques | 22 994 | 28 969 |
| Entreprises et gouvernements | 480 969 | 481 164 |
| | 1 139 196 | 1 135 333 |
| Divers | | |
| Acceptations | 18 760 | 14 941 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 4) | 41 768 | 34 999 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 4) | 175 672 | 188 876 |
| Passifs de titrisation au coût amorti (Note 4) | 15 216 | 15 768 |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients | 37 105 | 35 143 |
| Passifs liés aux assurances | 7 604 | 7 590 |
| Autres passifs (Note 12) | 26 879 | 30 476 |
| | 323 004 | 327 793 |
| Billets et débentures subordonnés (Note 4) | 11 383 | 11 477 |
| Total du passif | 1 640 170 | 1 620 366 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | |
| Actions ordinaires (Note 13) | 22 645 | 22 487 |
| Actions privilégiées (Note 13) | 5 650 | 5 650 |
| Actions autodétenues – ordinaires (Note 13) | (171) | (37) |
| Actions autodétenues – privilégiées (Note 13) | (4) | (4) |
| Surplus d'apport | 121 | 121 |
| Résultats non distribués | 56 032 | 53 845 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 11 152 | 13 437 |
| Total des capitaux propres | 95 425 | 95 499 |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 735 595 \$ | 1 715 865 \$ |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|--|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Produits d'intérêts¹ | | |
| Prêts | 6 190 \$ | 8 016 \$ |
| Valeurs mobilières | | |
| Intérêts | 949 | 1 717 |
| Dividendes | 395 | 535 |
| Dépôts auprès de banques | 76 | 120 |
| | 7 610 | 10 388 |
| Charges d'intérêts (Note 20) | | |
| Dépôts | 1 131 | 3 200 |
| Passifs de titrisation | 76 | 126 |
| Billets et débiteures subordonnés | 94 | 107 |
| Divers | 279 | 786 |
| | 1 580 | 4 219 |
| Produits d'intérêts nets | 6 030 | 6 169 |
| Produits autres que d'intérêts | | |
| Services de placement et de valeurs mobilières | 1 510 | 1 279 |
| Commissions sur crédit | 358 | 335 |
| Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 5) | 20 | 10 |
| Produits (pertes) de négociation | 272 | 316 |
| Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 68 | 12 |
| Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | (26) | 26 |
| Frais de service | 643 | 735 |
| Services de cartes | 595 | 620 |
| Produits d'assurance | 1 228 | 1 131 |
| Autres produits (pertes) | 114 | (24) |
| | 4 782 | 4 440 |
| Total des produits | 10 812 | 10 609 |
| Provision pour pertes sur créances (Note 6) | 313 | 919 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts | | |
| Salaires et avantages du personnel (Notes 14, 15) | 3 156 | 3 033 |
| Charges d'occupation des locaux, amortissement compris | 545 | 438 |
| Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier, amortissement compris | 404 | 377 |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles | 180 | 202 |
| Communication et marketing | 267 | 313 |
| Frais (recouvrement de frais) de restructuration | 24 | (5) |
| Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller | 98 | 85 |
| Services professionnels, services-conseils et services externes | 313 | 338 |
| Divers | 797 | 686 |
| | 5 784 | 5 467 |
| Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 3 935 | 3 443 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 827 | 659 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade (Note 7) | 169 | 205 |
| Résultat net | 3 277 | 2 989 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 65 | 67 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 212 \$ | 2 922 \$ |
| Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 17) | | |
| De base | 1,77 \$ | 1,61 \$ |
| Dilué | 1,77 | 1,61 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens) | 0,79 | 0,74 |

¹ Pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020, comprennent respectivement des produits d'intérêts de 6 788 millions de dollars et 8 602 millions de dollars qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 20.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE¹ (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|--|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Résultat net | 3 277 \$ | 2 989 \$ |
| Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat | | |
| Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net | | |
| Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | |
| Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 219 | 55 |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (17) | (7) |
| Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 | – |
| | 203 | 48 |
| Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture | | |
| Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger | (3 371) | 345 |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger (Note 7) | – | – |
| Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger | 1 085 | (144) |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger (Note 7) | – | – |
| | (2 286) | 201 |
| Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | |
| Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (520) | 485 |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie | 259 | (185) |
| | (261) | 300 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | (56) | (14) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net | | |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel | 408 | (152) |
| Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 98 | 32 |
| Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit propre | 17 | (61) |
| | 523 | (181) |
| Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat | (1 877) | 354 |
| Total du résultat global | 1 400 \$ | 3 343 \$ |
| Attribuable aux : | | |
| Actionnaires ordinaires | 1 335 \$ | 3 276 \$ |
| Actionnaires privilégiés | 65 | 67 |

¹ Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.

Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé intermédiaire

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|---|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 52 \$ | 16 \$ |
| Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 4 | 3 |
| Reclassement en résultat des variations de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | – | – |
| Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger | – | – |
| Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger (Note 7) | – | – |
| Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger | 386 | (52) |
| Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures dans des établissements à l'étranger (Note 7) | – | – |
| Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (389) | 185 |
| Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie | (296) | 83 |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel | 145 | (54) |
| Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 37 | 12 |
| Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit propre | 6 | (22) |
| Total de l'impôt sur le résultat | 529 \$ | (1) \$ |

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|--|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Actions ordinaires (Note 13) | | |
| Solde au début de la période | 22 487 \$ | 21 713 \$ |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions | 46 | 41 |
| Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes | 112 | 69 |
| Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres | - | (50) |
| Solde à la fin de la période | 22 645 | 21 773 |
| Actions privilégiées (Note 13) | | |
| Solde au début et à la fin de la période | 5 650 | 5 800 |
| Actions autodétenues – ordinaires (Note 13) | | |
| Solde au début de la période | (37) | (41) |
| Achat d'actions | (3 145) | (2 276) |
| Vente d'actions | 3 011 | 2 186 |
| Solde à la fin de la période | (171) | (131) |
| Actions autodétenues – privilégiées (Note 13) | | |
| Solde au début de la période | (4) | (6) |
| Achat d'actions | (34) | (38) |
| Vente d'actions | 34 | 37 |
| Solde à la fin de la période | (4) | (7) |
| Surplus d'apport | | |
| Solde au début de la période | 121 | 157 |
| Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues | (8) | (5) |
| Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées | 4 | (1) |
| Divers | 4 | 10 |
| Solde à la fin de la période | 121 | 161 |
| Résultats non distribués | | |
| Solde au début de la période | 53 845 | 49 497 |
| Incidence de l'adoption d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> (IFRS 16) | s. o. ¹ | (553) |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | 3 277 | 2 989 |
| Dividendes sur actions ordinaires | (1 433) | (1 339) |
| Dividendes sur actions privilégiées | (65) | (67) |
| Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et autres | - | (256) |
| Écart actuariels sur les régimes d'avantages du personnel | 408 | (152) |
| Solde à la fin de la période | 56 032 | 50 119 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | |
| <i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i> | | |
| Solde au début de la période | 543 | 290 |
| Autres éléments du résultat global | 202 | 48 |
| Provision pour pertes sur créances | 1 | - |
| Solde à la fin de la période | 746 | 338 |
| <i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i> | | |
| Solde au début de la période | (252) | (40) |
| Autres éléments du résultat global | 98 | 32 |
| Solde à la fin de la période | (154) | (8) |
| <i>Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit propre</i> | | |
| Solde au début de la période | (37) | 14 |
| Autres éléments du résultat global | 17 | (61) |
| Solde à la fin de la période | (20) | (47) |
| <i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i> | | |
| Solde au début de la période | 9 357 | 8 793 |
| Autres éléments du résultat global | (2 286) | 201 |
| Solde à la fin de la période | 7 071 | 8 994 |
| <i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i> | | |
| Solde au début de la période | 3 826 | 1 497 |
| Autres éléments du résultat global | (261) | 300 |
| Solde à la fin de la période | 3 565 | 1 797 |
| <i>Quote-part du cumul des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab et TD Ameritrade</i> | (56) | 13 |
| Total du cumul des autres éléments du résultat global | 11 152 | 11 087 |
| Total des capitaux propres | 95 425 \$ | 88 802 \$ |

¹ Sans objet.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|---|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Flux de trésorerie des activités d'exploitation | | |
| Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 4 104 \$ | 3 648 \$ |
| Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation | | |
| Provision pour pertes sur créances (Note 6) | 313 | 919 |
| Amortissement | 399 | 291 |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles | 180 | 202 |
| Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 5) | (20) | (10) |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade (Note 7) | (169) | (205) |
| Impôt différé | 169 | 126 |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation | | |
| Intérêts à recevoir et à payer (Notes 10, 12) | (16) | (79) |
| Valeurs mobilières mises en pension | (13 204) | 440 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 12 986 | 140 |
| Valeurs mobilières vendues à découvert | 6 769 | 7 832 |
| Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction | (8 033) | (16 475) |
| Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes | 11 174 | (9 448) |
| Dépôts | 31 840 | 21 899 |
| Dérivés | 4 170 | (1 226) |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 858 | (669) |
| Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | (10 096) | 7 335 |
| Passifs de titrisation | (651) | 28 |
| Impôt exigible | 467 | (258) |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci | (5 337) | (1 347) |
| Divers | 6 820 | (2 476) |
| Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation | 42 723 | 10 667 |
| Flux de trésorerie des activités de financement | | |
| Rachat de billets et débetures subordonnés | 2 | (64) |
| Émission d'actions ordinaires (Note 13) | 40 | 36 |
| Rachat d'actions ordinaires (Note 13) | - | (306) |
| Vente d'actions autodétenues (Note 13) | 3 037 | 2 218 |
| Achat d'actions autodétenues (Note 13) | (3 179) | (2 314) |
| Dividendes versés | (1 386) | (1 337) |
| Remboursement des obligations locatives | (136) | (143) |
| Flux de trésorerie nets des activités de financement | (1 622) | (1 910) |
| Flux de trésorerie des activités d'investissement | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | (52 957) | (8 474) |
| Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 5) | | |
| Achats | (6 152) | (7 415) |
| Produit tiré des échéances | 7 936 | 9 537 |
| Produit tiré des ventes | 605 | 1 795 |
| Activités relatives aux titres de créance au coût amorti (Note 5) | | |
| Achats | (27 278) | (15 101) |
| Produit tiré des échéances | 36 116 | 11 144 |
| Produit tiré des ventes | 597 | 164 |
| Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables | (3) | (212) |
| Flux de trésorerie nets des activités d'investissement | (41 136) | (8 562) |
| Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques | (160) | 15 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques | (195) | 210 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période | 6 445 | 4 863 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période | 6 250 \$ | 5 073 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation | | |
| Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période | 695 \$ | 726 \$ |
| Montant des intérêts payés au cours de la période | 1 700 | 4 235 |
| Montant des intérêts reçus au cours de la période | 7 319 | 9 922 |
| Montant des dividendes reçus au cours de la période | 392 | 490 |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés intermédiaires dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque, sauf pour ce qui est des modifications de méthodes comptables décrites à la note 2 du présent rapport. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque et à la note 3 du présent document. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois clos le 31 janvier 2021 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 24 février 2021.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion de 2020. Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les nouvelles normes et modifications de méthodes comptables ci-après ont été adoptées par la Banque le 1^{er} novembre 2020.

Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des «taux de référence», y compris les taux interbancaires offerts, étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. Par suite de l'annonce en juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle elle cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) après décembre 2021, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présente des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. D'autres risques de transition pourraient survenir du fait que les nouveaux taux de référence alternatifs, contrairement au LIBOR, sont des taux de financement à un jour presque sans risque, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux prévus pour certaines transactions existantes, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Pour gérer le passage aux taux de référence alternatifs, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par le conseil d'administration, et des flux de travail affectés à l'initiative pour évaluer les principaux secteurs touchés et atténuer l'incidence sur ses produits, ses services, ses systèmes, ses documents, ses processus, ses modèles, sa planification du financement et de la liquidité, ses cadres de gestion des risques et son information financière dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées. La Banque est aussi un membre actif d'associations sectorielles et intègre les meilleures pratiques des groupes de travail de ces associations ainsi que celles des organismes de réglementation dans son plan de transition, comme inclure des libellés de remplacement appropriés dans les contrats, rendre disponibles de nouveaux produits utilisant des taux de référence alternatifs, mettre fin à l'émission d'instruments financiers fondés sur le taux interbancaire offert et assurer la préparation opérationnelle globale. Le courtier en swaps inscrit de la Banque a adhéré au ISDA IBOR Fallbacks Protocol le 20 octobre 2020, tandis que quatre autres entités de la Banque y ont adhéré en janvier 2021, renforçant ainsi le soutien à la transition des anciens contrats dérivés.

Le plan de transition de la Banque progresse bien et les faits nouveaux sur le marché sont pris en compte à mesure qu'ils surviennent. Comme il est mentionné précédemment, l'utilisation des taux indexés au LIBOR devrait cesser après le 31 décembre 2021. La Banque continue de suivre l'évolution récente des consultations du secteur amorcées par la ICE Benchmark Administration (IBA), l'administrateur du LIBOR, portant sur le processus et le calendrier permettant une cessation ordonnée de l'utilisation du LIBOR, y compris le maintien éventuel de certaines échéances indexées au LIBOR en dollar américain jusqu'au 30 juin 2023. La Banque a participé à la consultation récemment conclue par l'IBA et continue de participer à d'autres consultations connexes menées auprès des participants du marché en vue d'assurer une transition harmonieuse.

En raison de la décision prise par les organismes de réglementation internationaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs, l'IASB a entrepris des activités de normalisation à l'égard de questions de comptabilisation de la réforme des taux interbancaires offerts en deux phases. La Banque a adopté les modifications applicables au quatrième trimestre de 2019 du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* (Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1) publié par l'IASB le 26 septembre 2019. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque. Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'application anticipée est permise. Aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption par la Banque de ces modifications le 1^{er} novembre 2020.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque aux taux d'intérêt de référence importants assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts qui n'ont pas encore été indexés à un taux de référence alternatif et qui viendront à échéance après le 31 décembre 2021, ainsi que les expositions aux taux d'intérêt de référence assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts dont l'indexation à un taux de référence alternatif n'est pas nécessaire. Puisque l'IBA n'a pas fait d'annonce sur le résultat de ses consultations, les informations quantitatives présentées ci-dessous tiennent compte d'une cessation en date du 31 décembre 2021 de toutes les devises et échéances indexées au LIBOR.

Expositions aux taux d'intérêt de référence assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)

| | Actifs financiers | | Passifs financiers | | Engagements hors bilan ⁵ | | |
|--|--------------------------|------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| | non dérivés ⁴ | | non dérivés | | Dérivés | | Montant contractuel |
| | Valeur comptable | Valeur comptable | Notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | | |
| LIBOR en dollar américain | 128 762 \$ | 2 273 \$ | 3 336 792 \$ | 3 856 \$ | 6 119 \$ | 106 341 \$ | |
| LIBOR en livre sterling | 864 | 875 | 305 129 | 316 | 342 | 1 307 | |
| Autres taux interbancaires offerts ⁶ | 563 | 99 | 248 021 | 457 | 647 | – | |
| | 130 189 | 3 247 | 3 889 942 | 4 629 | 7 108 | 107 648 | |
| Swaps de devises | | | | | | | |
| LIBOR en dollar américain / autres taux ⁷ | s. o. | s. o. | 482 940 | 8 461 | 9 677 | s. o. | |
| LIBOR en dollar américain / LIBOR en livre sterling | s. o. | s. o. | 119 468 | 1 334 | 1 062 | s. o. | |
| LIBOR en dollar américain / LIBOR en yen japonais | s. o. | s. o. | 30 237 | 162 | 165 | s. o. | |
| Autres taux interbancaires offerts ⁶ | s. o. | s. o. | 37 128 | 898 | 928 | s. o. | |
| | s. o. | s. o. | 669 773 | 10 855 | 11 832 | s. o. | |
| Total | 130 189 \$ | 3 247 \$ | 4 559 715 \$ | 15 484 \$ | 18 940 \$ | 107 648 \$ | |

¹ Passage du LIBOR en dollar américain au SOFR (Secured Overnight Financial Rate), passage du LIBOR en livre sterling au SONIA (Sterling Overnight Index Average) et passage du LIBOR en yen japonais au TONAR (Tokyo Overnight Average Rate).

² L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) est exclu du présent tableau puisqu'il a fait l'objet d'un changement de méthode de calcul en 2019 et qu'il demeurera un taux de référence. Au 31 janvier 2021, le notionnel des dérivés indexés au taux EURIBOR s'élevait à 1 437 milliards de dollars et les valeurs comptables des actifs financiers non dérivés et des passifs financiers non dérivés indexés au taux EURIBOR s'établissaient respectivement à 678 millions de dollars et 46 millions de dollars.

³ Certains instruments financiers non dérivés indexés au taux LIBOR en dollar américain n'ont aucune échéance précise, par conséquent ils sont exclus du tableau. Au 31 janvier 2021, les valeurs comptables des actifs financiers non dérivés et des passifs financiers non dérivés indexés au taux LIBOR en dollar américain qui ne sont pas assortis d'une échéance précise s'élevaient respectivement à 2 milliards de dollars et 1 milliard de dollars.

⁴ Les prêts présentés comme actifs financiers non dérivés représentent les montants empruntés et excluent la provision pour pertes sur prêts. Au 31 janvier 2021, la valeur comptable des actifs financiers non dérivés indexés au taux LIBOR (Hong Kong Interbank Offered Rate) en dollar de Hong Kong, JIBAR (Johannesburg Interbank Average Rate) en rand, STIBOR (Stockholm Interbank Offered Rate) en couronne suédoise, TIIE (Interbank Equilibrium Interest Rate) en peso mexicain et CDOR à six mois et à douze mois, lesquels seront abandonnés le 17 mai 2021.

⁵ Bien des facilités de prêts consenties par la Banque à de grandes entreprises permettent à l'emprunteur de choisir le taux d'intérêt de référence au moment de l'emprunt sur la facilité. En fonction des antécédents que possède la Banque, le taux d'intérêt de référence choisi par l'emprunteur est souvent libellé dans la même devise que celle de la facilité, par conséquent, la Banque présume que le taux d'intérêt de référence pour ses engagements au titre du crédit non utilisé et des liquidités est libellé dans la même devise que celle de la facilité aux fins des informations présentées dans le présent tableau.

⁶ La catégorie «Autres taux interbancaires offerts» comprend les taux d'intérêt de référence suivants qui sont assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts : LIBOR en euro, LIBOR en franc suisse, LIBOR en yen japonais, EONIA (Euro Overnight Index Average) en euro, NIBOR (Norwegian Interbank Offered Rate) en couronne norvégienne, SGD (Singapore Dollar Swap Offer Rate) en dollar de Singapour, HIBOR (Hong Kong Interbank Offered Rate) en dollar de Hong Kong, JIBAR (Johannesburg Interbank Average Rate) en rand, STIBOR (Stockholm Interbank Offered Rate) en couronne suédoise, TIIE (Interbank Equilibrium Interest Rate) en peso mexicain et CDOR à six mois et à douze mois, lesquels seront abandonnés le 17 mai 2021.

⁷ La catégorie «Autres taux» se rapporte aux taux qui ne sont pas assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts ou qui ont déjà fait l'objet d'une réforme.

Relations de couverture

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits d'intérêts nets dans l'état du résultat consolidé intermédiaire, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé intermédiaire d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés dans certaines relations de couverture de juste valeur, en reclassant dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts la tranche exclue de la désignation aux fins de la comptabilité de couverture. Par suite de ce reclassement, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture connexe (à l'exclusion de l'inefficacité de couverture) sont présentées aux mêmes postes dans l'état du résultat consolidé intermédiaire. Afin de rendre conforme les montants comparatifs des trois mois clos le 31 janvier 2020 à la présentation adoptée pour la période considérée, la Banque a reclassé dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts une perte de 132 millions de dollars dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. L'adoption prospective de ces modifications le 1^{er} novembre 2020 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière révisé

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. L'adoption prospective du cadre conceptuel révisé le 1^{er} novembre 2020 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE METHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera la norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration, le comité du risque et le comité d'audit de TD Assurance sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application d'IFRS 17 sur les états financiers et se prépare en vue de mettre en œuvre des solutions pour la migration des données et la mise à jour des systèmes.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Pour une description des jugements, estimations et hypothèses comptables importants, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

Dépréciation – modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues exige l'application d'estimations et l'exercice de jugement dans l'évaluation du contexte économique actuel et prospectif. En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables

qui serviront à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et à évaluer les pertes de crédit attendues. Au cours du deuxième trimestre de 2020, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettaient aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et soutient différents programmes d'aide gouvernementale qui réduisent l'exposition de la Banque aux pertes attendues. En vertu de ces programmes visant les prêts de détail et les prêts autres que de détail, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivaut pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui entraînerait une migration vers une autre étape) ni ne se traduit par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. Depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques pour le scénario pessimiste ont été tirées d'analyses de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. À compter du premier trimestre de 2021, le scénario optimiste est fondé sur des analyses de scénarios plausibles tenant compte d'une reprise plus rapide après le choc causé par la COVID-19. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios macroéconomiques prospectifs, se reporter à la note 6.

La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été appliqués. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie, dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

NOTE 4 : ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

L'approche et les méthodes utilisées par la Banque pour calculer la juste valeur sont demeurées sensiblement les mêmes pendant les trois mois clos le 31 janvier 2021. Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2021, la Banque a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension étant donné que ces instruments sont compris dans un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur; ces obligations sont incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Pour plus de renseignements sur la désignation de passifs financiers à la JVRN, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque, qui contient une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments financiers de la Banque.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | 31 octobre 2020 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | 159 259 \$ | 160 270 \$ | 174 592 \$ | 175 500 \$ |
| Autres titres de créance | 50 947 | 51 529 | 53 087 | 53 373 |
| Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 210 206 | 211 799 | 227 679 | 228 873 |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 705 996 | 715 688 | 717 523 | 727 197 |
| Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur | 916 202 \$ | 927 487 \$ | 945 202 \$ | 956 070 \$ |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | |
| Dépôts | 1 139 196 \$ | 1 141 110 \$ | 1 135 333 \$ | 1 137 624 \$ |
| Passifs de titrisation au coût amorti | 15 216 | 15 590 | 15 768 | 16 143 |
| Billets et débentures subordonnés | 11 383 | 12 409 | 11 477 | 12 374 |
| Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur | 1 165 795 \$ | 1 169 109 \$ | 1 162 578 \$ | 1 166 141 \$ |

¹ Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs et évaluations des actifs et passifs qui sont classés dans le niveau 3

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque, qui contient une description de ces trois niveaux.

Il n'y a eu aucun changement important aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux sensibilités au cours des trois mois clos le 31 janvier 2021. Les principales techniques d'évaluation et principales données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers de niveau 3 sont décrites et quantifiées à la rubrique «Évaluations des actifs et passifs classés dans le niveau 3» de la note 5 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

Le tableau ci-après présente, aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | |
|---|-----------------|---------------|--------------|--------------------|-----------------|----------------|--------------|--------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total ¹ | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total ¹ |
| ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES | | | | | | | | |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction² | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 1 418 \$ | 13 735 \$ | – \$ | 15 153 \$ | 351 \$ | 21 141 \$ | – \$ | 21 492 \$ |
| Provinces | – | 8 430 | – | 8 430 | – | 8 468 | – | 8 468 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | – | 20 782 | – | 20 782 | – | 22 809 | 16 | 22 825 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | – | 6 683 | – | 6 683 | – | 4 563 | – | 4 563 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | | |
| | – | 1 802 | – | 1 802 | – | 1 690 | – | 1 690 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | – | 5 494 | 1 | 5 495 | – | 5 613 | 2 | 5 615 |
| Autres émetteurs | – | 12 134 | 1 | 12 135 | – | 13 352 | 1 | 13 353 |
| Titres de capitaux propres | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | 58 304 | 89 | – | 58 393 | 43 803 | 39 | – | 43 842 |
| Actions privilégiées | 42 | – | – | 42 | 37 | – | – | 37 |
| Prêts détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| | – | 12 603 | – | 12 603 | – | 12 959 | – | 12 959 |
| Marchandises | | | | | | | | |
| | 14 378 | 442 | – | 14 820 | 12 976 | 484 | – | 13 460 |
| Droits conservés | | | | | | | | |
| | – | 13 | – | 13 | – | 14 | – | 14 |
| | 74 142 | 82 207 | 2 | 156 351 | 57 167 | 91 132 | 19 | 148 318 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | |
| | 214 | 3 698 | 595 | 4 507 | 232 | 4 027 | 571 | 4 830 |
| Prêts | | | | | | | | |
| | – | 3 180 | 3 | 3 183 | – | 3 715 | 3 | 3 718 |
| | 214 | 6 878 | 598 | 7 690 | 232 | 7 742 | 574 | 8 548 |
| Dérivés | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 1 | 15 129 | – | 15 130 | 22 | 17 937 | – | 17 959 |
| Contrats de change | 26 | 32 856 | 5 | 32 887 | 13 | 29 605 | 2 | 29 620 |
| Contrats dérivés de crédit | – | 32 | – | 32 | – | 19 | – | 19 |
| Dérivés d'actions | 2 | 3 513 | 564 | 4 079 | 5 | 3 855 | 370 | 4 230 |
| Contrats de marchandises | 256 | 1 205 | 7 | 1 468 | 383 | 2 022 | 9 | 2 414 |
| | 285 | 52 735 | 576 | 53 596 | 423 | 53 438 | 381 | 54 242 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières ² | | | | | | | | |
| | – | 4 257 | – | 4 257 | – | 4 739 | – | 4 739 |
| | – | 4 257 | – | 4 257 | – | 4 739 | – | 4 739 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | – | 14 000 | – | 14 000 | – | 14 126 | – | 14 126 |
| Provinces | 400 | 17 302 | – | 17 702 | – | 16 502 | – | 16 502 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | – | 28 578 | – | 28 578 | – | 33 034 | – | 33 034 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | – | 9 770 | – | 9 770 | – | 10 756 | – | 10 756 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | | |
| | – | 3 521 | – | 3 521 | – | 3 865 | – | 3 865 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | |
| | – | 9 095 | – | 9 095 | – | 10 006 | – | 10 006 |
| Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Obligations de sociétés et autres | | | | | | | | |
| | – | 9 740 | 23 | 9 763 | – | 9 875 | 20 | 9 895 |
| Titres de capitaux propres | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | 1 997 | 2 | 1 503 | 3 502 | 819 | 15 | 1 553 | 2 387 |
| Actions privilégiées | 207 | – | 32 | 239 | 186 | – | 26 | 212 |
| Prêts | | | | | | | | |
| | – | 2 120 | – | 2 120 | – | 2 502 | – | 2 502 |
| | 2 604 | 94 128 | 1 558 | 98 290 | 1 005 | 100 681 | 1 599 | 103 285 |
| Valeurs mobilières prises en pension | | | | | | | | |
| | – | 7 035 | – | 7 035 | – | 7 395 | – | 7 395 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| Dérivés | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | – | 14 214 | 96 | 14 310 | 14 | 19 022 | 96 | 19 132 |
| Contrats de change | 28 | 34 538 | – | 34 566 | 14 | 27 300 | – | 27 314 |
| Contrats dérivés de crédit | – | 400 | – | 400 | – | 327 | – | 327 |
| Dérivés d'actions | – | 4 366 | 1 636 | 6 002 | – | 3 360 | 1 077 | 4 437 |
| Contrats de marchandises | 171 | 1 275 | 3 | 1 449 | 355 | 1 611 | 27 | 1 993 |
| | 199 | 54 793 | 1 735 | 56 727 | 383 | 51 620 | 1 200 | 53 203 |
| Passifs de titrisation à la juste valeur | | | | | | | | |
| | – | 13 619 | – | 13 619 | – | 13 718 | – | 13 718 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| | – | 49 056 | 31 | 49 087 | – | 59 641 | 24 | 59 665 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert² | | | | | | | | |
| | 1 258 | 40 509 | 1 | 41 768 | 1 039 | 33 960 | – | 34 999 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | | | | | | | | |
| Détenues à des fins de transaction | | | | | | | | |
| | – | 2 687 | – | 2 687 | – | 3 675 | – | 3 675 |
| Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| | – | 6 | – | 6 | – | – | – | – |
| | – | 2 693 | – | 2 693 | – | 3 675 | – | 3 675 |

¹ La juste valeur est la même que la valeur comptable.

² Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

| | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) | | | Activités | | Transferts | | Juste valeur au 31 janv. 2021 | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁵ |
|---|--|--|---|-------------------|---------------------------------|-------------|------------------|-------------------------------|---|
| | Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2020 | Inclus dans le résultat net ¹ | Inclus dans les autres éléments du résultat global ^{2,3} | Achats/ émissions | Ventes/ règlements ⁴ | Au niveau 3 | Hors du niveau 3 | | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | | |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | | |
| Provinces | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 16 | 2 | - | - | (18) | - | - | - | - |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | 2 | - | - | - | - | - | (1) | 1 | 1 |
| Autres émetteurs | 1 | 1 | - | - | (1) | - | - | 1 | 1 |
| | 19 | 3 | - | - | (19) | - | (1) | 2 | 2 |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | 571 | - | - | 31 | (6) | - | (1) | 595 | (3) |
| Prêts | 3 | - | - | - | - | - | - | 3 | - |
| | 574 | - | - | 31 | (6) | - | (1) | 598 | (3) |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | |
| Obligations de sociétés et autres | 20 | - | 3 | - | - | - | - | 23 | 3 |
| Titres de capitaux propres | | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | 1 553 | - | - | 20 | (70) | - | - | 1 503 | - |
| Actions privilégiées | 26 | - | 6 | - | - | - | - | 32 | 6 |
| | 1 599 \$ | - \$ | 9 \$ | 20 \$ | (70) \$ | - \$ | - \$ | 1 558 \$ | 9 \$ |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction⁶ | | | | | | | | | |
| | (4 649) \$ | (534) \$ | - \$ | (744) \$ | 910 \$ | (7) \$ | - \$ | (5 024) \$ | (362) \$ |
| Dérivés⁷ | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | (96) | (1) | - | - | 1 | - | - | (96) | 1 |
| Contrats de change | 2 | 2 | - | - | 1 | - | - | 5 | 4 |
| Dérivés d'actions | (707) | (439) | - | (13) | 80 | 7 | - | (1 072) | (2) |
| Contrats de marchandises | (18) | 18 | - | - | 4 | - | - | 4 | 7 |
| | (819) | (420) | - | (13) | 86 | 7 | - | (1 159) | 10 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | |
| | (24) | 4 | - | (45) | 34 | - | - | (31) | (1) |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | - | (1) | - | (1) | - |

¹ Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Autres éléments du résultat global.

³ Comprennent les profits/pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

⁴ Comprennent les variations de change.

⁵ Les variations des profits latents/pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁶ Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁷ Composés au 31 janvier 2021 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2020) et de passifs dérivés de 1,7 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2020), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

| | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) | | | | | | Transferts | | Juste valeur au 31 janv. 2020 | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁴ |
|--|--|--|---|-------------------|---------------------------------|-------------|------------------|------------|-------------------------------|---|
| | Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2019 | Inclus dans le résultat net ¹ | Inclus dans les autres éléments du résultat global ² | Achats/ émissions | Ventes/ règlements ³ | Au niveau 3 | Hors du niveau 3 | | | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | | | |
| Provinces | 8 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 8 \$ | – \$ |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | 3 | – | – | – | (1) | – | (2) | – | – | – |
| Autres émetteurs | 1 | – | – | – | (1) | 9 | – | 9 | – | – |
| | 12 | – | – | – | (2) | 9 | (2) | 17 | – | – |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | 493 | 8 | – | 25 | (26) | – | – | 500 | – | 3 |
| Prêts | 5 | – | – | – | – | – | – | 5 | – | – |
| | 498 | 8 | – | 25 | (26) | – | – | 505 | – | 3 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | |
| Obligations de sociétés et autres | 24 | – | – | – | – | – | – | 24 | – | – |
| Titres de capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | 1 507 | – | – | 9 | 2 | – | – | 1 518 | – | 1 |
| Actions privilégiées | 44 | – | 1 | – | – | – | – | 45 | – | 1 |
| | 1 575 \$ | – \$ | 1 \$ | 9 \$ | 2 \$ | – \$ | – \$ | 1 587 \$ | – \$ | 2 \$ |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction⁵ | | | | | | | | | | |
| | (4 092) \$ | (105) \$ | – \$ | (712) \$ | 700 \$ | – \$ | – \$ | (4 209) \$ | – \$ | (45) \$ |
| Dérivés⁶ | | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | (83) | (10) | – | – | 8 | – | – | (85) | – | (5) |
| Contrats de change | (1) | (1) | – | – | 1 | 1 | – | – | – | – |
| Dérivés d'actions | (925) | (133) | – | (31) | 65 | – | – | (1 024) | – | (134) |
| Contrats de marchandises | (17) | (3) | – | – | 1 | – | – | (19) | – | (6) |
| | (1 026) | (147) | – | (31) | 75 | 1 | – | (1 128) | – | (145) |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| | (21) | 7 | – | (39) | 48 | – | – | (5) | – | 7 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | | | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | (3) | – | (3) | – | – |

¹ Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Comprennent les profits/ pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG.

³ Comprennent les variations de change.

⁴ Les variations des profits latents/pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁵ Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁶ Composés au 31 janvier 2020 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2019) et de passifs dérivés de 1,7 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2019), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Aux</i> | | | | | | | |
|---|-------------------|---------------|-------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------|-------------------|
| | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | |
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total |
| Titres de créance | | | | | | | | |
| Première qualité | 299 803 \$ | – \$ | s. o. \$ | 299 803 \$ | 322 842 \$ | – \$ | s. o. \$ | 322 842 \$ |
| Qualité inférieure | 2 591 | 215 | s. o. | 2 806 | 2 762 | 244 | s. o. | 3 006 |
| Actifs surveillés et classés | s. o. | 28 | s. o. | 28 | s. o. | 17 | s. o. | 17 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | – | – | s. o. | s. o. | – | – |
| Total des titres de créance | 302 394 | 243 | – | 302 637 | 325 604 | 261 | – | 325 865 |
| Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti | 2 | – | – | 2 | 2 | – | – | 2 |
| Titres de créance, déduction faite de la provision | 302 392 \$ | 243 \$ | – \$ | 302 635 \$ | 325 602 \$ | 261 \$ | – \$ | 325 863 \$ |

Au 31 janvier 2021, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance s'élevait à 8 millions de dollars (7 millions de dollars au 31 octobre 2020), dont un montant de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2020) pour des titres de créance au coût amorti et un montant de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2020) pour des titres de créance à la JVAERG. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti de néant (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2020). Pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la JVAERG de 1 million de dollars (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2020).

NOTE 6 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Prêts et acceptations par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | |
|--|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total |
| Prêts hypothécaires résidentiels^{1, 2, 3} | | | | | | | | |
| Risque faible | 178 240 \$ | 3 079 \$ | s. o. | 181 319 \$ | 169 710 \$ | 3 125 \$ | s. o. | 172 835 \$ |
| Risque normal | 52 908 | 8 000 | s. o. | 60 908 | 56 663 | 9 938 | s. o. | 66 601 |
| Risque moyen | – | 6 698 | s. o. | 6 698 | – | 7 690 | s. o. | 7 690 |
| Risque élevé | – | 4 041 | 282 | 4 323 | – | 4 120 | 443 | 4 563 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | 620 | 620 | s. o. | s. o. | 530 | 530 |
| Total | 231 148 | 21 818 | 902 | 253 868 | 226 373 | 24 873 | 973 | 252 219 |
| Provision pour pertes sur prêts | 26 | 214 | 61 | 301 | 32 | 205 | 65 | 302 |
| Prêts, déduction faite de la provision | 231 122 | 21 604 | 841 | 253 567 | 226 341 | 24 668 | 908 | 251 917 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers⁴ | | | | | | | | |
| Risque faible | 77 094 | 1 158 | s. o. | 78 252 | 77 178 | 1 199 | s. o. | 78 377 |
| Risque normal | 64 738 | 982 | s. o. | 65 720 | 59 349 | 1 360 | s. o. | 60 709 |
| Risque moyen | 24 807 | 3 724 | s. o. | 28 531 | 28 094 | 3 631 | s. o. | 31 725 |
| Risque élevé | 1 916 | 9 548 | 456 | 11 920 | 3 700 | 9 940 | 638 | 14 278 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | 527 | 527 | s. o. | s. o. | 371 | 371 |
| Total | 168 555 | 15 412 | 983 | 184 950 | 168 321 | 16 130 | 1 009 | 185 460 |
| Provision pour pertes sur prêts | 504 | 1 243 | 176 | 1 923 | 567 | 1 265 | 187 | 2 019 |
| Prêts, déduction faite de la provision | 168 051 | 14 169 | 807 | 183 027 | 167 754 | 14 865 | 822 | 183 441 |
| Cartes de crédit | | | | | | | | |
| Risque faible | 4 792 | 119 | s. o. | 4 911 | 3 916 | 49 | s. o. | 3 965 |
| Risque normal | 8 321 | 79 | s. o. | 8 400 | 7 027 | 129 | s. o. | 7 156 |
| Risque moyen | 9 588 | 750 | s. o. | 10 338 | 10 431 | 804 | s. o. | 11 235 |
| Risque élevé | 1 365 | 5 408 | 231 | 7 004 | 3 493 | 6 180 | 206 | 9 879 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | 87 | 87 | s. o. | s. o. | 99 | 99 |
| Total | 24 066 | 6 356 | 318 | 30 740 | 24 867 | 7 162 | 305 | 32 334 |
| Provision pour pertes sur prêts | 653 | 1 463 | 222 | 2 338 | 624 | 1 726 | 204 | 2 554 |
| Prêts, déduction faite de la provision | 23 413 | 4 893 | 96 | 28 402 | 24 243 | 5 436 | 101 | 29 780 |
| Entreprises et gouvernements^{1, 2, 3, 5, 6} | | | | | | | | |
| Première qualité ou risque faible ou normal | 112 207 | 291 | s. o. | 112 498 | 120 106 | 250 | s. o. | 120 356 |
| Qualité inférieure ou risque moyen | 125 298 | 12 462 | s. o. | 137 760 | 126 509 | 11 818 | s. o. | 138 327 |
| Actifs surveillés et classés ou risque élevé | 811 | 13 127 | 91 | 14 029 | 890 | 12 567 | 120 | 13 577 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | 963 | 963 | s. o. | s. o. | 982 | 982 |
| Total | 238 316 | 25 880 | 1 054 | 265 250 | 247 505 | 24 635 | 1 102 | 273 242 |
| Provision pour pertes sur prêts et acceptations | 1 306 | 1 739 | 326 | 3 371 | 1 321 | 1 706 | 388 | 3 415 |
| Prêts et acceptations, déduction faite de la provision | 237 010 | 24 141 | 728 | 261 879 | 246 184 | 22 929 | 714 | 269 827 |
| Total des prêts et acceptations^{5, 7} | 662 085 | 69 466 | 3 257 | 734 808 | 667 066 | 72 800 | 3 389 | 743 255 |
| Total de la provision pour pertes sur prêts⁷ | 2 489 | 4 659 | 785 | 7 933 | 2 544 | 4 902 | 844 | 8 290 |
| Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision^{5, 7} | 659 596 \$ | 64 807 \$ | 2 472 \$ | 726 875 \$ | 664 522 \$ | 67 898 \$ | 2 545 \$ | 734 965 \$ |

¹ Au 31 janvier 2021, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 112 millions de dollars (111 millions de dollars au 31 octobre 2020), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

² Au 31 janvier 2021, excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 13 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et 3 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

³ Au 31 janvier 2021, comprennent les prêts hypothécaires assurés de 85 milliards de dollars (86 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁴ Au 31 janvier 2021, comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 11 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁵ Au 31 janvier 2021, comprennent les prêts évalués à la JVAERG de 2 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et les engagements de clients au titre d'acceptations de 19 milliards de dollars (15 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁶ Au 31 janvier 2021, comprennent les prêts garantis par des organismes gouvernementaux de 28 milliards de dollars (27 milliards de dollars au 31 octobre 2020), qui sont principalement classés comme des prêts d'emprunteurs ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

⁷ Au 31 janvier 2021, l'étape 3 comprenait les prêts dépréciés acquis d'un montant de 200 millions de dollars (232 millions de dollars au 31 octobre 2020) et la provision pour pertes sur prêts connexes d'un montant de 8 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2020) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque «Défaillance» puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.

Prêts et acceptations par notation de risque (suite) – Instruments de crédit hors bilan¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | |
|--|-------------------|------------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total |
| | <i>Aux</i> | | | | | | | |
| Expositions de détail² | | | | | | | | |
| Risque faible | 210 721 \$ | 315 \$ | s. o. \$ | 211 036 \$ | 200 226 \$ | 724 \$ | s. o. \$ | 200 950 \$ |
| Risque normal | 82 562 | 583 | s. o. | 83 145 | 78 448 | 1 124 | s. o. | 79 572 |
| Risque moyen | 20 298 | 732 | s. o. | 21 030 | 35 187 | 1 444 | s. o. | 36 631 |
| Risque élevé | 1 222 | 1 731 | – | 2 953 | 2 004 | 3 025 | – | 5 029 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | – | – | s. o. | s. o. | – | – |
| Expositions autres que de détail³ | | | | | | | | |
| Première qualité | 192 824 | – | s. o. | 192 824 | 194 182 | – | s. o. | 194 182 |
| Qualité inférieure | 77 809 | 5 386 | s. o. | 83 195 | 76 280 | 6 553 | s. o. | 82 833 |
| Actifs surveillés et classés | 35 | 4 999 | – | 5 034 | 18 | 4 416 | – | 4 434 |
| Défaillance | s. o. | s. o. | 205 | 205 | s. o. | s. o. | 144 | 144 |
| Total des instruments de crédit hors bilan | 585 471 | 13 746 | 205 | 599 422 | 586 345 | 17 286 | 144 | 603 775 |
| Provision pour les instruments de crédit hors bilan | 358 | 632 | 14 | 1 004 | 381 | 672 | 34 | 1 087 |
| Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision | 585 113 \$ | 13 114 \$ | 191 \$ | 598 418 \$ | 585 964 \$ | 16 614 \$ | 110 \$ | 602 688 \$ |

¹ Compte non tenu des engagements hypothécaires.

² Au 31 janvier 2021, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 317 milliards de dollars (321 milliards de dollars au 31 octobre 2020), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

³ Au 31 janvier 2021, comprennent la tranche non utilisée de 45 milliards de dollars (43 milliards de dollars au 31 octobre 2020) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 janvier 2021 et 2020 et pour les trois mois clos à ces dates sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | | | | Trois mois clos les 31 janvier 2020 | | | |
|--|-----------------|-----------------|----------------------|-----------------|--|---------------|----------------------|-----------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 32 \$ | 205 \$ | 65 \$ | 302 \$ | 28 \$ | 26 \$ | 56 \$ | 110 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Transfert à l'étape 1 ² | 16 | (16) | – | – | 6 | (6) | – | – |
| Transfert à l'étape 2 | (12) | 17 | (5) | – | (1) | 4 | (3) | – |
| Transfert à l'étape 3 | – | (4) | 4 | – | – | (3) | 3 | – |
| Réévaluation nette en raison des transferts ³ | (3) | 3 | – | – | (3) | 2 | – | (1) |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁴ | 3 | s. o. | s. o. | 3 | 5 | s. o. | – | 5 |
| Remboursements nets ⁵ | (3) | (1) | – | (4) | – | – | – | – |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁶ | (1) | (8) | (5) | (14) | (1) | (1) | (5) | (7) |
| Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷ | (5) | 22 | 3 | 20 | (4) | 6 | 11 | 13 |
| Cessions | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Radiations | – | – | (4) | (4) | – | – | (7) | (7) |
| Reprises | 1 | (3) | 3 | 1 | – | – | 1 | 1 |
| Écart de conversion et autres ajustements | (2) | (1) | – | (3) | – | – | – | – |
| Solde à la fin de la période | 26 \$ | 214 \$ | 61 \$ | 301 \$ | 30 \$ | 28 \$ | 56 \$ | 114 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période | 595 \$ | 1 330 \$ | 187 \$ | 2 112 \$ | 717 \$ | 417 \$ | 175 \$ | 1 309 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Transfert à l'étape 1 ² | 269 | (266) | (3) | – | 84 | (78) | (6) | – |
| Transfert à l'étape 2 | (43) | 59 | (16) | – | (36) | 48 | (12) | – |
| Transfert à l'étape 3 | (2) | (52) | 54 | – | (3) | (36) | 39 | – |
| Réévaluation nette en raison des transferts ³ | (102) | 49 | 1 | (52) | (35) | 43 | 3 | 11 |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁴ | 51 | s. o. | s. o. | 51 | 78 | s. o. | – | 78 |
| Remboursements nets ⁵ | (25) | (27) | (3) | (55) | (24) | (8) | (3) | (35) |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁶ | (21) | (38) | (7) | (66) | (21) | (11) | (5) | (37) |
| Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷ | (181) | 300 | 154 | 273 | (33) | 64 | 256 | 287 |
| Cessions | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Radiations | – | – | (258) | (258) | – | – | (342) | (342) |
| Reprises | – | – | 75 | 75 | – | – | 79 | 79 |
| Écart de conversion et autres ajustements | (12) | (22) | (8) | (42) | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période | 529 | 1 333 | 176 | 2 038 | 728 | 440 | 185 | 1 353 |
| Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁸ | 25 | 90 | – | 115 | 30 | 33 | – | 63 |
| Solde à la fin de la période | 504 \$ | 1 243 \$ | 176 \$ | 1 923 \$ | 698 \$ | 407 \$ | 185 \$ | 1 290 \$ |
| Cartes de crédit⁹ | | | | | | | | |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période | 799 \$ | 2 181 \$ | 204 \$ | 3 184 \$ | 934 \$ | 673 \$ | 322 \$ | 1 929 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Transfert à l'étape 1 ² | 378 | (373) | (5) | – | 161 | (155) | (6) | – |
| Transfert à l'étape 2 | (42) | 57 | (15) | – | (55) | 68 | (13) | – |
| Transfert à l'étape 3 | (2) | (180) | 182 | – | (8) | (133) | 141 | – |
| Réévaluation nette en raison des transferts ³ | (161) | 62 | 2 | (97) | (62) | 84 | 12 | 34 |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁴ | 27 | s. o. | s. o. | 27 | 35 | s. o. | – | 35 |
| Remboursements nets ⁵ | (9) | (2) | 6 | (5) | 70 | 7 | 12 | 89 |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁶ | (12) | (36) | (45) | (93) | (25) | (29) | (103) | (157) |
| Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷ | (115) | 216 | 115 | 216 | (101) | 210 | 369 | 478 |
| Cessions | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Radiations | – | – | (282) | (282) | – | – | (452) | (452) |
| Reprises | – | – | 67 | 67 | – | – | 84 | 84 |
| Écart de conversion et autres ajustements | (21) | (58) | (7) | (86) | 3 | 3 | 1 | 7 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période | 842 | 1 867 | 222 | 2 931 | 952 | 728 | 367 | 2 047 |
| Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁸ | 189 | 404 | – | 593 | 209 | 163 | – | 372 |
| Solde à la fin de la période | 653 \$ | 1 463 \$ | 222 \$ | 2 338 \$ | 743 \$ | 565 \$ | 367 \$ | 1 675 \$ |

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

² Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

³ Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit décrite à la rubrique «Augmentation importante du risque de crédit» de la note 2, Sommaire des principales méthodes comptables, et à la note 3, Jugements, estimations et hypothèses comptables importants, des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

⁴ Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

⁵ Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

⁶ Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

⁷ Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex., la probabilité de défaillance (PD)) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évaluation des pertes de crédit attendues» et «Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit» de la note 2, Sommaire des principales méthodes comptables, et à la note 3, Jugements, estimations et hypothèses comptables importants, des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

⁸ La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

⁹ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

Provision pour pertes sur prêts (suite)

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | | | | | | |
|---|----------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | 31 janvier 2021 | | | | 31 janvier 2020 | | | |
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total |
| Entreprises et gouvernements² | | | | | | | | |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période | 1 499 \$ | 1 858 \$ | 422 \$ | 3 779 \$ | 736 \$ | 740 \$ | 208 \$ | 1 684 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | |
| Transfert à l'étape 1 ³ | 103 | (102) | (1) | - | 42 | (41) | (1) | - |
| Transfert à l'étape 2 | (138) | 142 | (4) | - | (24) | 29 | (5) | - |
| Transfert à l'étape 3 | (3) | (27) | 30 | - | (9) | (60) | 69 | - |
| Réévaluation nette en raison des transferts ³ | (26) | 37 | (2) | 9 | (18) | 34 | (3) | 13 |
| Nouveaux montages ou acquisitions ³ | 322 | s. o. | s. o. | 322 | 110 | s. o. | - | 110 |
| Remboursements nets ³ | 7 | (7) | (49) | (49) | (8) | (8) | (8) | (24) |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ³ | (199) | (182) | (62) | (443) | (81) | (109) | (40) | (230) |
| Modifications des risques, paramètres et modèles ³ | (72) | 204 | 137 | 269 | 6 | 147 | 104 | 257 |
| Cessions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Radiations | - | - | (131) | (131) | - | - | (47) | (47) |
| Reprises | - | - | 14 | 14 | - | - | 18 | 18 |
| Écart de conversion et autres ajustements | (43) | (46) | (14) | (103) | 2 | 3 | (4) | 1 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période | 1 450 | 1 877 | 340 | 3 667 | 756 | 735 | 291 | 1 782 |
| Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁴ | 144 | 138 | 14 | 296 | 78 | 82 | 18 | 178 |
| Solde à la fin de la période | 1 306 | 1 739 | 326 | 3 371 | 678 | 653 | 273 | 1 604 |
| Total de la provision, y compris celle pour les instruments hors bilan, à la fin de la période | 2 847 | 5 291 | 799 | 8 937 | 2 466 | 1 931 | 899 | 5 296 |
| Moins le total de la provision pour les instruments hors bilan | 358 | 632 | 14 | 1 004 | 317 | 278 | 18 | 613 |
| Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période | 2 489 \$ | 4 659 \$ | 785 \$ | 7 933 \$ | 2 149 \$ | 1 653 \$ | 881 \$ | 4 683 \$ |

¹ Comprennent la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

² Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

³ Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts» figurant à la page précédente de la présente note.

⁴ La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui sont utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et les indices d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le PIB, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques pour le scénario pessimiste ont été tirées d'analyses de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. À compter du premier trimestre de 2021, le scénario optimiste est fondé sur des analyses de scénarios plausibles tenant compte d'une reprise plus rapide après le choc causé par la COVID-19.

Variables macroéconomiques

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les quatre prochains trimestres et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi à la détermination des pertes de crédit attendues de la Banque au 31 janvier 2021. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Par rapport aux prévisions en date du 31 octobre 2020, les perspectives économiques se sont en général améliorées, reflétant l'approbation plus rapide que prévu de différents vaccins et les mesures fiscales de soutien supplémentaires qui entraîneront un retour à la normale des activités économiques plus rapide qu'attendu et une baisse des taux de chômage attendus. Les perspectives économiques sont particulièrement incertaines à l'heure actuelle en raison du large éventail de dénouements possibles de la pandémie, de la distribution des vaccins et des décisions gouvernementales.

Variables macroéconomiques

| | Scénario de base | | | | | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|------------|--|---|---|---|---|--|--|
| | Trimestres civils ¹ | | | | | Moyenne T1 2021- T4 2021 ² | Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ² | Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ² |
| | T1 2021 | T2 2021 | T3 2021 | T4 2021 | Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ² | | | | | | |
| Taux de chômage | | | | | | | | | | | |
| Canada | 8,5 % | 7,5 % | 6,8 % | 6,5 % | 7,3 % | 5,9 % | 6,8 % | 5,8 % | 8,7 % | 7,1 % | |
| États-Unis | 6,7 | 6,1 | 5,6 | 5,3 | 5,9 | 4,4 | 5,4 | 4,2 | 7,3 | 5,6 | |
| PIB réel | | | | | | | | | | | |
| Canada | 1,6 | 9,2 | 6,5 | 4,6 | 5,1 | 2,2 | 6,6 | 2,1 | 1,8 | 2,5 | |
| États-Unis | 1,9 | 4,0 | 3,9 | 3,8 | 4,2 | 2,3 | 5,6 | 2,2 | 0,9 | 2,6 | |
| Prix des propriétés résidentielles | | | | | | | | | | | |
| Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) ³ | (17,3) | (7,3) | 0,3 | 1,3 | 1,4 | 1,8 | 3,3 | 1,9 | (2,2) | 1,2 | |
| États-Unis (IPP CoreLogic) ⁴ | 7,1 | 3,9 | 3,1 | 2,8 | 6,8 | 2,7 | 8,1 | 2,8 | 3,0 | 2,1 | |
| Taux d'intérêt directeurs des banques centrales | | | | | | | | | | | |
| Canada | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,56 | 0,25 | 0,72 | 0,25 | 0,34 | |
| États-Unis | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,56 | 0,25 | 0,91 | 0,25 | 0,34 | |
| Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans | 0,98 | 1,13 | 1,28 | 1,43 | 1,21 | 1,88 | 1,44 | 2,31 | 0,83 | 1,70 | |
| Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage) | 1,75 | 1,78 | 1,80 | 1,80 | 1,78 | 1,80 | 1,76 | 1,76 | 2,04 | 1,82 | |
| Taux de change (dollar américain / dollar canadien) | 0,79 \$ | 0,80 \$ | 0,81 \$ | 0,81 \$ | 0,80 \$ | 0,79 | 0,82 \$ | 0,81 \$ | 0,76 \$ | 0,76 \$ | |

¹ Les données trimestrielles du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles sont présentées comme la variation d'un trimestre à l'autre du taux annualisé désaisonnalisé.

² Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées et la moyenne de la croissance d'un exercice à l'autre du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles.

³ Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés résidentielles vendues publié par le Service inter-agence (SIA); les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

⁴ L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes de crédit attendues sont sensibles aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit survenait et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements et en connaître davantage sur les jugements importants appliqués en raison de la COVID-19, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, ces dernières étant tirées de trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 31 janvier 2021 | Aux 31 octobre 2020 |
|---|-----------------|------------------------|
| Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes | 8 138 \$ | 8 500 \$ |
| Pertes de crédit attendues selon le scénario de base | 7 885 | 8 157 |
| Écart – en dollars | 253 \$ | 343 \$ |
| Écart – en pourcentage | 3,1 % | 4,0 % |

Les pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspondent au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert des pertes de crédit attendues de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la catégorisation par étapes des pertes de crédit attendues en indiquant les pertes de crédit attendues pour tous les prêts productifs et les instruments hors bilan calculés à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|-----------------|-----------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2 | 8 138 \$ | 8 500 \$ |
| Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 6 081 | 6 482 |
| Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie | 2 057 \$ | 2 018 \$ |

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 74 millions de dollars au 31 janvier 2021 (77 millions de dollars au 31 octobre 2020) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020.

Prêts en souffrance mais non douteux^{1, 2, 3}

| (en millions de dollars canadiens) | 31 janvier 2021 | | | | 31 octobre 2020 | | | |
|--|----------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| | De 1 jour à 30 jours | De 31 à 60 jours | De 61 à 89 jours | Total | De 1 jour à 30 jours | De 31 à 60 jours | De 61 à 89 jours | Total |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 1 425 \$ | 211 \$ | 133 \$ | 1 769 \$ | 1 325 \$ | 221 \$ | 64 \$ | 1 610 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 5 363 | 587 | 204 | 6 154 | 5 623 | 590 | 200 | 6 413 |
| Cartes de crédit | 890 | 195 | 137 | 1 222 | 956 | 218 | 149 | 1 323 |
| Entreprises et gouvernements | 1 915 | 939 | 533 | 3 387 | 2 521 | 723 | 329 | 3 573 |
| Total | 9 593 \$ | 1 932 \$ | 1 007 \$ | 12 532 \$ | 10 425 \$ | 1 752 \$ | 742 \$ | 12 919 \$ |

¹ Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

² Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

³ Les prêts faisant l'objet d'un report dans le cadre d'un programme d'allègement en raison de la COVID-19 offert par une banque ne sont pas considérés comme étant en souffrance ou en retard. Lorsque ces prêts étaient déjà en souffrance, les jours de retard ne continuaient pas à s'accumuler pendant la période de report. Le calcul des jours en souffrance pour les prêts faisant l'objet d'un report commence après la période de report.

ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Afin d'offrir un soutien financier aux clients qui subissent les répercussions économiques de la COVID-19, la Banque a mis en place certains programmes d'aide, y compris des options de report des paiements de prêts hypothécaires résidentiels. Les profits ou pertes découlant de ces modifications ont été négligeables.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le «gouvernement du Canada») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque consent à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. Au 31 janvier 2021, la Banque avait consenti à environ 194 000 (184 000 au 31 octobre 2020) de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 9,8 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

NOTE 7 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

La Banque exerce une influence notable sur The Charles Schwab Corporation («Schwab») et a la capacité de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de Schwab en raison de la participation de la Banque, de sa représentation au conseil d'administration et de la convention sur les comptes de dépôt assuré entre la Banque et Schwab (la «convention sur les CDA avec Schwab»). Par conséquent, la Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 janvier 2021, la participation comme présentée de la Banque dans Schwab s'établissait à 13,47 % (13,51 % au 31 octobre 2020) des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation, et sa juste valeur s'élevait à 17 milliards de dollars (13 milliards de dollars américains) (14 milliards de dollars (10 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2020) selon le cours de clôture de 51,54 \$ US (41,11 \$ US au 31 octobre 2020) à la Bourse de New York.

La Banque et Schwab sont parties à une convention d'actionnaires (la «convention d'actionnaires») en vertu de laquelle la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque. La convention d'actionnaires stipule que la Banque ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et est soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage, y compris, sous réserve de certaines exceptions, à certaines restrictions de transfert.

Les états financiers résumés de Schwab, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilan consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Au</i> |
|--|-----------------------------|
| | 31 décembre 2020 |
| Actif | |
| Montants nets à recevoir des clients de services de courtage | 82 401 \$ |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | 431 450 |
| Autres actifs, montant net | 188 113 |
| Total de l'actif | 701 964 \$ |
| Passif | |
| Dépôts bancaires | 457 821 \$ |
| Montants à payer aux clients de services de courtage | 133 247 |
| Autres passifs | 39 209 |
| Total du passif | 630 277 |
| Capitaux propres¹ | 71 687 |
| Total du passif et des capitaux propres | 701 964 \$ |

¹ La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans Schwab et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de Schwab comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

État du résultat consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos le</i> |
|---|-----------------------------|
| | 31 décembre 2020 |
| Produits nets | |
| Produits d'intérêts nets | 2 357 \$ |
| Honoraires d'administration et de gestion d'actifs | 1 286 |
| Produits liés aux activités de négociation et autres produits | 1 798 |
| Total des produits nets | 5 441 |
| Charges excluant les intérêts | |
| Salaires et avantages du personnel | 1 822 |
| Divers | 1 697 |
| Total des charges excluant les intérêts | 3 519 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 1 922 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 444 |
| Résultat net | 1 478 |
| Dividendes sur actions privilégiées et autres | 111 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires¹ | 1 367 |
| Autres éléments du résultat global | (380) |
| Total du résultat global | 987 \$ |
| Résultat par action ordinaire en circulation – de base (en dollars canadiens) | 0,74 \$ |
| Résultat par action ordinaire en circulation – dilué (en dollars canadiens) | 0,74 |

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de la participation dans Schwab est fondée sur les états financiers consolidés publiés de Schwab après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

NOTE 8 : ACQUISITIONS EN COURS**Annnonce de l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada**

Le 14 janvier 2021, la Banque et Wells Fargo & Company («Wells Fargo») ont annoncé une entente définitive pour l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada par la Banque. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de l'année civile 2021, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et du respect des autres modalités de clôture habituelles. Les comptes de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

NOTE 9 : GOODWILL**Goodwill par secteur**

(en millions de dollars canadiens)

| | Services de détail au Canada | Services de détail aux États-Unis ¹ | Services bancaires de gros | Total |
|--|------------------------------------|--|----------------------------------|------------------|
| Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2019 | 2 836 \$ | 13 980 \$ | 160 \$ | 16 976 \$ |
| Écarts de conversion et autres | 10 | 162 | – | 172 |
| Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2020 ² | 2 846 \$ | 14 142 \$ | 160 \$ | 17 148 \$ |
| Ajouts (cessions) | (3) | – | – | (3) |
| Écarts de conversion et autres | (35) | (570) | – | (605) |
| Valeur comptable du goodwill au 31 janvier 2021² | 2 808 \$ | 13 572 \$ | 160 \$ | 16 540 \$ |

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

² Le cumul des pertes de valeur était de néant aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 janvier 2021 | Aux 31 octobre 2020 |
|--|--------------------|---------------------------|
| Créances clients et autres éléments | 10 103 \$ | 10 799 \$ |
| Intérêts courus | 2 232 | 2 336 |
| Actif d'impôt exigible | 1 808 | 2 294 |
| Actif au titre des régimes à prestations définies | 9 | 9 |
| Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements | 2 143 | 2 268 |
| Charges payées d'avance | 1 123 | 1 150 |
| Total | 17 418 \$ | 18 856 \$ |

NOTE 11 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques. Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 janvier 2021 s'établissait à 275 milliards de dollars (287 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN dans le bilan consolidé intermédiaire pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes. Ces dépôts sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé intermédiaire, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est constaté à l'état du résultat global consolidé intermédiaire.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | Aux | |
|--|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | | | | | | | 31 janvier | 31 octobre |
| | | | | | | | 2021 | 2020 |
| | Par type | | | Par pays | | | Total | Total |
| | À vue | À préavis | À terme ¹ | Canada | États-Unis | Autres pays | | |
| Particuliers | 22 424 \$ | 555 842 \$ | 56 967 \$ | 282 559 \$ | 352 674 \$ | – \$ | 635 233 \$ | 625 200 \$ |
| Banques ² | 12 672 | 471 | 9 851 | 17 813 | 132 | 5 049 | 22 994 | 28 969 |
| Entreprises et gouvernements ³ | 113 103 | 203 914 | 163 952 | 335 392 | 143 363 | 2 214 | 480 969 | 481 164 |
| Détenus à des fins de transaction ² | – | – | 47 154 | 25 516 | 13 690 | 7 948 | 47 154 | 19 177 |
| Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ^{2,4} | – | – | 49 045 | 17 145 | 27 110 | 4 790 | 49 045 | 59 626 |
| Total | 148 199 \$ | 760 227 \$ | 326 969 \$ | 678 425 \$ | 536 969 \$ | 20 001 \$ | 1 235 395 \$ | 1 214 136 \$ |
| Dépôts non productifs | | | | | | | | |
| d'intérêts inclus ci-dessus | | | | | | | | |
| Au Canada | | | | | | | 57 567 \$ | 55 920 \$ |
| À l'étranger | | | | | | | 73 353 | 76 099 |
| Dépôts productifs d'intérêts | | | | | | | | |
| inclus ci-dessus | | | | | | | | |
| Au Canada | | | | | | | 620 858 | 604 625 |
| À l'étranger | | | | | | | 483 608 | 472 913 |
| Fonds fédéraux américains déposés ² | | | | | | | 9 | 4 579 |
| Total^{3, 5} | | | | | | | 1 235 395 \$ | 1 214 136 \$ |

¹ Comprennent une dette de premier rang de 32,54 milliards de dollars (27,58 milliards de dollars au 31 octobre 2020) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

² Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

³ Comprennent une somme de 38,7 milliards de dollars au 31 janvier 2021 (40,5 milliards de dollars au 31 octobre 2020) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 1,2 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2020) liée à la Fiducie de capital TD IV.

⁴ Les passifs financiers désignés à la JVRN dans le bilan consolidé intermédiaire comprennent des dépôts désignés à la JVRN et des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 42 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2020).

⁵ Comprend des dépôts de 721 milliards de dollars au 31 janvier 2021 (708 milliards de dollars au 31 octobre 2020) libellés en dollars US et de 43 milliards de dollars (44 milliards de dollars au 31 octobre 2020) libellés dans d'autres monnaies.

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

| | Aux | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 |
| Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments | 5 798 \$ | 6 571 \$ |
| Intérêts courus | 1 022 | 1 142 |
| Salaires et avantages du personnel à payer | 2 172 | 2 900 |
| Chèques et autres effets en voie de règlement | 2 080 | 2 440 |
| Passif d'impôt exigible | 256 | 275 |
| Passif d'impôt différé | 271 | 284 |
| Passif au titre des régimes à prestations définies | 2 652 | 3 302 |
| Obligations locatives | 5 833 | 6 095 |
| Passifs liés aux entités structurées | 5 286 | 5 898 |
| Provisions | 1 509 | 1 569 |
| Total | 26 879 \$ | 30 476 \$ |

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente un sommaire des variations des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 janvier 2021 et 2020 et pour les trois mois clos à ces dates.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | | |
|---|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | 31 janvier 2021 | | 31 janvier 2020 | |
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Actions ordinaires | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 816,1 | 22 487 \$ | 1 812,5 | 21 713 \$ |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions | 0,9 | 46 | 0,8 | 41 |
| Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes | 1,5 | 112 | 0,9 | 69 |
| Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres | - | - | (4,2) | (50) |
| Solde à la fin de la période | 1 818,5 | 22 645 \$ | 1 810,0 | 21 773 \$ |
| Actions privilégiées – catégorie A | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 226,0 | 5 650 \$ | 232,0 | 5 800 \$ |
| Rachat d'actions | - | - | - | - |
| Solde à la fin de la période | 226,0 | 5 650 \$ | 232,0 | 5 800 \$ |
| Actions autodétenues – ordinaires¹ | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 0,5 | (37) \$ | 0,6 | (41) \$ |
| Achat d'actions | 44,7 | (3 145) | 30,5 | (2 276) |
| Vente d'actions | (42,7) | 3 011 | (29,3) | 2 186 |
| Solde à la fin de la période | 2,5 | (171) \$ | 1,8 | (131) \$ |
| Actions autodétenues – privilégiées¹ | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 0,1 | (4) \$ | 0,3 | (6) \$ |
| Achat d'actions | 1,5 | (34) | 1,8 | (38) |
| Vente d'actions | (1,4) | 34 | (1,8) | 37 |
| Solde à la fin de la période | 0,2 | (4) \$ | 0,3 | (7) \$ |

¹ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 10,0 millions de dollars (3,9 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2020).

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, 2,2 millions d'options sur actions (2,1 millions d'options sur actions pour les trois mois clos le 31 janvier 2020) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 8,90 \$ l'option (5,55 \$ l'option pour les trois mois clos le 31 janvier 2020).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options¹

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,71 % | 1,59 % |
| Durée des options | 10,0 ans | 10,0 ans |
| Volatilité prévue ² | 18,50 % | 12,90 % |
| Rendement de l'action prévu | 3,61 % | 3,50 % |
| Prix d'exercice / cours de l'action | 71,88 \$ | 72,84 \$ |

¹ Les informations présentées pour la période comparative ont été mises à jour afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique.

NOTE 15 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, ainsi que de ses autres régimes de retraite à prestations définies importants pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Charges liées aux régimes de retraite à prestations définies

(en millions de dollars canadiens)

| | Régimes de retraite principaux | | Principal régime d'avantages complémentaires de retraite | | Autres régimes de retraite ¹ | |
|---|--------------------------------|--------------------|--|--------------------|---|--------------------|
| | <i>Trois mois clos les</i> | | | | | |
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Coût des services rendus – prestations acquises | 130 \$ | 117 \$ | 2 \$ | 4 \$ | 2 \$ | 2 \$ |
| Frais d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies | 6 | 4 | 3 | 5 | 5 | 7 |
| Coûts des services passés (crédit) | – | – | – | – | 1 | – |
| Charges administratives au titre des prestations définies | 3 | 2 | – | – | 1 | 1 |
| Total | 139 \$ | 123 \$ | 5 \$ | 9 \$ | 9 \$ | 10 \$ |

¹ Comprennent le régime de retraite à prestations définies de Canada Trust, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes à cotisations définies de la Banque pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | |
|---|----------------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Régimes de retraite à cotisations définies ¹ | 52 \$ | 44 \$ |
| Régimes de retraite d'État ² | 120 | 117 |
| Total | 172 \$ | 161 \$ |

¹ Comprennent le volet à cotisations définies du Régime de retraite TD (Canada) et du régime à cotisations définies 401(k) de TD Bank, N.A.

² Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Le tableau suivant présente les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Réévaluations des régimes à prestations définies^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)

| | Régimes de retraite principaux | | Principal régime d'avantages complémentaires de retraite | |
|--|--------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| | <i>Trois mois clos les</i> | | | |
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Écarts actuariels – obligations au titre des régimes à prestations définies | 247 \$ | (429) \$ | 4 \$ | (36) \$ |
| Écarts actuariels – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts | 302 | 259 | – | – |
| Total | 549 \$ | (170) \$ | 4 \$ | (36) \$ |

¹ Excluent le régime de retraite à prestations définies de Canada Trust, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes offerts puisque ces régimes ne sont pas réévalués chaque trimestre.

² Les variations des taux de désactualisation et du rendement des actifs des régimes sont examinées et mises à jour chaque trimestre. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour chaque année.

³ Les montants sont présentés avant impôt.

NOTE 16 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. Jusqu'à maintenant, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 1 032 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2015, Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 26 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2014 et l'ATRA a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 33 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2014. La Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts additionnels et des intérêts totalisant 1 091 millions de dollars. La Banque s'attend à ce que l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA établissent de nouvelles cotisations pour les années non frappées de prescription pour les mêmes raisons. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

NOTE 17 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Trois mois clos les | |
|---|---------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Résultat de base par action | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 212 \$ | 2 922 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) | 1 814,2 | 1 810,9 |
| Résultat de base par action (en dollars canadiens) | 1,77 \$ | 1,61 \$ |
| Résultat dilué par action | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 212 \$ | 2 922 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs | 3 212 | 2 922 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) | 1 814,2 | 1 810,9 |
| Effet des titres dilutifs | | |
| Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹ | 1,6 | 2,7 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 1 815,8 | 1 813,6 |
| Résultat dilué par action (en dollars canadiens)¹ | 1,77 \$ | 1,61 \$ |

¹ Pour les trois mois clos le 31 janvier 2021, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours de 4,9 millions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 72,55 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2020, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 18 : PASSIFS ÉVENTUELS

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, il n'y a pas eu d'événements importants ni de transactions importantes relativement aux éléments présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**LITIGES**

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, dont des poursuites civiles, des examens des autorités de réglementation, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. La Banque constitue des provisions lorsqu'il devient probable qu'elle subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 janvier 2021, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 1,4 milliard de dollars (elles allaient de néant à environ 951 millions de dollars au 31 octobre 2020). Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford – Le 30 novembre 2020, la Southern District of Texas Court (cour de district du sud) a suspendu l'affaire *Smith v. Independent Bank, et al.*, et le dossier a été clos sur le plan administratif, sous réserve de son rétablissement sur requête des parties. Le 29 janvier 2021, la banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud de prolonger cette suspension et cette fermeture administrative pour une période additionnelle de 60 jours. Le 1^{er} février 2021, la cour de district du sud a accueilli la demande. Le 3 février 2021, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a confirmé la décision de rejet d'intervention prise par la cour de district du sud. Le 17 février 2021, la Banque et les autres banques intimées ont déposé une requête demandant une nouvelle audience à l'égard de la décision de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit sur la qualité de l'Official Stanford Investors Committee de continuer les poursuites des intervenants. Le procès dans l'action intentée au Canada a commencé le 11 janvier 2021.

Frais de carte de crédit – La TD, avec les autres défenderesses restantes, a conclu un règlement de principe à l'égard des recours collectifs. Ce règlement est subordonné à l'approbation des cinq tribunaux auprès desquels les cinq recours toujours pendants ont été déposés.

NOTE 19 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque pour des informations supplémentaires sur les secteurs.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois clos les 31 janvier 2021 et 2020.

Résultats par secteur^{1,2}

| (en millions de dollars canadiens) | Services de détail au Canada | | Services de détail aux États-Unis | | Services bancaires de gros ³ | | Siège social ³ | | Total | |
|---|------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|---|-------------------|---------------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | <i>Trois mois clos les</i> | | | | | | | | | |
| | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2021 | 31 janvier 2020 |
| Produits (pertes) d'intérêts nets | 2 978 \$ | 3 167 \$ | 2 031 \$ | 2 196 \$ | 661 \$ | 357 \$ | 360 \$ | 449 \$ | 6 030 \$ | 6 169 \$ |
| Produits (pertes) autres que d'intérêts | 3 367 | 3 088 | 653 | 706 | 649 | 689 | 113 | (43) | 4 782 | 4 440 |
| Total des produits | 6 345 | 6 255 | 2 684 | 2 902 | 1 310 | 1 046 | 473 | 406 | 10 812 | 10 609 |
| Provision pour pertes sur créances | 142 | 391 | 135 | 319 | 20 | 17 | 16 | 192 | 313 | 919 |
| Indemnités d'assurance et charges connexes | 780 | 780 | — | — | — | — | — | — | 780 | 780 |
| Charges autres que d'intérêts | 2 654 | 2 636 | 1 688 | 1 593 | 711 | 652 | 731 | 586 | 5 784 | 5 467 |
| Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade | 2 769 | 2 448 | 861 | 990 | 579 | 377 | (274) | (372) | 3 935 | 3 443 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 732 | 659 | 70 | 45 | 142 | 96 | (117) | (141) | 827 | 659 |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ^{4,5} | — | — | 209 | 201 | — | — | (40) | 4 | 169 | 205 |
| Résultat net | 2 037 \$ | 1 789 \$ | 1 000 \$ | 1 146 \$ | 437 \$ | 281 \$ | (197) \$ | (227) \$ | 3 277 \$ | 2 989 \$ |
| Total de l'actif | 478 267 \$ | 456 591 \$ | 562 077 \$ | 451 892 \$ | 519 636 \$ | 484 276 \$ | 175 615 \$ | 64 670 \$ | 1 735 595 \$ | 1 457 429 \$ |

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

³ Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

⁴ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et les charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁵ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab et TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

NOTE 20 : PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable. Pour plus de renseignements sur les types d'instruments évalués au coût amorti et à la JVAERG, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

Produits d'intérêts et charges d'intérêts¹

| (en millions de dollars canadiens) | <i>Trois mois clos les</i> | | | |
|--|----------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | 31 janvier 2021 | | 31 janvier 2020 | |
| | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts |
| Évalués au coût amorti | 6 611 \$ | 1 042 \$ | 7 957 \$ | 2 517 \$ |
| Évalués à la JVAERG | 177 | — | 645 | — |
| | 6 788 | 1 042 | 8 602 | 2 517 |
| Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG ² | 822 | 538 | 1 786 | 1 702 |
| Total | 7 610 \$ | 1 580 \$ | 10 388 \$ | 4 219 \$ |

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprendent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers évalués ou désignés à la JVRN et des actions désignées à la JVAERG.

NOTE 21 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2021, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 1 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 9 % les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires minimums. En outre, le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM). La cible du BSIF comprend le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels s'établissent actuellement à 1 %.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 janvier 2021 et 31 octobre 2020.

Situation des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 31 janvier 2021 | Aux 31 octobre 2020 |
|---|--------------------|---------------------------|
| Fonds propres | | |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 63 393 \$ | 62 616 \$ |
| Fonds propres de catégorie 1 | 69 354 | 69 091 |
| Total des fonds propres | 81 303 | 80 021 |
| Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres | 467 227 | 478 909 |
| Ratios de fonds propres et de levier | | |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 13,6 % | 13,1 % |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 | 14,8 | 14,4 |
| Ratio du total des fonds propres | 17,4 | 16,7 |
| Ratio de levier | 4,5 | 4,5 |

¹ Comprend les ajustements aux fonds propres prévus par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Situation des fonds propres» du rapport de gestion.

NOTE 22 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Service des relations avec les actionnaires

| Si vous : | et que votre demande de renseignements porte sur ce qui suit : | Veillez communiquer avec les personnes suivantes : |
|--|--|---|
| êtes un actionnaire inscrit (votre nom figure sur votre certificat d'actions de la TD) | un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels | Agent des transferts : La Société de fiducie AST (Canada) C. P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Télec. : 1-888-249-6189 inquiries@astfinancial.com ou www.astfinancial.com/ca-fr |
| détenez vos actions de la TD par l'intermédiaire du système d'inscription direct aux États-Unis | un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels | Coagent des transferts et agent comptable des registres : Computershare Trust Company, N.A. P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233, ou Computershare Trust Company, N.A. 462 South 4 th Street, Suite 1600 Louisville, KY 40202 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 www.computershare.com/investor |
| détenez en propriété véritable des actions de la TD qui sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée | vos actions de la TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires | Votre intermédiaire |

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com. Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Renseignements généraux

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonnais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : www.td.com

Courriel : customer.service@td.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD donnera une conférence téléphonique sur les résultats, à Toronto (Ontario), le 25 février 2021. La conférence sera diffusée en webémission audio en direct sur le site Web de la TD à 13 h 30 HE. Au cours de la conférence téléphonique, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le premier trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site Web de la TD à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs>, le 25 février 2021, vers 13 h 30 HE. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 416-641-6150 ou au 1-866-696-5894 (sans frais). Le code d'accès est le 2727354#.

La version archivée de la webémission audio et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs>. Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 17 h 00 HE, le 25 février 2021, jusqu'à 23 h 59 HE, le 12 mars 2021, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais). Le code d'accès est le 7300743#.

Assemblée annuelle

Le jeudi 1^{er} avril 2021